This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

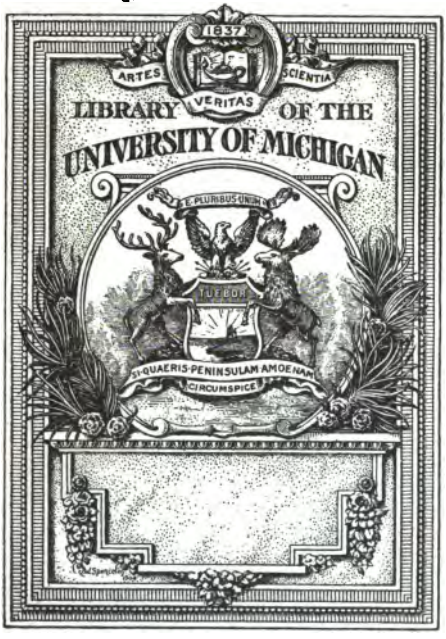
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

§ 40,8
R25-

RECUEIL CLAIRAMBAULT-MAUREPAS

CHANSONNIER

HISTORIQUE

DU XVIII[e] SIÈCLE

II

PARIS

A. QUANTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

7, RUE SAINT-BENOIT, 7

CHANSONNIER HISTORIQUE

DU XVIII^e SIÈCLE

RECUEIL DE CHANSONS, VAUDEVILLES
SONNETS, ÉPIGRAMMES, ÉPITAPHES
ET AUTRES VERS SATIRIQUES ET HISTORIQUES

Formé

Avec la Collection de Clairambault, de Maurepas

ET AUTRES MANUSCRITS INÉDITS

II

RECUEIL CLAIRAMBAULT-MAUREPAS

675-68

CHANSONNIER

HISTORIQUE

DU XVIII^e SIÈCLE

Publié avec Introduction, Commentaire, Notes et Index

PAR

ÉMILE RAUNIÉ, ed.
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

Orné de

Portraits à l'eau-forte par ROUSSELLE

PARIS
A. QUANTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
7, RUE SAINT-BENOIT
1880

08-1-37 gén.

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉGENCE

II

MARIE-LOUISE-ELISABETH D'ORLÉANS

Duchesse de Berry

1695 – 1719

Rousselle sc. A.Quantin Imp. Edit

ANNÉE 1716

LES ÉTRENNES

DU

NOUVEAU MERCURE GALANT

Je vous donne à ce nouvel an
Mon almanach pour vos étrennes.
Il vaut bien celui de Milan[1].
Il prédit la fin de nos peines.
Ah ! qu'il est sûr ! ah ! qu'il est beau !
Mon almanach nouveau !

Grâces à Monsieur le Régent,
Dans cet an mille sept cent seize
On ne verra plus d'indigent ;
Chacun sera fort à son aise.

1. Les almanachs de Milan étaient très répandus au XVIII[e] siècle ; *le Mercure* les cite fréquemment.

Janvier, avec ses deux bonnets[1],
Dénote très rude froidure;
Mais le Régent, par ses bienfaits,
Réchauffe toute la nature.

On verra les billets royaux
Triompher de l'infâme usure.
Adieu, beaux trains! adieu, cadeaux!
L'agio fait triste figure.

Mars, qui ramène le printemps
Si chéri de toute la terre,
Pour mettre fin à nos tourments,
A l'usure fera la guerre.

L'agréable saison d'été
En tous lieux se trouvera belle;
Partout régnera l'équité,
La bonne foi et le vrai zèle.

L'automne, avec juste raison,
Mérite notre confiance,
Puisque nous aurons à foison
Du pain, du vin, fruit et finance.

Que feront les agioteurs
Dans ces heureux temps d'abondance?

1. Les anciens représentaient Janus avec deux visages, *Janus bifrons.*

On verra tous ces gros seigneurs
Par ce retour en décadence.
Ah ! qu'il est sûr ! ah ! qu'il est beau !
Mon almanach nouveau !

LE BAL DE L'OPÉRA[1]

Dans un séjour consacré par les belles,
L'ingénieux et favorable amour,
Pour combler ses sujets de ses grâces nouvelles,
Vient d'établir une nouvelle cour.
Là le déguisement des aimables mortelles

1. Ces bals avaient été imaginés par le prince d'Auvergne, pour détourner des bals particuliers, où il arrivait souvent du désordre, et le Régent avait approuvé son projet ; on les donnait dans la salle de l'Opéra, au Palais-Royal. « Le P. Sébastien, religieux carme, membre honoraire de l'Académie des sciences et habile ingénieur, avait trouvé la manière d'enlever facilement le plancher du parterre, entre l'amphithéâtre et le théâtre, et faisait de toute la salle un grand salon parfaitement régulier ; on y donnait des bals masqués, et le plus grand nombre des dames, se découvrant sous prétexte d'être incommodées de la chaleur, ne songeaient qu'à se faire admirer et à jaser avec tous les masques. Le Régent descendait dans cette salle avec quelqu'une de ses maîtresses, qu'il promenait toute la nuit dans le bal, s'amusant de toutes les femmes qui s'y trouvaient. » *(Mémoires de Richelieu.)*

Est fatal aux époux, mais propice aux amants;
Et la divinité qui préside sur elles
Invite tous les cœurs à ses amusements.

Amants, accourez à nos fêtes,
Leurs plaisirs ne sont que pour vous;
Mille tendres beautés sont prêtes
A vous les faire goûter tous.

Les Ris, les Amours et les Grâces
Y volent au gré des désirs;
Suivez de si charmantes traces,
Elles conduisent aux plaisirs.

L'Amour, qui dans ces lieux a formé son empire,
Armé des plus doux traits, vole dans tous les cœurs.
Qui pourrait résister aux transports qu'il inspire,
Quand devant lui les yeux annoncent ses faveurs?
Sous mille diverses images
Si l'Amour vous paraît hideux,
Rassurez-vous, ce dieu ne voile les visages
Que pour récompenser plus sûrement vos vœux.

Mille beautés habiles,
Sous un masque trompeur,
N'y font les difficiles
Que pour mieux prendre un cœur.

Sous un masque propice
Qui cache la laideur,

Plus d'une Cléonice
Satisfait son ardeur.

Chaque amant s'y déguise
Pour se connaître mieux.
Il n'est point de surprise
Qui n'ait un sort heureux.

Là, de leur destinée
Les époux sont instruits;
Sujets de l'hyménée,
Ils en trouvent les fruits.

Ce temple se consacre à la félicité.
L'amour y fait goûter sa plus vive tendresse.
Hébé répand partout un nectar enchanté,
Terpsichore y règne sans cesse,
Momus[1] y fait briller l'art en lui si vanté.

Dans ces lieux enchanteurs,
Tout charme, tout engage,
Tous les dieux de la volupté
Y reçoivent sans cesse un éclatant hommage :
Le dieu de l'hyménée est le seul maltraité.

Dans ce séjour fertile
L'amour offre un asile

1. D'après la mythologie antique, Hébé était la déesse de la jeunesse, Terpsichore la muse de la danse, et Momus le dieu de la folie.

Pour s'aimer.
Tout est utile
Pour s'exprimer,
Le secret est facile
De s'enflammer,
Et l'on en trouve mille
Pour charmer[1].

LES

CONSEILLERS DU RÉGENT

Cesse, France, de t'alarmer,
Reprends tes espérances,
Et ne songe plus qu'à sauter,
Qu'à recorder tes danses;

1. Le grave Dangeau, qui n'allait pas au bal de l'Opéra, n'a eu garde cependant de l'oublier dans son *Journal*, car cette innovation avait pris les proportions d'un événement. « Les bals commencèrent le soir dans la salle de l'Opéra; ce spectacle, à ce qu'on dit, est beau. Il y a fort grand ordre, et la salle est éclairée magnifiquement; on n'y entre que masqué, sans épée et sans bâton. — Le bal qui commença hier avant minuit finit à quatre heures du matin, et tous les gens qui y ont été en sont revenus très contents. Le seul défaut qu'on y a trouvé, c'est qu'il n'y avait pas assez de monde pour une si grande salle; mais

Noailles[1], par sauts et par bonds,
La faridondaine la faridondon,
Fit merveille au bal de jeudi[2], biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Bien gravement il y entra[3]
D'un air de bienséance,
Puis tout d'un coup il s'engagea
Dans une contredanse,
Il y fit le petit Balon[4],
Il en a remporté le prix.

Poursuis, prince, soutiens ton choix,
Tu as fait bonne emplette,
De trois honorables bourgeois,
Gens de bonne défaite,

le spectacle a été trouvé si beau qu'on ne doute pas qu'il n'en vienne beaucoup plus dans la suite. » (2 et 3 janvier 1716.)

1. Adrien Maurice, duc de Noailles, maréchal de France (1678-1766). Le Régent l'avait nommé président du conseil des finances, dont Villeroy était le chef.

2. Le bal de l'Opéra du 2 janvier 1716. « La proximité de l'appartement du Régent, dit à ce sujet Duclos, fit qu'il s'y montra souvent, en sortant de souper, dans un état peu convenable à l'administrateur du royaume. Dès le premier bal, le conseiller d'État Rouillé y vint ivre, parce que c'était son goût et son usage; et le duc de Noailles dans le même état, pour faire sa cour. »

3. Il avait le pied dans les vignes aussi bien que beaucoup d'autres qui venaient de souper chez M. d'Antin. (M.)

4. Danseur de l'Opéra. (M.)

Du Coudray[1], Des Forts[2] et Fagon[3],
Ils ont tous trois beaucoup d'esprit.

Du Coudray plus dur que l'acier,
Fagon plus dur encore;
Des Forts est caustique et altier;
En vain on les implore,
L'humeur leur tient lieu de raison,
Mais ils réussiront aussi.

Noailles, notre président,
Était le seul en France
Que pouvait choisir le Régent,
Pour régler ses finances,
Le bon ordre de sa maison
Un grand augure nous fournit.

Son père était un grand guerrier[4],
Son âme guerrière;

1. Rouillé du Coudray (1651-1729), membre du Conseil des finances. « C'était un homme de beaucoup d'esprit, fort capable en beaucoup de choses, très entendu dans toutes les matières de la Chambre des comptes, ce qui l'avait fait croire propre aux finances, et on avait bientôt reconnu qu'il l'était fort peu. » (SAINT-SIMON, *Notes sur Dangeau.)*

2. Le Pelletier des Forts, membre du Conseil des finances.

3. Membre du Conseil des finances. C'était le second fils du médecin de Louis XIV; il avait été d'abord maître des requêtes et intendant des finances.

4. Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France

Il savait assez son métier
Pour toujours en arrière
Se mettre à l'abri du canon;
Vive monsieur son fils!

Ce laborieux financier
Travaille à toute outrance,
Il n'épargne point le papier,
C'est là toute sa science[1];
Du sac il a montré le fond,
Aussi tout va mal aujourd'hui.

Des autres si l'on ne dit mot
Ce n'en est pas la peine;
On ne sait quel est le plus sot,
Un borgne l'autre mène[2];
C'est une troupe de dindons
Que Noailles élève et conduit.

(1693-1708), s'était signalé par ses exploits dans la guerre de la succession d'Espagne.

1. Saint-Simon, qui n'aimait guère le duc de Noailles, ne le ménage pas dans ses *Mémoires*. « Avec tout son esprit, ses talents, ses connaissances, dit-il, c'était l'homme le plus radicalement incapable de travail et d'affaire. L'excès de son imagination, la foule de vues, l'obliquité de tous les desseins qu'il bâtit en nombre tous à la fois, les croisières qu'ils se font les uns aux autres, l'impatience de les suivre et de les démêler, mettent une confusion dans sa tête de laquelle il ne peut sortir. »

2. Allusion au Régent et au duc de Bourbon, qui étaient borgnes tous deux.

Ne rions plus, venons au fait;
Le conseil de finance
Est de tous le plus imparfait,
Et le plus d'importance;
Où diable a-t-on pêché Fagon?
Fallait autant garder Bercy.

Que dis-je? je suis imprudent
De juger de la sorte,
Bientôt, pour avoir de l'argent,
Chacun prendra la hotte,
Au moins Du Coudray, ce dit-on,
La faridondaine, la faridondon,
Le croit, je suis de son avis, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

LES FAVORIS DU RÉGENT

QUEL spectacle étonnant se présente à mes yeux!
Je vois le Régent de la France
Ne s'occuper que de bals et de danse
Et sans cesse avilir son rang et ses aïeux.
Cet esprit qu'on croyait sublime,
Dont les projets étaient si beaux

Pour nous donner le repos,
Va nous replonger dans l'abîme !
Il a pour se combler de gloire
Choisi d'illustres favoris,
Simonnet[1], Noailles et Du Fargis[2];
C'est un beau trait pour son histoire.
Saint-Simon fier de son rang
Ne s'occupe que de son titre;
Il est fripon, poltron, belître,
Aussi sort-il d'un vilain sang.
Mais ici changeons de langage,
Je vais parler d'un demi-dieu.
Les héros de son nom sont connus en tous lieux;
N'ont-ils pas sur le Ter[3] signalé leur courage?
Ce digne rejeton d'une si noble race,

1. Louis Rouvroy, duc de Saint-Simon, pair de France (1675-1755). Intimement lié avec Philippe d'Orléans, il fut nommé par lui membre du Conseil de régence. Les *Mémoires* qu'il nous a laissés forment l'un des plus curieux monuments de notre littérature historique. C'est un document précieux pour la seconde moitié du règne de Louis XIV et la Régence. Mais il faut le lire avec précaution, car l'historien se laisse souvent entraîner par son caractère haineux à des jugements peu équitables sur les hommes et les choses.

2. Du Fargis, qui entre dans les plaisirs, est fils de Delrieu, ancien maître d'hôtel ordinaire du roi, et auparavant dans les affaires (M.). Il fut au nombre des *roués* du Régent, et son caractère lui valut le surnom de *bon enfant*.

3. Le premier maréchal de Noailles avait battu les Espagnols commandés par le duc d'Escalonne au passage du Ter, petite rivière de la Catalogne. (27 mai 1694.)

Plein d'orgueil et de vanité,
Se croit plus de capacité
Qu'il n'en faut pour remplir sa place.
Ce ministre impudent déshonore son maître,
Il le baise amoureusement!
Judas baisa Jésus et ce fut autrement;
Cependant celui-ci nous paraît aussi traître.
Je connais peu ce Du Fargis,
On nous dit qu'il est honnête homme,
Il n'est pas de l'ancienne Rome,
Il n'aurait point été d'Auguste favori.

UN JANSÉNISTE

AU RÉGENT

Plein d'ignorance et de misères[1],
Pourquoi, mortel audacieux,
Veux-tu sur les profonds mystères
Porter un œil trop curieux?
Toi pour qui toute la nature

1. Cette ode fort belle est probablement l'œuvre de quelque disciple de Port-Royal que les illustres solitaires n'auraient certes pas désavouée. On y trouve une éloquente exposition de la théorie de Jansénius sur la grâce. Pour

Ne paraît qu'une énigme pure,
Tu sondes les divins décrets,
Tu crois que ton faible génie
De l'intelligence infinie
Pourra pénétrer les secrets.

Crains ces ténèbres respectables
Où Dieu cache sa majesté;
De ses desseins impénétrables
Qui peut percer l'obscurité?
Mesure la vaste étendue
De ces globes qu'offre à la vue
Un ciel serein et lumineux;
Mais arrête ici ton audace,
Tu ne peux voir que la surface
De ce théâtre merveilleux.

Où t'emporte l'ardeur extrême
De tout comprendre et de tout voir?
Tu ne te connais pas toi-même,
L'esprit échappe à ton pouvoir,
Et ta misère impétueuse,

comprendre le développement poétique de l'auteur, il est nécessaire d'avoir présent à la pensée le principe fondamental de cette théorie. Le voici résumé en peu de mots : « Depuis le péché originel, le libre arbitre n'existe plus pour l'homme; toutes ses bonnes œuvres sont un don purement gratuit de Dieu, et la prédestination des élus n'est qu'un effet de la volonté divine. » C'était à peu de chose près la reproduction du dogme prêché par Calvin, un siècle auparavant.

De la grâce victorieuse,
Veut pénétrer la profondeur.
Paul[1], tout rempli de ses lumières,
Nous découvrit la manière
Dont elle agit sur notre cœur.

Je sens en moi que la nature
Veut établir ma liberté,
Elle se plaint, elle murmure
Quand le pouvoir m'est disputé. .
Mais si j'interroge mon âme,
Comment cette céleste flamme
La fait agir, la fait mouvoir,
Je crains que cette âme humaine [1]
Ne donne à la puissance humaine
Ce qui vient du divin pouvoir.

Surpris de l'intervalle immense
Qu'on met de l'homme au Créateur,
Si je n'admets pas de puissance
Qui concoure avec son auteur,
Ce n'est plus pour moi qu'un vain titre
Que le franc et libre arbitre,
Que ma raison osait vanter;
Je ne comprends plus de justice
Qui récompense, qui punisse
Ce qui ne peut rien mériter.

1. Les jansénistes citaient à l'appui de leur doctrine divers passages de l'*Épître de saint Paul aux Romains.*

Ainsi mon âme est suspendue
Entre ces sentiments divers.
Partout où je porte la vue
Je vois des abîmes ouverts.
Pour me garantir du naufrage,
Je n'ose quitter le rivage :
La crainte assure mon repos.
Combien sur cette mer profonde,
Flottant à la merci de l'onde,
Se perdent au milieu des flots ?

De tant de disputes fameuses
Où nous embarque notre orgueil,
Fuyons les routes dangereuses ;
L'homme à lui-même est un écueil.
Dans ce petit monde sensible
C'est un dédale imperceptible
Dont nous ignorons les détours.
La foi de notre sort décide,
Elle tient le fil qui nous guide ;
Sans elle nous errons toujours.

Heureux les cœurs simples, dociles,
Qui, sans raisonner sur la loi,
Respectant nos saints conciles,
Le sacré dépôt de la foi,
Ne franchissent pas la barrière
Que le port de la lumière
Met aux vains efforts de l'esprit.
A quoi nos soins doivent-ils tendre ?

C'est à pratiquer, à comprendre
Ce que le ciel nous a prescrit.

Laissons la sagesse éternelle
Disposer des cœurs à son gré;
Il suffit à l'homme fidèle
Que par lui Dieu soit adoré.
Qu'importe à ces docteurs habiles
Que par des raisons trop subtiles
Un système soit combattu?
Que produit leur vaine science,
Si Dieu ne met dans la balance
Que l'ignorance et la vertu?

Ces jeux de mots et de paroles
Scandalisent tout bon chrétien,
Disputes d'autant plus frivoles
Qu'au salut elles ne sont rien.
Pourquoi troubler la conscience
D'un chrétien que l'humble ignorance
De tout orgueil a préservé?
Et qu'a-t-il besoin de connaître
Par quelle grâce il est sauvé,
Si Dieu lui fait celle de l'être?

PORTRAIT DU RÉGENT[1]

Être issu du sang de nos rois,
Et, par d'héroïques exploits,
Des plus fameux guerriers que nous vante l'histoire
Effacer le lustre et la gloire;

Posséder cent talents divers[2]
Qu'avec étonnement admire l'univers,
Et, digne de servir même aux rois de modèle,
Faire sentir à tous sa bonté paternelle;

Être compatissant, affable, généreux,
Mettre tout son bonheur à faire des heureux,
Et, par les fruits naissants d'une active régence,
Des peuples abattus relever l'espérance;
Compter, nouveau Titus, ses jours par ses bienfaits
Et régner sur nos cœurs sans régner sur la France :

1. Par Le Fort de la Morinière. « Je viens de recevoir le portrait du Régent de la main d'un habile homme : si le peintre n'approche pas assez de la ressemblance, c'est qu'à cet égard tous les cœurs sont remplis de certains sentiments affectueux que tout l'art imaginable ne peut exprimer, » dit *le Nouveau Mercure galant,* auquel nous empruntons cette pièce (janvier 1716).

2. Cf. le portrait du Régent par Saint-Simon, *Introduction historique,* t. I, p. CXV.

Grand prince dont la vigilance
Travaille incessamment à remplir nos souhaits,
Ce sont là tes moindres traits.

PANÉGYRIQUE DU RÉGENT[1]

PRINCE éclairé dont le courage,
Respecté de nos ennemis,
Par une politique sage
Les force d'être nos amis,
Pendant que l'Europe en alarmes
Du croissant redoute les armes,
Ta vertu nous sert de remparts,
Et nous flatte de l'espérance
De voir triompher les beaux-arts
Et la paix régner dans la France.

1. « Trouvez bon que je vous invite à lire une ode que M. Gabriel, capitaine de dragons, a faite à la louange de Monsieur le duc d'Orléans, et qu'il a eu l'honneur de lui présenter. Ce prince l'a reçue le plus obligeamment du monde. M. Gabriel, distingué par ses services comme par le goût qu'il a pour les lettres, réussirait en maître de l'art dans celui de faire des vers, si sa qualité d'homme de guerre et la vivacité de son génie ne lui avaient pas donné un style hardi qu'il ne veut pas prendre la peine d'assujettir à la sévérité des règles. » *(Nouveau Mercure galant,* avril 1716.)

Héros, quand sur toute la terre
Rien n'égale votre valeur,
Qu'il sied de se faire la guerre
Et n'avoir que soi pour vainqueur !
Ce César, ce grand Alexandre,
Pour n'avoir pu d'eux se défendre,
Ont éprouvé de grands revers.
En vain, orné du diadème,
On fait trembler tout l'univers,
Si l'on n'est maître de soi-même.

De Pallas avec le courage
Nous t'avons vu dans les combats,
Prince, t'exposer au carnage,
A la tête de nos soldats;
Et, gouvernant par la sagesse
De cette prudente déesse,
Tu vas fixer notre destin.
Sous ton équitable régence,
Ainsi que l'aurore au matin,
Se montre à nos yeux l'opulence.

Comme Jupiter par la foudre
Écrasa les fameux Titans[1],
La justice réduit en poudre
Ces monstres qu'on nomme traitants.
Tu fuis l'ambition de Jule

1. D'après la Fable, les Titans, fils de la Terre, déclarèrent la guerre à Saturne, qu'ils voulaient détrôner, et furent foudroyés par Jupiter.

Pour suivre l'exemple d'Hercule :
César, tout grand, fut odieux.
Hercule, qui doit sa naissance
Au plus puissant de tous les dieux,
Ainsi signala sa vaillance.

Des coups de son bras redoutable,
Je vois tomber ce monstre affreux
Qui se rendait si formidable,
Nourri du sang des malheureux;
Qui, nous dévorant, faisait croire
Qu'il contribuait à la gloire
D'un monarque qui fut si grand;
Mais de son flanc épouvantable
C'est l'or qui coule, au lieu du sang;
La source en est inépuisable.

Peuple, pour finir ta misère,
En vain par les plus grands travaux
Tu cherches au sein de ta mère
Le contre-poison de tes maux.
Plus tu parais infatigable,
Et plus ce monstre insatiable
Engloutit tes riches trésors;
Mais Philippe, à tes vœux propice,
Va t'aider par de grands efforts
A vaincre un monstre d'avarice.

Venez, malheureuses victimes
Du luxe et de l'ambition,

Venez, en confessant vos crimes,
Mériter sa compassion.
Sa sévérité vous étonne;
Dans le temps que Jupiter tonne,
Il avertit le criminel;
Et qui mérite sa vengeance
Bien souvent au pied de l'autel
Ressent l'effet de sa clémence.

Conformez-vous dans l'abondance
Sur l'exemple de ce vainqueur,
Maître absolu de l'opulence,
Encor plus maître de son cœur.
Voyez sa vertu, sa naissance
Mépriser la magnificence
Des honneurs qu'on doit à son rang;
Mais moins il exige d'hommage,
Et plus à nos yeux il est grand
Par la grandeur de son ouvrage[1].

Et vous, guerriers dont la vaillance
Nourrie au milieu des hasards
Attend avec impatience
De voir briller vos étendards,
Modérez votre fier courage,

1. « Une familiarité noble le mettait au niveau de tous ceux qui l'approchaient; il sentait qu'une supériorité personnelle le dispensait de se prévaloir de son rang. Il ne gardait aucun ressentiment des torts qu'on avait eus avec lui et en tirait avantage pour se comparer à Henri IV. » (DUCLOS.)

Et vous reposez à l'ombrage
De ses palmes, de vos lauriers;
Pour vous le Héros toujours veille.
Il chérit en paix les guerriers
Et le courage qui sommeille.

Déjà la troupe vénérable
Des ministres de l'Immortel,
Avec un zèle charitable,
Vous fait part des bienfaits du Ciel,
Et le prince qui les dispense,
Par une céleste prudence,
Unit le guerrier avec eux.
Serviteurs du dieu de la guerre,
Ensemble au Ciel faites des vœux
Qu'il le conserve sur la terre.

PLACET.

Jadis j'étais à pied, à présent réformé.
A son prince ma muse avoue avec franchise
Que vingt ans de service ont son bien consommé
Et qu'il a grand besoin du secours de l'Église [1].

1. Ce placet, qui succède aux éloges *(in cauda venenum),* atténue singulièrement leur portée et nous fait connaître le mobile intéressé qui dictait à l'auteur ses strophes enthousiastes. Quoi qu'il en soit, et malgré l'opinion du *Mercure,* on peut dire que ce capitaine de dragons cultivait les muses avec quelque succès. On trouvera ci-après (Cf. p. 83) un autre spécimen de ses talents poétiques.

ÉPIGRAMMES

SUR LE RÉGENT

De l'État sujet inutile[1],
Plus que feu ton père imbécile[2],
Plus que ton oncle détesté,
Mauvais donneur de faux breuvage[3],

1. Madame, mère du Régent, indique clairement dans une de ses lettres (23 oct. 1718) l'origine des attaques dont son fils était l'objet. « Il est facile de se rendre compte pourquoi mon fils est haï dans toute la France; la vieille [Mme de Maintenon] et le duc du Maine et sa femme, ainsi que tout le parti espagnol, ont leurs agents qui vont de maison en maison, dépeignant mon fils comme un monstre, comme un empoisonneur, comme un voleur, tandis qu'il est le plus désintéressé des hommes et qu'il ne saurait faire de mal à un animal, mais ils ont leurs raisons pour agir ainsi; ces choses se voient de tout temps. En attendant, on répand contre lui des écrits atroces, et on l'injurie de la façon la plus mensongère et la plus horrible. »

2. Le père du Régent, Monsieur, frère de Louis XIV, après avoir pris part aux succès des armées françaises dans les Pays-Bas et battu le prince d'Orange en 1677, fut écarté des affaires par le roi, auquel ses talents militaires avaient inspiré, dit-on, quelque jalousie.

3. Lors de la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, les plus atroces imputations furent dirigées contre Philippe d'Orléans. « Le cri public était affreux, dit Vol-

Non, tu ne l'as jamais été,
Il faut pour cela du courage [1].

Disparaissez, faits de Louis,
Tant vantés au Parnasse,
Nos honneurs s'en vont abolis;
Philippe les efface,
Il a rétabli les duels [2],
Remis le jansénisme [3];

taire; on ne peut s'en faire une idée sans en avoir été témoin. » Lors de la mort du duc de Berry, qui laissait seulement subsister de la famille des Bourbons un enfant en bas âge, ces rumeurs éclatèrent de nouveau, mais avec moins de violence.

1. On croit cette épigramme d'Arouet, et le sujet de sa prison. (M.) Il est certain qu'elle fut d'abord, avec quelques autres (Cf. p. 38), la cause de l'exil du jeune poète, à Tulle d'abord, puis à Sully-sur-Loire (5 mai 1716).

2. Le Régent ne montra pas à l'égard des duellistes la même sévérité que Louis XIV; il se borna à les priver des emplois qu'ils occupaient dans l'État, et à les envoyer pour quelque temps à la Bastille. « Sans s'expliquer trop ouvertement, remarque Duclos, il insinuait que les duels étaient un peu trop passés de mode. »

3. L'élévation du cardinal de Noailles pouvait sembler de la part du Régent un hommage rendu aux doctrines jansénistes, car, pour le public d'alors, la question théologique s'était transformée en une question de personnes. Quiconque n'était pas l'ami des jésuites passait pour janséniste, et éloigner les jésuites, c'était remettre en honneur le jansénisme.

Bientôt nous verrons des autels
Rendus au calvinisme[1].

Régent, chasse Boulainvilliers[2],
Crois-moi, laisse là son grimoire.
Tous ses écrits, tous ses papiers
Valent-ils ton laboratoire?
Qui sait mieux que ta fille et toi
Le temps que doit vivre le roi[3]?

Pour réformer la France
Le Régent livre enfin
Provinces et finance
A Noailles et d'Antin[4];
Et ce prince admirable

1. Le Régent eut un moment la pensée de rappeler les huguenots bannis; il fut dissuadé de son projet par Saint-Simon.

2. Le comte de Boulainvilliers, savant historien, s'était adonné à l'astrologie, et faisait des prédictions que les événements ne justifiaient guère.

3. On supposait le Régent capable d'un crime dont la seule pensée lui faisait horreur. Il eut toujours pour le jeune roi la plus vive affection et les plus grands égards.

4. Le duc d'Antin avait été nommé président du conseil des affaires du dedans, grâce à la protection de Saint-Simon.

Passe les nuits à table[1],
En se noyant de vin
Auprès de sa p...

Philippe, tu t'y es mépris,
Et tu ne dois pas croire
Que le chemin que tu as pris
Illustre ta mémoire;
Je crains bien que tes favoris
Ne prennent sur ta gloire,
Si l'on voit un jour leurs avis
Former seuls ton histoire.

Qu'un Régent plein de faiblesse
Change à tout moment d'avis,
Que Saint-Simon sans noblesse
Soit haï de tout Paris,
Que Canillac, la caillette[2]

1. Les soupers du Régent étaient de véritables orgies. « On y buvait beaucoup et du meilleur vin, dit Saint-Simon, on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée, et des impiétés à qui mieux mieux; et quand on avait fait du bruit et qu'on était bien ivre, on s'allait coucher. »

2. Membre du conseil des affaires étrangères. « Il avait l'esprit orné, beaucoup de lecture et de mémoire; le débit éloquent, naturel, choisi, facile, l'air ouvert et noble; de la grâce au maintien et la parole toujours assaisonnée

Sans raison toujours caquette,
Je me ris de leur destin
Pourvu que j'aie du vin.

De mal en pis
C'est ainsi qu'allait le royaume;
De mal en pis
Disait-on du temps de Louis:
Mais le Régent compose un baume
Qui va changer cet axiome
De mal en pis.

Vive notre Régent[1]!
Il est si débonnaire
Qu'il est comme un enfant
Qu'on tient par la lisière
Toujours,
La nuit et le jour.

d'un sel fin, souvent piquant, et d'expressions mordantes qui frappaient par leur singularité, souvent par leur justesse. » (SAINT-SIMON.) On l'appelait la *caillette triste.*

1. « Le duc de Saint-Simon s'impatienta une fois de la bonté de mon fils, et il lui dit en colère : « Ah ! vous voilà « bien débonnaire; depuis Louis le Débonnaire, on n'avait « rien vu d'aussi débonnaire que vous. » Mon fils a failli se rendre malade à force de rire. » *(Corresp. de Madame.)*

NOAILLES ET ROUILLÉ

Que l'ambitieux courtisan
Peste et crie contre le Régent,
Que tous les pairs soient en colère,
Que le Parlement boude aussi,
Que le traitant se désespère,
Cela ne fait pas mon souci.

Mais je vois impatiemment
En public danser le Régent,
Et, sans respect pour sa personne,
Tout promettre indiscrètement,
Prêt à changer ce qu'il ordonne
Si Noailles pense autrement.

Mais pourrait-il honnêtement
Être pour lui moins complaisant?
Au bal il[1] le nomme son maître.
Et l'embrasse amoureusement;
Il ne saurait trop reconnaître
Un si public attachement.

1. La phrase est incorrecte : *Il* se rapporte ici à Noailles, tandis qu'au premier et au cinquième vers *Il* représente le Régent.

Ce second et petit régent
Jure à son prince à chaque instant
Qu'aidé de Rouillé, son confrère[1],
Il va faire rouler l'argent[2];
Mais voit-on quelqu'un qui l'espère
Et que l'on croie à son serment?

Si le trop crédule Régent
Veut finir nos maux promptement,
J'en sais le moyen nécessaire :
C'est de chasser incessamment
Noailles et son cruel confrère;
Car sans cela jamais d'argent.

1. « Le duc de Noailles donnait principalement sa confiance à Rouillé du Coudray, parfaitement honnête homme avec beaucoup d'esprit et de littérature, mais aimant le vin jusqu'à l'ivresse, débauché jusqu'au scandale, et ne se retenant sur rien. » (DUCLOS.) S'il faut en croire Saint-Simon, le motif de leur dévouement réciproque n'était pas des plus honorables, et « la débauche avait fait leur liaison ».

2. Pour réparer le déficit énorme laissé par Louis XIV, Noailles et Rouillé n'avaient que peu de moyens à leur disposition. La Chambre de justice, créée par eux et destinée à taxer les traitants qui avaient spéculé sur la misère publique, ne donna pas, à beaucoup près, les résultats qu'ils en attendaient.

LE CHÂTIMENT
DES MALTÔTIERS

Nous avons donc un édit?
Vraiment ma commère, oui.
Pour taxer les gens d'affaires[1]?
Vraiment ma commère, voire,
Vraiment ma commère, oui.

Bourvalais s'en ressent-il?
Dans la Bastille on le serre.

Miotte est-il avec lui[2]?
Ils feront donc bonne chère.

1. La Chambre de justice fut établie par un édit du 12 mars 1716, « pour la recherche et la punition de ceux qui avaient été les auteurs et les complices des abus et des délits commis dans les finances de l'État, et pour ordonner la restitution des deniers qu'ils avaient indûment perçus, exigés ou détournés ». Cette institution subsista un an. Nous avons groupé ensemble, en tête de l'année 1717, toutes les pièces qui s'y rapportent et qui se trouvaient dispersées dans les Recueils mss.

2. « Bourvalais et Miot, deux fameux traitants, ont été mis à la Bastille; on a pris Miot ici dans sa maison, où il s'était caché dans le grenier au foin, et Bourvalais sortant de son château de Champs, à quatre lieues de Paris. »

Est-il vrai ce qu'on m'a dit,
Qu'on y mettra les notaires?

Rendront-ils ce qu'ils ont pris?
C'est le meilleur de l'affaire.

Iront-ils au pilori?
Ils iront même aux galères.

De pendus en sera-t-il?
Vraiment ma commère, oui.
S'ils sortent de leurs tanières;
Vraiment ma commère, voire,
Vraiment ma commère, oui.

Tous les maltôtiers de Paris
Sont en grande tristesse
De voir Miotte et Bourvalais pris
Pour leur grande richesse [1],

(Journal de Dangeau, 9 mars.) Le 17 mars, on les transféra à la Conciergerie, prison du Palais de Justice. — Pour les condamnations dont furent frappés les traitants, Cf. ci-après les *Pièces relatives à la Chambre de justice,* p. 140.

1. « On accusait le sieur Bourvalais d'avoir fait depuis peu sortir du royaume la quantité de douze cent mille louis d'or à seize livres chacun, qui faisaient ensemble la somme de dix-neuf millions deux cent mille livres. On assurait qu'il avait fait entendre au Régent qu'il ferait en sorte

Dont on leur demande raison,
La faridondaine, la faridondon,
Pour les avoir si bien acquis, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Ces deux illustres scélérats,
Si remplis d'arrogance,
Ont ruiné tous les états
Qui composent la France;
Mais les voilà dans la prison,
Où l'on saura les divertir.

Tremblez, vous tous leurs associés,
D'avoir suivi leurs trace;
Aussi bien que tous nos caissiers,
Vous aurez une place
Dans cette royale maison,
Où vous trouverez du crédit.

N'attendez pas que la question
Fasse avouer vos crimes,
Faites votre confession,
Offrez quelques victimes,

d'acquitter pour cent millions de billets de l'État au profit du roi, par les gens d'affaires qu'il connaissait et qu'il y contribuerait aussi de son côté. » *(Journal de Buvat.)* Paul Poisson de Bourvalais avait commencé par être laquais; puis il devint facteur, huissier, piqueur à la construction du Pont-Royal et enfin intéressé dans les affaires du *huitième,* où il réalisa une fortune immense.

Non des agneaux, mais des millions,
Et vous irez en paradis.

Pleurez tous, gens de finance !
Vos plus beaux jours sont passés,
Le Régent veut que d'importance
Vous soyez enfin repassés
Et étrillés.

Bourvalais se désespère
D'être accroché le premier ;
Il voit venir l'heure dernière
Qui doit enfin l'associer
Avec Cordier.

Miotte choisit sa retraite
Dans le coin de son grenier,
Cette inspiration secrète
Le rend à son premier métier
De palefrenier.

La Vieuville et son complice
Mourront tous deux de regrets
De rendre, à madame Justice,
Tous les gros profits qu'ils ont faits
Et l'intérêt.

En quelle place funèbre
Doit-on pendre Le Normand ?

A cause de son nom célèbre,
La Croix du Tiroir[1] est vraiment
Son monument.

Tout va reprendre sa place,
Le Régent nous le promet,
Mais, si chacun rentre en sa face,
Sur le pavé que de laquais
Grands et bien faits.

Adieu donc, partisans infâmes,
Pensez maintenant à vos âmes,
Le loisir vous en est donné.
Notre Régent, plus grand qu'on ne peut dire,
A sauter vous a condamnés;
A notre tour, nous allons rire.

1. C'était une croix de pierre érigée au centre du carrefour formé par les rues de l'Arbre-Sec et Saint-Honoré; on l'appelait aussi *Croix-du-Trahoir*. La meilleure étymologie paraît être celle de *trahere* qui indique également un lieu de supplice et un marché.

LA CHUTE
DES FILLES DE JOIE

PLEUREZ, malheureuses grisettes,
Pleurez, gibier de maltôtiers,
Ou bien chantez : Adieu, paniers !
Car pour vous vendanges sont faites.

Avant la juste décadence,
De tous ces riches partisans,
Combien aviez-vous de présents,
Habits, bijoux, en abondance !

Mais depuis que leur sort fatal
A renversé votre fortune,
Où irez-vous ? A l'hôpital,
Ou bien raccrocher à la brune [1].

1. On trouve dans les *Mémoires de la Calotte* une facétie en prose qui a pour titre : *Maîtresses de toute qualité à louer* (*1716*) et dont le préambule peut servir de commentaire à la chanson : « Voici la morte-saison des grisettes ; la déroute des maltôtiers en laisse une infinité sans condition ; toutes en cherchent ; elles sont prêtes à se donner au plus offrant et dernier enchérisseur ; je vais vous désigner leur rang et marquer leur valeur, afin que vous puissiez vous pourvoir selon votre désir ou selon vos forces. »

LES COUCHES

DE

LA DUCHESSE DE BERRY[1]

Or écoutez, petits et grands,
Un très funeste événement,
Oh ! reguingué, oh ! lon lan la !
A l'endroit d'une jeune dame
Qui en a le regret dans l'âme.

1. « Mme la duchesse de Berry a fait tant de bruit dans l'espace d'une très courte vie que, encore que la matière en soit triste, elle est curieuse et mérite qu'on s'y arrête un peu. Née avec un esprit supérieur et, quand elle le voulait, également agréable et aimable, et une figure qui imposait et qui arrêtait les yeux avec plaisir, mais que sur la fin le trop d'embonpoint gâta un peu, elle parlait avec une grâce singulière, une éloquence naturelle qui lui était particulière, et qui coulait avec aisance et de source, enfin avec une justesse d'expressions qui surprenait et charmait. Que n'eût-elle point fait de ces talents si les vices du cœur, de l'esprit et de l'âme, et le plus violent tempérament n'avaient tourné tant de belles choses en poison le plus dangereux ! L'orgueil le plus démesuré et la fausseté la plus continuelle, elle les prit pour des vertus, dont elle se piqua toujours, et l'irréligion, dont elle croyait parer son esprit, mit le comble à tout le reste. » (Saint-Simon.)

Dans le Luxembourg, ce dit-on,
Elle a fait un joli poupon[1],
Et quoique tout le monde en glose,
Tous les jours fait la même chose.

La nuit du dimanche au lundi,
Les douleurs elle ressentit,
Mais en moins d'une demi-heure
Elle est accouchée ou je meure.

La sage-femme on appela.
La voyant, elle s'écria :
« Princesse, que vous êtes habile
D'avoir sitôt fait une fille ! »

La mère est de bonne maison,
Elle est du vrai sang de Bourbon,
Mais nous en ignorons le père[2],
Car ils étaient trop à lui faire.

1. En 1717, la duchesse de Berry étant tombée malade, on crut à un accouchement, et on composa cette chanson. C'est donc à l'année 1717 qu'il faut reporter cette pièce et quelques autres publiées ci-après où l'on rencontre des allusions au même événement. Mais la duchesse eut réellement une fille posthume le 3 avril 1719, et il serait encore possible que la chanson fût postérieure à cette époque. Quoi qu'il en soit, nous l'avons maintenue à la date sous laquelle elle figure dans le Recueil Clairambault.

2. Saint-Simon déclare qu'elle était enceinte de Riom, « un cadet de Gascogne, » neveu de Lauzun, dont elle était follement éprise et avec qui elle vivait publi-

Depuis la mort de son mari,
Cet aimable duc de Berry
Oh ! reguingué ! oh ! lon lan la !
Pour ne point éteindre sa race,
Elle épouse la populace.

ÉPIGRAMMES

SUR LE RÉGENT

ET LA DUCHESSE DE BERRY

Ce n'est pas le fils, c'est le père[1],
C'est la fille et non pas la mère[2],
A cela près tout est au mieux,

quement au Luxembourg. Elle manifesta plusieurs fois l'intention de l'épouser, mais le Régent s'y opposa formellement. Il est permis de croire, toutefois, qu'elle s'était unie à lui par un mariage secret ; c'est du moins ce qu'affirme Madame, dans sa *Correspondance*.

1. Cette épigramme est de Voltaire, qui la composa avant l'accouchement de la duchesse de Berry. Le satirique se montra mauvais prophète, et l'enfant qu'il baptisait prématurément du nom d'*Étéocle* fut une fille.

2. Saint-Simon repousse les imputations odieuses fondées sur l'affection du Régent pour sa fille : « Le monde, dit-il, s'était noirci de fort bonne heure d'une amitié de père qui, sans les malheureuses circonstances de cabales

Ils ont déjà fait Étéocle,
Et s'il vient à perdre les yeux[1],
C'est le vrai sujet de Sophocle[2].

Déjà votre esprit est guéri[3]
Des craintes du vulgaire,
Grande duchesse de Berry,
Consommez le mystère;
Un nouveau Loth vous sert d'époux,
Reine des Moabites :
Faites bientôt sortir de vous
Un peuple d'Ammonites.

enragées, n'aurait jamais été ramassée de personne. L'assiduité d'un père malheureusement né désœuvré, et dont l'amitié naturelle et de tout temps trouvait de l'amusement dans l'esprit et la conversation de sa fille, donna beau jeu aux langues de Satan. »

1. Le régent était borgne et voyait assez mal de l'œil qui lui restait; on craignait qu'il ne perdît complètement la vue.

2. Le sujet de l'*Œdipe roi,* que Voltaire devait bientôt reprendre dans sa tragédie d'*Œdipe* (1718).

3. On accusa encore Arouet d'être l'auteur de cette épigramme; il s'en défendit par la suivante, qui ne valait guère mieux. C'est alors que le Régent se décida à sévir et l'exila; châtiment bien léger pour les méfaits dont on le supposait coupable. Peu après, la satire sur les *Maux de la fin du règne de Louis XIV* (Cf. tome I, p. 1), qui courait sous le nom du poète, fournit un prétexte légitime pour l'emprisonner à la Bastille; mais il est évident que les épigrammes ci-dessus furent le véritable motif de sa détention. Pour en finir avec la malignité du jeune Arouet,

Non, Monseigneur, en vérité,
Ma muse n'a jamais chanté
Ammonites ni Moabites :
Brancas [1] vous répondra de moi;
Un rimeur sorti des jésuites,
Des peuples de l'ancienne loi,
Ne connaît que les Sodomites.

nous transcrirons ici une épigramme latine qui forme le digne pendant des précédentes, et qui lui est aussi attribuée :

Regnante puero,
Veneno et incestis famoso
Administrante;
Ignaris et instabilibus consiliis,
Instabiliori religione,
Ærario exhausto,
Violata fide publica
Injustitiæ furore triumphante,
Generalis imminente seditionis
Periculo,
Iniquæ hereditatis
Spei coronæ, patria sacrificata
Gallia mox peritura.

1. Un des favoris du Régent, surnommé la *caillette gaie*. « Ce duc, d'une figure fort jolie, grand ami du Régent et de toutes ses parties, s'était retiré à l'abbaye du Bec, pour y passer le reste de ses jours dans la dévotion, après avoir vécu dans le monde en homme fort dissipé. Le voilà donc tout à coup dévot, et écrivant de sa sainte retraite à M. le duc d'Orléans, pour l'engager à l'imiter. Celui-ci ne lui fit d'autre réponse que ces deux vers d'une chanson de Chaulieu, qu'il inscrivit au bas de la lettre du duc :

Reviens, Philis, en faveur de tes charmes
Je ferai grâce à ta légèreté.

(Mémoires du marquis d'Argenson.)

Ne parlons plus de pénitence,
Ni de vertu, ni de prudence;
Livrons-nous à tous les plaisirs:
Les jeux, les ris, l'amour, le vin, la danse,
Sous la régence sont permis;
Imitons l'aimable Cypris[1],
Son père aura toute indulgence.

Quel plaisir d'avoir à mon âge
Joui de tous les bergers du village;
C'est pur abus que la constance,
Les derniers venus sont ceux qui dansent.

LA FERMETURE DES PORTES DU LUXEMBOURG

Pourquoi donc fermer la porte[2]
De l'aimable Luxembourg?

1. La duchesse de Berry.
2. La duchesse de Berry avait fermé la porte du jardin

Critique, que vous importe?
C'est qu'il plaît au Dieu d'amour.
Laissez là donc ce mystère,
Sans y creuser trop avant;
Vénus ferme le derrière,
Mais elle ouvre le devant.

Il n'est donc plus qu'une porte
A l'aimable Luxembourg;
Vénus, que le diable escorte,

du Luxembourg à plusieurs honnêtes gens, hommes et femmes, qui s'y promenaient entre neuf heures et dix heures du soir et auxquels elle fit passer la nuit sans égard à toutes les prières qu'on lui fit. (M.) Duclos dit à ce sujet : « Pour passer les nuits dans les jardins du Luxembourg avec une liberté qui avait plus besoin de complices que de témoins, la duchesse de Berry en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale, dont l'entrée se fermait ou s'ouvrait à l'occasion. » — Les *Mémoires de Richelieu* expliquent le fait d'une autre manière : « Les discours qu'elle tenait un soir dans le jardin, en se promenant avec les dames de Mouchy, de La Rochefoucauld et d'Arpajon, engagèrent quelques clercs de procureurs à les injurier en les accostant; elles, curieuses de savoir jusqu'où se porterait cette audace, répondirent aux agresseurs par des éclats de rire, mais les clercs annonçant impudemment ce qu'ils désiraient, elles crièrent au secours et appelèrent les Suisses, qui parurent sur-le-champ et délivrèrent ces dames. M^me^ de Berry se crut obligée de fermer son jardin, ce qui excita un murmure général, parce qu'on n'en sut pas sur-le-champ la véritable cause. » La duchesse fit rouvrir les portes en 1719, après son accouchement, pour se faire pardonner le scandale qu'elle avait causé; le public fut bien aise de cette mesure et en profita, mais ne lui en sut aucun gré.

Vient de nous jouer ce tour.
Pour punir cette déesse,
Il faudrait boucher le trou
Par où Cupidon s'empresse
De lui passer son bijou.

On dit que l'heure incommode,
Qui ferme le Luxembourg,
Ouvre, suivant la méthode,
Le jardin du tendre amour.
C'est là que Vénus arrose,
Dans les transports les plus doux,
L'avide fond d'une rose,
Le plus cher de ses bijoux.

On voudrait, suivant l'exemple
De Vénus au Luxembourg,
Fermer de même le temple
Qu'elle ouvre au lubrique amour.
D'une entreprise si belle
J'ai le bon sens altéré ;
Quoi ! fermer une chapelle
Dont tout le monde a la clef !

C'est à tort que l'on s'écrie
Contre ma vive chanson :
Cette nuit une furie
M'en a soufflé le poison.
Aucun remords ne me presse,
Calmez-vous, mes chers amis :

Si c'est en dormant qu'on pèche,
Je rêvais quand je la fis.

Si l'on a fermé la porte
Du jardin du Luxembourg,
C'est cette grosse joufflotte
Qui nous a joué ce tour;
Elle eût mieux fait, la drôlesse,
De faire boucher le trou
Le plus voisin de ses fesses,
Par où elle fait joujou.

PANÉGYRIQUE

DE

LA DUCHESSE DE BERRY[1]

Quel spectacle! quelle allégresse!
Que d'éclat, de jeux et de ris!
Les plaisirs renaissent sans cesse

1. « Ces stances sont de la composition de M. Crouzelier, conseiller au parlement de Metz, qui eut l'honneur de les présenter lui-même à la duchesse. » *(Mercure galant.)*

Et reçoivent un nouveau prix ;
Tout nous charme et nous intéresse...
Mais peut-on en être surpris !
On rend hommage à la princesse
Qui fait l'ornement de Paris.

Sa beauté n'a rien qui n'enchante,
On vante sa vivacité,
Sa grâce en tout est ravissante
Et son regard est respecté.
Sa jeunesse est toute brillante,
Son port est plein de majesté,
Et sitôt qu'elle se présente
Tout cède à sa noble fierté.

Heureux qui sait comme elle pense,
Qui par son rang, où son crédit
En fait souvent l'expérience !
Ce que la voix publique en dit [1]
Trouve d'autant plus d'assurance
Que l'air charmant dont elle rit
Nous paraît une conséquence
Pour le brillant de son esprit.

Pour son grand cœur que rien n'égale
Dans la pompe, ou dans les bienfaits,
La pente en est si libérale

1. La voix publique, comme on l'a vu précédemment, n'en disait pas précisément du bien.

Que sans entrer dans son palais
Où sa bonté vraiment royale
Se déclare par tant de traits,
On voit assez que tout signale
Le plus grand cœur qui fut jamais.

Tout nous surprend et tout retrace
Sa magnificence et son choix.
Si je la suis dans une chasse,
Quelle ardeur ! qu'est-ce que je vois !
Toute sa course a tant de grâce
Que les divinités des bois,
Heureuses d'en suivre la trace,
Semblent se ranger sous ses lois.

Si dans la séance inquiète
D'un jeu vif, piquant, incertain,
On la voit quelquefois sujette
Aux revers communs du destin ;
Dans sa tranquillité parfaite
Inaccessible à tout chagrin,
Son âme égale et satisfaite,
Ne ressent ni perte ni gain.

Mais quelle joie inconcevable
Et quel surcroît d'étonnement,
Quand un spectacle favorable
Excite son empressement !
L'effet en est si remarquable
Que le plus simple amusement,

Par un attrait inexprimable,
Devient un doux enchantement.

Cependant, si j'ose le dire,
Dans ces instants si précieux
Le spectacle en vain nous attire
Par des plaisirs ingénieux.
C'est la princesse qu'on admire,
Et ses appas victorieux
Font toujours sentir leur empire
Aux spectateurs trop curieux[1].

Que vous nous êtes nécessaire,
Princesse ! l'on verra toujours
Régner, ici comme à Cythère,
Les ris charmants et les amours.
On vous en nommerait la mère
Mais l'éclat naissant de vos jours,
Par un avantage contraire,
Ravit ce titre à nos discours.

Pour une princesse si belle,
A qui les cœurs s'immolent tous
Et dont chaque soleil rappelle

1. Il y a loin de cette assertion à la vérité, témoin le fait suivant rapporté par Duclos : « Elle parut sous un dais à l'Opéra, et le lendemain à la Comédie, quatre de ses gardes sur le théâtre et les autres dans le parterre. Le cri fut général et de dépit elle se renferma depuis dans une petite loge où elle était incognito. »

Quelque triomphe parmi nous,
Marquez, signalez votre zèle,
Nobles plaisirs; que d'entre vous
Une troupe toujours nouvelle
Rende encore son sort plus doux!

LES

SCANDALES DU TEMPS

Que notre Régent et sa fille
Commettent mainte peccadille,
C'est un fait qui semble constant,
Mais que par lui elle soit mère[1],
Se peut-il que d'un même enfant
Il soit le grand-père et le père?

Si pourtant, comme on le présume,
Elle a fait un petit posthume,
Il faut bien lui donner un nom.
Peur d'un jugement téméraire,

1. Nous avons vu ci-dessus (p. 38) d'après le témoignage peu suspect de Saint-Simon, ce qu'il fallait penser de ces imputations odieuses.

C'est La Rochefoucault et de Pons Gontaut, de Riom, La Haye, Salvaire [1].

1. Il est fort probable que tous ces courtisans furent les amants de la duchesse, puisque Saint-Simon déclare que, du vivant de son mari, « ses galanteries n'avaient pas laissé d'avoir plusieurs objets et avec assez peu de contrainte ». Il est dit à ce propos, dans les *Mémoires de Richelieu :* « Outre ses amours qu'on lui reprocha sans cesse avec son père, elle eut toujours plusieurs amants qu'elle changeait souvent pour les reprendre de nouveau. Elle eut d'abord l'écuyer de la grande écurie nommé Salvaire. La Haye, page du duc de Berry, lui succéda, avec le titre de gentilhomme ; ce qui lui fit donner un nom scandaleux (M. *Tout-Prêt*), à cause de la proximité du domicile jointe à la qualité d'amant. Malgré ce sobriquet, que toute la ville s'entendit pour ainsi dire à lui conserver, le marquis de La Rochefoucauld lui succéda ; il était capitaine de ses gardes et fut nommé comme celui qui l'avait précédé. Le marquis de Bonnivet, chambellan du duc de Berry, vint après, et puis le comte Daidie, officier des gardes françaises. » Duclos n'est pas moins explicite : « A peine eut-elle épousé le duc de Berry, qu'elle eut des galanteries, où le respect qu'on devait à son rang l'obligeait à faire les avances. Le commerce qu'elle eut avec La Haye, écuyer de son mari, fut porté à un degré de frénésie incroyable. Non contente de laisser éclater sa passion, elle proposa à son amant de l'emmener en Hollande. La Haye frémit à cette proposition, et se vit obligé, pour ne pas être la victime de sa discrétion sur un pareil délire, d'en faire part au duc d'Orléans. Il fallut tour à tour effrayer et flatter cet esprit égaré pour que le projet ne perçât pas jusqu'au roi. Peu à peu l'accès se dissipa ; et cette furieuse céda enfin à l'impossibilité de se satisfaire, ou à la crainte de rendre sa folie funeste à son amant. » Nous avons déjà parlé des relations de la duchesse avec de Riom ; nous ne reviendrons pas sur ce sujet, que l'on trouve détaillé tout au long dans les Mémoires de Saint-Simon et de Duclos.

Qu'avec Lassay[1] Bourbon s'amuse,
Tout le monde les en accuse,
Ils ont tous deux même raison,
Mais elle devrait bien lui dire
Qu'il faut qu'avec discrétion
Chez une veuve on se retire.

Que la jeune duchesse enrage[2],
Que son mari n'en fasse usage,
Je le croirais facilement,
Mais s'il faut qu'un amant la venge,
Que Duchallat soit cet amant
Un tel choix me paraît étrange.

Que la Conti soit très fâchée[3]
D'être au lit d'un singe attachée,

1. Armand Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, fils du romanesque auteur du *Recueil de différentes choses*, avait inspiré une vive passion à M^me^ la duchesse mère, restée veuve à trente six ans de Louis III, duc de Bourbon. On trouvera dans la *Correspondance* de Madame (3 avril 1721), l'observation mordante que cette liaison attira à M^me^ la duchesse de Bourbon de la part de M. le Duc, son fils.

2. Mademoiselle de Conti mariée à M. le Duc, qui acceptait philosophiquement une infortune conjugale dont il était la cause première. « Bien des gens, disait-il, croient être à couvert du cocuage, mais c'est une erreur. J'ai cru me mettre à l'abri en épousant un monstre : cela ne m'a servi de rien, car un vilain Duchallat, plus laid que moi, me fait cocu. » (*Correspondance de Madame.*)

3. Louise-Élisabeth de Bourbon, fille de Louis III de Bourbon, mariée à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti. La Fare, dont il est ici question, n'est pas l'auteur

Cela se peut-il autrement?
Mais qu'elle s'en tienne à La Fare,
Ou son appétit n'est pas grand,
Ou sa retenue est bien rare.

Que Sur-Yon impatiente
Avec le Marton se contente[1],
Il n'est rien de surprenant;
Mais qu'elle, l'aimant à la rage,
N'en éprouve aucun accident,
Elle est plus heureuse que sage.

Que Charolais, jeune et fringante,
Pour Richelieu soit complaisante[2],
N'est-ce pas le sort de son sang?
Mais pour un seul c'est bien la peine;

bien connu des *Mémoires*, mais son fils, Philippe-Charles, ancien chevalier d'honneur de la dauphine, qui devint plus tard maréchal de France.

1. Louise-Adélaïde de Bourbon, sœur du prince de Conti, nommée *mademoiselle de la Roche-sur-Yon.* — Marton, fils de M. de Blansac, était colonel du régiment de Conti.

2. Louise-Anne de Bourbon, nommée M^lle^ *de Sens*, puis M^lle^ *de Charolais*, fille de Louis III de Bourbon, avait une intrigue avec le duc de Richelieu, qui s'était flatté de l'épouser. « Elle se prit d'une telle passion pour lui que, malgré ses infidélités, elle ne cessa jamais de l'aimer éperdument. Ceux qui l'entouraient furent si touchés de ses tourments, qu'ils tâchaient de les tempérer en favorisant leurs entrevues secrètes, mais que peu après le duc divulgua. La princesse sa mère, furieuse de ces amours, maltraitait sa fille, ne pouvant souffrir qu'elle imitât une conduite dont elle lui donnait l'exemple; mais le jeune

A son âge belle-maman
En exerçait demi-douzaine.

Qu'à Du Maine, laide et nabote[1],
Un Malézieu lève la cotte[2],
Le marché pour tous deux est bon;
Mais que de Polignac n'en bouge[3]
Et couche avec cet embryon,
C'est faire honte au chapeau rouge.

Que la belle Monasterolle
Se donne pour mille pistoles,
Chacun dira : Je le crois bien;
Mais que pour une on en jouisse,
Même très souvent pour rien,
On dira : Gare la chaude-pisse !

seigneur allait faire l'amour pendant la nuit à l'hôtel; l'appartement de la jeune princesse étant au rez-de-chaussée sur le jardin dont il avait une clef, il arrivait chez elle par la fenêtre, sans que personne s'en doutât. » *(Mémoires de Richelieu.)*

1. Anne-Louise Bénédicte de Bourbon, fille de Henri-Jules de Bourbon, mariée au duc du Maine. Elle s'était formé à son château de Sceaux une cour galante qui devint un foyer d'intrigues politiques. (Cf. *Mémoires de Mme de Staal-Delaunay.*)

2. Nicolas de Malézieu (1650-1727), membre de l'Académie française, fut précepteur du duc du Maine, qui le nomma chancelier de la principauté de Dombes. Il était l'organisateur des fêtes de Sceaux.

3. En 1718, Madame écrivait : « L'amant tenant de Mme du Maine est le cardinal de Polignac, mais elle en a encore beaucoup d'autres, le premier président, et même des drôles. »

Que Jonzac à Conti se donne[1],
Elle s'allie à la couronne :
Quelle gloire pour les Hénaults ;
Mais que sans garder de mesure
Tous les muguets lui soient égaux[2],
Pour le Jonzac quelle coiffure !

Qu'au tendre Nangis La Vrillière[3]
Donne jouissance plénière,
La Dauphine[4] en fit bien autant,

1. M. de Jonzac avait épousé une sœur du président Hénault. Moins philosophe que les autres maris de ce temps, il donna à propos du prince de Conti deux soufflets à M^me^ de Jonzac en pleine église. Ce moyen violent ne lui réussit guère, les rieurs ne furent pas de son côté, et il dut s'estimer heureux de se raccommoder avec sa femme.

2. Elle était en intrigue avec le jeune duc de Bournonville. (M.)

3. M^me^ de La Vrillière, femme du secrétaire du Conseil de régence, était l'amante de Nangis, colonel du régiment du roi, homme fort à la mode, « la fleur des pois, » comme dit Saint-Simon. Il est posssible qu'elle ait eu des relations avec le Régent, mais ce ne fut sans doute qu'une *maîtresse à passade*. On lui attribua plus tard l'honneur d'avoir *déniaisé* le jeune Louis XV.

4. L'intrigue de Nangis avec la duchesse de Bourgogne n'eut probablement pas le caractère qu'on lui attribue ici. M^me^ de Caylus dit à ce propos dans ses *Souvenirs* : « Nangis est le second pour lequel M^me^ la Dauphine a eu du goût. Je ne parlerai pas de celui-là comme j'ai parlé de l'autre, et j'avouerai que je le crois comme le public ; la seule chose dont je doute, c'est que cette affaire soit allée aussi loin qu'on le croit, et je suis persuadée que cette intrigue s'est passée en regards et en quelques lettres tout au plus. Je me le persuade par deux raisons : l'une,

Mais qu'au Régent elle se voue
Pour la fortune du galant,
Plaisant pivot, plaisante roue.

Qu'habile en vers, qu'habile en prose,
Lomaria nuit et jour compose,
Puisqu'aimer lui semble commun;
Mais que sans cesse elle s'occupe
Au sot combat de cinq contre un,
Sapho[1] ne fut jamais si dupe.

que M^me^ la Dauphine était trop gardée, et l'autre, que Nangis était amoureux d'une autre femme (M^me^ de La Vrillière), qui l'observait de près, et qui m'a dit à moi-même que, dans le temps qu'on soupçonnait qu'il pouvait être avec M^me^ la Dauphine, elle était bien assurée du contraire, puisqu'il était avec elle. » — Le témoignage de M^me^ de Caylus est confirmé par cette strophe d'une chanson de l'année 1710 :

Le marquis de Nangis l'adore,
Elle répond à tous ses vœux;
Mais je ne sais s'ils ont encore
Trouvé le moment d'être heureux.

1. Femme poète de Mitylène. D'après une légende peu vraisemblable, son amour malheureux pour Phaon l'amena au suicide et elle se précipita dans la mer du haut du promontoire de Leucade.

C'EST LA PURE VÉRITÉ

On dit que le Luxembourg
Sert de réduit à l'amour,
Ce n'est qu'une médisance;
On dit qu'à l'intempérance
Un autel on a dressé [1]
Que nuit et jour on encense;
C'est la pure vérité.

On dit que chez la Condé
Les amants sont bien traités,
Ce n'est qu'une médisance;
On dit que par complaisance
La maman de son côté
Prend aussi part à la danse;
C'est la pure vérité.

1. « Les soupers, les bacchanales, les mœurs du Luxembourg étaient les mêmes qu'au Palais-Royal, puisque c'étaient à peu près les mêmes sociétés. La duchesse de Berry, avec qui les seuls princes du sang pouvaient manger, soupait ouvertement avec des gens obscurs que Riom lui produisait. Il s'y trouvait même un certain père Reiglet, jésuite, complaisant, commensal, et soi-disant confesseur. Si elle avait fait usage de son ministère, elle aurait pu se dispenser de lui dire bien des choses dont il était témoin et participe. » (Duclos.)

On dit que certain roué
La duchesse a su charmer,
Ce n'est qu'une médisance;
On dit que pour pierre d'attente
Ce qui n'est pas écrasé,
Faute de mieux, la contente;
C'est la pure vérité.

On chante, belle Conti,
L'excès de votre appétit,
Ce n'est qu'une médisance;
Aux yeux de toute la France,
La Fare que vous chérissez
Met le faux en évidence;
C'est la pure vérité.

On dit que la Sur-Yon
Voudrait bien changer de nom,
Ce n'est qu'une médisance;
On dit que par prévoyance,
Et pour fuir l'oisiveté,
Marton l'instruit par avance;
C'est la pure vérité.

On dit que malgré sa beauté
Le Lambesc[1] l'a gâté,

1. « Le prince de Lambesc, fils unique du comte de Brionne, épousa (mai 1709) la fille aînée du feu duc de Duras (Jeanne-Henriette), frère aîné du maréchal duc

Ce n'est qu'une médisance;
On dit qu'avec indulgence
Ses parens l'ont fait traiter
Quand il eut conté sa chance;
C'est la pure vérité.

On dit que sa sœur Duras[1]
Peuplerait bien un haras,
Ce n'est qu'une médisance;
On dit qu'elle met par avance,
Aux dépens de sa beauté,
Plus d'un étalon en danse;
C'est la pure vérité.

On dit que la Beaufremont[2]
A tous dit pis que leur nom,
Ce n'est qu'une médisance;
On dit que, sans conséquence,
Elle peut tout hasarder
Sans craindre la médisance;
C'est la pure vérité.

d'aujourd'hui, tous deux fils du feu maréchal duc de Duras, qui était belle comme le jour, très bien faite et fort riche. » (SAINT-SIMON.)

1. Henriette-Julie de Duras, mariée (nov. 1717) à Léopold de Pignatelli-Bisaccia, comte d'Egmont.

2. « M. de Beaufremont, avec bien de l'esprit et beaucoup de bien et de désordre, était un fort sérieux, très sottement glorieux, qui se piquait de tout dire et de tout faire, et qui avait épousé une Courtenay plus folle que lui encore en ce genre. » (SAINT-SIMON.)

On dit que le grand Villars
Doit sa fortune aux hasards,
Ce n'est n'est qu'une médisance;
On dit qu'outre sa vaillance
Sa femme de son côté
A mérité récompense[1];
C'est la pure vérité.

LA COUR

ET

LE GOUVERNEMENT

Réjouissez-vous aux abois
Esclaves qu'on nomme Français!
Ne pleurez plus votre indigence,
Dans les conseils de la régence
Vous trouverez satisfaction
Salut et bénédiction.

1. « La maréchale de Villars, écrit Madame, court beaucoup après le comte de Toulouse; mon fils est aussi fort dans ses bonnes grâces. » Et elle raconte deux aventures plaisantes qui arrivèrent au maréchal, à propos de cornes.

Bénédiction et bonheur!
Vous n'aurez plus aucun malheur,
Français, je vous le certifie;
Vous allez passer votre vie
Ainsi qu'à Cocagne[1], en Congo[2],
Et vous aurez tout à gogo.

Gogo, Lisette et Barbichon,
Personnages de grand renom,
Donnent aux conseils suffrages,
Et à qui veut leurs pucelages,
Marque d'abondance et de bien
Car tout cela ne coûte rien.

Rien n'est plus doux, plus familier
Que nos dames au grand collier,
Vulgairement dites princesses:
Elles remuent croupière et fesses
Mieux qu'oncques ne fit la Fillon[3]
Et donnent encore pension.

1. Brossette rapporte qu'il y a en Italie, sur la route de Rome à Lorette, une petite contrée très agréable et très fertile que l'on nomme *Cucagna*. Il pense que ce pourrait être là l'origine du *pays de Cocagne*, et la supposition paraît assez plausible.

2. Le Congo ou Basse-Guinée a longtemps passé pour une terre aussi fortunée que le légendaire *pays de Cocagne*.

3. Célèbre courtisane de Paris, dont le lieutenant de police d'Argenson et Dubois firent un espion politique. Ce fut elle qui découvrit au cardinal la conspiration de Cellamare.

Pensions, bijoux et chevaux,
Or, donnent à leurs damoiseaux.
De Luxembourg la jeune hôtesse,
De Bourbon la bonne duchesse,
Qui veut se faire repasser
Et ne veut jamais s'en lasser[1].

Lassay est fort bon compagnon,
Maq....., Gacé-Matignon[2],
C'est tout dire; mais il n'importe,
Avec bêtes de cette sorte,
N'est ni cotte ni cotillon
Dont on ne lève échantillon.

L'échantillon se prend toujours
Pour à la pièce donner cours,
Aussi voit-on que la plus sage
Donne à tâter son pucelage

1. L'auteur joue plaisamment sur ce mot. On a déjà vu que l'amant de la duchesse était le marquis de *Lassay*.

2. Le comte de Gacé, qui prit plus tard le nom de Matignon, devait à la conduite scandaleuse de sa femme, l'épithète injurieuse accolée à son nom. « On publia, nous disent les *Mémoires de Richelieu*, que des seigneurs distingués, se permettant des fêtes nocturnes chez le comte de Gacé, avaient commis des actions dignes des temps d'Héliogabale; on nommait M^me^ de Nesles, le prince de Soubise, le comte et la comtesse de Gacé. La méchanceté alla jusqu'à attaquer M^me^ de Gacé d'une manière plus atroce que les autres dames. » Mathieu Marais est encore plus explicite, et raconte crûment dans son *Journal* l'aventure en question qui eut pour conséquence un duel entre M. de Gacé et Richelieu.

Afin d'attirer les chalands
Et de ne manquer de galants.

Galant fut notre défunt roi.
Ses enfants se font une loi
De surpasser un si bon père;
Aussi voit-on par l'adultère
Bourbons, bourgeois et Montespans
Ne faire qu'un même sang.

Sous Louis, surnommé le Grand,
On ne connaissait point de sang
Qui pût venir à la couronne,
Mais aujourd'hui que l'on la donne
Au légitime et au bâtard,
Mon sang y viendra tôt ou tard[1].

Tôt ou tard serez donc heureux,
Messeigneurs mes petits-neveux;
Vous aurez amants et maîtresses,
Et ferez bien des gentillesses,
Bien des tours d'esprit et de corps
Jusqu'à ce que vous soyez morts.

Morgué! ce que je vois est beau,
Je vois courir dans un traîneau

1. Ce vers nous donne lieu de croire que le grand prieur de Vendôme est l'auteur de la satire. Il se rattachait à la famille des Bourbons par son grand-père César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

Ce chef du Conseil de régence
Ivre-mort; celui de finance
Baiser, lécher le bon régent
Pour nous faire avoir de l'argent.

L'argent ne nous manquera plus;
On fait remarquer les écus,
On remarque aussi les pistoles,
Et l'on refond dans les écoles
Les beaux décrets du Vatican.
On réforme soldats et camp.

Quand on a tant d'invention,
D'esprit et de précaution,
Ne peut-on pas en assurance
Aller au bal et à la danse,
Et se montrer peu soucieux
De ce que dit un tas de gueux?

Gueux vous serez toujours, Français,
A ce que dit maître Rabelais;
Si, pour former votre jeunesse,
D'Armand [1] n'empruntez la sagesse;
Il n'est point du tout polisson,
Mais c'est un fort joli garçon [2].

Garçon ou fille ne sais trop
Car j'entends dire à demi-mot

1. Le prince de Conti.
2. Éloge ironique. (Cf. p. 102.)

Que par plus d'une maladie
Il s'est fait connaître amphibie,
Fruit de l'exemple et des leçons
Qu'aujourd'hui l'on donne aux Bourbons.

Bourbons, Espagnols et Français,
Je parlerais bien de vos droits;
Mais avec autant de sagesse
Que vous avez de politesse,
Vous surpassez tous les esprits
Sans avoir jamais rien appris.

Ah! prions tous le doux Sauveur
Que nous laissant un peu de cœur,
Il ôte aux étrangers la vue
De notre honte toute nue,
Qui fait rougir sincèrement
Le plus petit et le plus grand.

LE PRÉSENT ET LE PASSÉ

Aux maux les plus affreux le ciel nous abandonne,
La discorde, la faim, la mort nous environne;
Et les dieux contre nous soulevés tant de fois,
Équitables vengeurs des crimes de la terre,

Ont frappé du tonnerre
Les peuples et les rois.

Des rivages de l'Èbre aux bords du Borysthène,
Mars a conduit son char attelé par la haine;
Les vents contagieux ont volé sur ses pas,
Et, soufflant de la mort les semences funestes,
Ont dévoré les restes
Échappés aux combats.

D'un monarque puissant la race fortunée
Remplissait de son nom l'Europe consternée;
J'ai passé sur la terre, ils étaient disparus,
Et le peuple abattu que sa misère étonne,
Les cherche auprès du trône,
Et ne les trouve plus.

Peuples, reconnaissez la main qui vous accable.
Ce n'est point des destins l'arrêt irrévocable,
C'est le courroux des dieux, mais facile à calmer;
Méritez d'être heureux, osez quitter le vice,
C'est par ce sacrifice
Qu'on les peut désarmer.

Rome, en sages héros autrefois si fertile,
Qui fut des plus grands rois la terreur ou l'asile,
Rome fut vertueuse et dompta l'univers;
Mais l'orgueil et le luxe, enfants de la victoire,
Du comble de la gloire
La plongent aux enfers.

Quoi ! verra-t-on toujours de ces tyrans serviles,
Oppresseurs insolents des veuves, des pupilles,
Élever des palais dans nos champs désolés ?
Verrons-nous cimenter leurs portiques durables
Du sang des misérables
Devant eux immolés ?

Élevés dans le sein d'une infâme avarice,
Leurs enfants ont sucé le lait de l'injustice,
Et dans nos tribunaux vont juger les humains !
Malheur à qui, fondé sur la faible innocence,
A mis son espérance
Dans leurs indignes mains !

Des nobles cependant l'ambition captive,
S'endort entre les bras de la mollesse oisive,
Et ne porte aux combats que des coups languissants.
Cessez, abandonnez à des mains plus vaillantes
Ces piques trop pesantes
Pour vos bras impuissants.

Voyez cette beauté, sous les yeux de sa mère,
Elle apprend en naissant l'art dangereux de plaire
Et d'irriter en nous nos funestes penchants ;
Son enfance prévient le temps d'être coupable ;
Le vice, trop aimable,
Instruit ses premiers ans.

Bientôt, bravant les yeux de l'épcux qu'elle outrage
Elle abandonne aux mains d'un courtisan volage

De ses trompeurs appas le charme empoisonneur.
Que dis-je! cet époux à qui l'hymen la lie,
Trafiquant l'infamie,
La livre au déshonneur.

Ainsi vous outragez les dieux et la nature.
Oh! que ce n'était point de cette source impure
Qu'on vit naître ces Francs, des Scythes successeurs,
Qui du char d'Attila détachant la fortune,
De la cause commune
Furent les défenseurs.

Le citoyen alors savait porter les armes;
Sa fidèle moitié, qui négligeait ses charmes,
Pour son retour heureux préparait des lauriers,
Recevait de ses mains sa cuirasse sanglante,
Et sa hache fumante
Du trépas des guerriers.

Au travail endurci, leur superbe courage,
Ne prodigua jamais un imbécile hommage
A de vaines beautés qui ne les touchaient pas,
Et d'un sexe timide et né pour la mollesse,
Ils plaignaient la faiblesse,
Et ne l'adoraient pas.

De ces sauvages temps l'héroïque rudesse
Leur refusait encor la délicate adresse
D'excuser les forfaits par un subtil détour;
Jamais on n'entendit leur bouche peu sincère

Donner à l'adultère
Le tendre nom d'amour.

Mais insensiblement l'adroite politesse,
Des cœurs efféminés souveraine maîtresse,
Corrompit de nos mœurs l'austère dureté,
Et du subtil mensonge empruntant l'artifice,
Bientôt à l'injustice
Donna l'air d'équité.

Le luxe à ses côtés marche avec arrogance,
L'or qui naît sous ses pas s'écoule en sa présence;
Le fol orgueil les suit, compagnon de l'erreur,
Il frappe des États la grandeur souveraine,
De leur chute prochaine,
Brillant avant-coureur [1].

1. Le *Mercure galant,* qui publie cette pièce un peu vive, se met à l'abri des rigueurs de la censure par un préambule ingénieux : « D'autres, dit-il, s'y prenaient plus finement pour remplir les esprits de défiance et de frayeur : dans les retraites les plus clandestines de leurs maisons, ils composaient prose outrageante et vers sanglants et de là les semaient dans le monde. Leur probité connue, disaient-ils, leur conscience timorée et l'intérêt des peuples et de la religion les forçaient de rompre le silence, *ad M. D. G.* D'autres plus retenus, quoiqu'ils ne le fussent certainement pas assez, faisaient des odes à peu près de la nature de celle-ci. » (Juillet 1716.)

A MONTARGIS

A te voir,
Montargis[1],
Avec ton habit,
Que croire?

Que tu as mis
Ton esprit
A faire valoir ici
Grimoire.

Auras-tu
Trop d'écus
Après avoir tout rendu
Au peuple?

En voyant
Ton habit,
On sera tout ébaubi
D'y voir

1. Claude le Bas de Montargis, marquis du Bouchet-Valgrand, financier dépourvu de mérite, dut sa fortune à l'appui de son beau-père, Jules Hardouin Mansart, premier architecte du roi. En 1716, il acheta au président de Lamoignon la charge de greffier de l'ordre du Saint-Esprit, ce qui lui valut le cordon bleu.

L'ornement
Appliqué
Sur le bât enjolivé
D'un âne.

ÉPIGRAMMES

SUR

CROZAT ET MONTARGIS

Pour vous prêcher l'humilité;
Mortels remplis de vanité,
Voyez, jusqu'où le Saint-Esprit s'abaisse,
Crozat et Montargis l'ont trouvé dans leur caisse.

Pour vous prouver l'humilité,
Voyez, homme plein de fierté,

1. Crozat, qui de simple commis était devenu le plus riche financier de Paris et le Mécène des artistes de son temps, occupait le poste fort lucratif de receveur général du clergé, lorsqu'il acquit de Chauvelin la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. Il fut agréé par le Régent à la condition de fournir 3 millions au trésor royal.

Combien le Saint-Esprit s'abaisse,
Le Bas l'a trouvé dans sa caisse.

LOUANGE ET BLÂME
DU CARDINAL DE NOAILLES

PARLONS de notre cardinal,
A-t-il bien fait, a-t-il fait mal?
Destituant plus d'un jésuite[1],
On ne peut blâmer sa conduite;
Mais, en dispersant Port-Royal[2],
Il faut dire qu'il a fait mal.

Parlons du même cardinal;
Jugeant que la bulle est maudite,

1. Le cardinal de Noailles avait une première fois interdit les jésuites de son diocèse (1714); il renouvela son interdiction (1716), lorsque ses ennemis recommencèrent leurs intrigues, et n'excepta de cette mesure que les PP. Gaillard, La Rue, Lignières et du Trévoux.

2. Dans l'affaire de Port-Royal, il avait été, sans y prendre garde, l'instrument du P. Le Tellier. « Il en sentit l'énormité, remarque judicieusement Saint-Simon, après qu'il se fut mis hors d'état de parer un coup qui avait passé sa prévoyance. Il n'en fut pas mieux avec les molinistes, mais beaucoup plus mal avec les jansénistes, ainsi que les jésuites se l'étaient bien proposé. »

On ne peut blâmer sa conduite,
Mais n'osant s'expliquer tout net[1],
Il faut dire qu'il a mal fait.

Parlons toujours du cardinal;
Quand de Quesnel le livre il loue[2],
Personne ne lui fait la moue,
Mais lorsqu'un tel livre il défend,
On la lui fait assurément.

Parlons toujours du cardinal;
Quand du Cas il fit quelque estime[3],
Il ne fit pas un fort grand crime
Mais quand il le fit rétracter,
Alors tous devaient résister.

Parlons toujours du cardinal;
Faisant signer le formulaire,

1. Dans les démêlés suscités par la Constitution, a conduite du cardinal de Noailles manqua souvent de netteté et de logique, témoin la destruction de Port-Royal.

2. Alors qu'il était évêque de Châlons, il avait approuvé dans un mandement les *Réflexions morales* du P. Quesnel.

3. Le *cas de conscience* était une sorte de problème théologique, proposé en l'année 1701, dans lequel un confesseur demandait « s'il était permis de donner les sacrements à un homme qui aurait signé le formulaire en croyant dans le fond du cœur que le pape et même l'Église pouvaient se tromper sur le fait ». A cette question quarante docteurs répondaient par l'affirmative. Après avoir pendant quatre ou cinq mois favorisé le *cas*, le cardinal de Noailles le flétrit énergiquement. On trouvera cette affaire longuement expliquée dans les *Mémoires de l'abbé Legendre* (chap. V).

Quant au Droit, qu'on le laisse faire[1],
Mais lorsqu'il fait signer le Fait,
Il faut dire que mal il fait.

Parlons toujours du cardinal;
A Rome dénonçant Sfondrate[2],
Sa foi comme son zèle éclate,
Mais abandonnant ce projet,
Il faut dire qu'il a mal fait.

Parlons toujours du cardinal;
Quand il défend la comédie[3],

1. La distinction du *fait* et du *droit* était une pure subtilité imaginée par les jansénistes; ils prétendaient que l'Église n'est infaillible en aucun fait, hors le fait révélé; le pape au contraire voulait être cru sur les faits aussi bien que sur le droit. « L'archevêque de Paris ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine, et le *fait* d'une foi humaine; les autres évêques et même Fénelon, qui n'était pas content de M. de Noailles, exigèrent la foi divine pour le fait. » Clément XI trancha la difficulté dans sa bulle *Vineam Domini;* il ordonna de croire le *fait,* sans s'expliquer si c'était d'une foi divine, ou d'une foi humaine.

2. Le cardinal Sfondrate dans son *Nodus Prædestinationis dissolutus* avait émis des idées peu exactes sur la grâce et sur le péché originel; le cardinal de Noailles et quatre évêques de France dénoncèrent le livre à la cour de France. Mais il fut défendu par le cardinal Gabrielli, et les prélats français n'en purent obtenir la condamnation.

3. Le prélat demanda qu'on supprimât la comédie, ou du moins qu'on en corrigeât les principaux abus, en ne permettant aux comédiens de jouer qu'en de certains temps et de ne jouer que certaines pièces, après même que ces

Qu'il n'ait pas bien fait, je le nie,
Mais quand pour aumône il y met
Une taxe, à lui c'est mal fait.

Encore un mot du cardinal[1];
Quand par ses mœurs il édifie
Il est juste qu'on le publie,
Mais quand loterie il permet,
Alors on dit qu'il a mal fait.

pièces auraient été examinées par des hommes de confiance. Il avait oublié que dans un monde comme est Paris, c'est sagesse et nécessité de souffrir de petits désordres pour en prévenir de plus grands. » (L'ABBÉ LEGENDRE.)

1. Nous avons déjà cité le jugement de Voltaire favorable au cardinal; voici maintenant celui de l'abbé Legendre, qui se montre beaucoup plus sévère pour le prélat : « Ce fut un malheur pour lui que la fortune l'eût élevé à l'archevêché de Paris. Il n'était point né pour une si grande place; il faut pour la remplir un génie supérieur, des talents, de la capacité; et c'est ce qu'il n'avait point. C'était un petit esprit, léger et inégal, esprit tracassier, pointillant et barguignant en tout, aimant à ruser, disant oui et non, ne jugeant du bien et du mal que selon ses préventions, sottement orgueilleux, puérilement vindicatif, ne se possédant plus pour peu qu'on lui résistât. Il pensait peu et ne faisait rien que par autrui. Jaloux cependant d'être informé de tout, il affectait d'épiloguer, même opiniâtrément, pour en paraître plus entendu. Les gens qui pensaient et travaillaient pour lui n'en étaient point les dupes, ils ne savaient que trop combien sa sphère était bornée. Aussi, après avoir bien vétillé, acquiesçait-il aveuglément à tout ce qu'ils lui proposaient. Il se présentait mal; son air béat et indolent, ses cheveux plats, son ton de voix languissant et niais, ne donnaient pas de lui une grande idée en l'abordant. »

LE

MÉDAILLIER DE MADAME[1]

Qu'a bon droit l'on vante en tous lieux[2],
Trop illustre et grande princesse,
Votre médaillier précieux!
Tout en est riche et curieux;
Il faudrait l'admirer sans cesse,
Si tant d'héroïques vertus
Que l'on remarque en Votre Altesse,
Ne nous surprenaient encor plus.

Quoi! se peut-il, grande princesse
Que ma sincérité vous blesse,

1. Madame, mère du Régent, possédait une riche collection de médailles dont l'antiquaire Baudelot de Dairval était le conservateur. Les soins qu'elle donnait à cette collection et la volumineuse correspondance qu'elle entretenait avec ses parents d'Allemagne furent, à peu de chose près, l'unique occupation de sa vie.

2. Voici à quelle occasion furent composées ces deux pièces :

« Son Altesse Royale ayant permis à M. Crouzelier, conseiller au parlement de Metz, de visiter toutes ses médailles d'or, il a été si frappé de la magnificence du mé-

Et que des vers sans compliment
Ne vous conviennent nullement?
La délicatesse est extrême,
Et pour la combattre aisément
Je l'attaque moralement,
Et je pose ici le système,
Qu'il faut se connaître soi-même.
Or, ce système sérieux,
Qui dessille à chacun les yeux,
Et dont l'humilité profonde
Fait rentrer en soi tout le monde,
Est pour vous sans présomption
Un sujet d'ostentation.
Examinez-vous bien, Madame,
Et contemplez votre belle âme,
Vos lumières, vos sentiments.
Que de vertus et d'ornements!
Mes vers ne sont donc pas étranges;
Et l'on peut dire vos louanges
Avec justice et vérité,
Puisqu'un précepte de morale,
Qui nous remplit d'humilité,

daillier, aussi bien que des rares qualités de la princesse, qu'il lui a fait aussitôt ces vers. On les a trouvé très beaux et ils sont du goût de la cour. — Son Altesse Royale ayant beaucoup applaudi à ces vers a dit, par une trop grande modestie, qu'ils ne lui convenaient pas. M. Crouzelier, pour combattre l'injustice qu'elle se fait, lui a encore fait cette réponse. » (*Nouveau Mercure galant,* mai 1716.) C'est ce même Crouzelier qui avait écrit le panégyrique de la duchesse de Berry, déjà publié. Cf. p. 38.

Est pour Votre Altesse royale
Un fondement de vanité[3].

LA CONVALESCENCE
DU DUC DE BOURBON[1]

Sur vos jours la Parque en balance
Menaçait de n'en tramer plus,

1. Il faut mettre en regard de ces éloges excessifs le portrait plus juste que Saint-Simon a tracé de Madame : « C'était une princesse de l'ancien temps attachée à l'honneur, à la vertu, au rang, à la grandeur, inexorable sur les bienséances. Elle ne manquait point d'esprit, et ce qu'elle voyait, elle le voyait très bien. Bonne et fidèle amie, sûre, vraie, droite, aisée à prévenir et à choquer, fort difficile à ramener ; grossière, dangereuse à faire des sorties publiques, fort Allemande dans toutes ses mœurs, et franche, ignorant toute commodité et toute délicatesse pour soi et pour les autres, sobre, sauvage et ayant ses fantaisies. »

2. M. le Duc tomba malade de la petite vérole le 23 juin 1716, fut guéri au bout de quinze jours, et le 13 juillet partit pour aller prendre l'air à Chantilly. « A la nouvelle de sa maladie, dit le *Mercure*, les grands, les petits, le peuple, tout le monde accourut en foule au faubourg Saint-Germain où est l'hôtel de ce prince. Le destin de tant de gens parut avec tant d'éclat attaché à ses jours, que la consternation se répandant dans tous les cœurs, l'amour fut si puissant, ou l'alarme fut telle, qu'il

Prince, et nous revoyons en France
Rome en pleurs pour Germanicus[1].

Pour arrêter ce coup funeste
Tout pouvait être demandé,
Pour Admète il fut une Alceste[2],
Tout est Alceste pour Condé.

Le ciel calme enfin nos alarmes,
La faveur vous rend à nos vœux :
Joies, éclatez ; tarissez, larmes !
Nous célébrons un jour heureux.

A l'honorer que tout s'apprête,
Que son bonheur redouble encor ;
Qu'il soit le jour de cette fête
Le premier des jours de Nestor[3].

sembla que jamais le péril ne pourrait être plus grand. » Et le *Mercure* raconte les fêtes auxquelles donna lieu son rétablissement.

1. Ce fils adoptif de Tibère, chéri des Romains pour ses talents et ses vertus, fut probablement empoisonné par Pison, sur l'ordre de l'empereur. Il commandait les légions de Syrie lorsqu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. A la nouvelle de sa maladie, Rome entière fut frappée de stupeur, et quand sa mort fut connue, la douleur publique ne connut pas de bornes.

2. D'après la mythologie antique, Admète fut arraché à la Parque grâce au dévouement de sa femme Alceste, qui accepta de mourir à sa place. Euripide a tiré de cette légende le sujet d'une admirable tragédie.

3. Nestor, roi de Pylos, le plus sage et le plus éloquent des Grecs qui prirent part au siège de Troie, vécut, suivant la tradition, trois âges d'homme.

Minerve, Bellone, Victoire,
Tutélaires du sang Bourbon,
Conservez des jours dont la gloire
Fera l'éclat de votre nom.

Déjà promettant un Achille
Et montrant un Fabricius,
Pour exécuter en Camille,
Il délibère en Fabius [1].

France, encore quelques années,
Et s'il faut alors des exploits,
Nous verrons sous ses destinées
Et les Senef et les Rocroi [2].

De Chantilly [3] le magister,
Autrement dit le maître,

1. « Dès son jeune âge, disent les *Mémoires de Richelieu*, ce prince avait donné des preuves de courage en présence de l'ennemi, dont il avait soutenu le feu avec tant de sang-froid, qu'on dit alors qu'il serait l'héritier des talents militaires des princes de sa maison. » Les événements ne justifièrent point cette opinion, et le duc de Bourbon ne fit preuve d'aucune des qualités qui distinguaient les illustres Romains auxquels on le compare.

2. A Rocroi, son premier triomphe, le prince de Condé, vainquit les troupes espagnoles (1643); à Senef, sa dernière bataille, il repoussa le prince d'Orange (1674).

3. La terre et seigneurie de Chantilly, confisquée en 1632 sur le duc de Montmorency, avait été donnée par

Dit que le prince est *magis ter*[1]
Que messieurs ses ancêtres.

A la chasse il sonne du cor,
Il est prince à la ville,
Dans les conseils c'est un Nestor,
A Fribourg[2] un Achille.

Il fait des autres le bonheur,
Il ne songe qu'à plaire,
Et quoiqu'il soit fort grand seigneur,
Il est ami sincère.

Aux champs, à la ville, à la cour,
Tout chante à l'envi le retour
De la santé de Son Altesse;
Ainsi le peuple grec ravi

Louis XIV au grand Condé. — « *Le Magister* se rendit de la maison du curé au château de Chantilly. On ne l'eut pas plutôt annoncé que M. le duc voulut le recevoir lui-même à la tête de toute sa cour. *Subito, le magister,* lui fit son compliment assaisonné de remarques si magistrales qu'elles firent, à plus d'une reprise, éclater de rire toute l'assemblée, et après avoir longtemps parlé à propos, toujours par impromptu, il chanta les paroles ci-dessus. » *(Nouveau Mercure galant.)*

1. Détestable jeu de mots, qui signifie : le prince est *trois fois plus grand* que ses ancêtres.

2. M. le Duc avait pris part au siège de Fribourg en 1713. (M.)

Poussait de grands cris d'allégresse
Quand Alexandre fut guéri[1].

Quel charmant séjour j'aperçoi[2] !
C'est dans ces lieux qu'habite
Du fameux vainqueur de Rocroi
La nymphe favorite.
Ce héros, la gloire des lis,
En est encor le maître ;
Dans son arrière-petit-fils
Nous le voyons renaître.

La Maladie, avant-courrière[3]
De sa funeste sœur la Mort,

1. Bossuet pouvait appeler le prince de Condé *un autre Alexandre :* le rapprochement était admissible ; mais on ne saurait en dire autant pour le duc de Bourbon. Je ne vois entre eux qu'un seul point de ressemblance, c'est que l'un et l'autre furent également funestes aux peuples qui saluaient avec enthousiasme leur guérison.

2. Ce couplet est de la composition de M. le curé de Liancourt.

3. « Le mois passé je vous entretins le mieux qu'il me fut possible de l'heureux rétablissement de la santé de M. le Duc et je vous fis une légère peinture de la joie que son salut avait répandu dans les cœurs. Je vous avoue que dans ce tableau, malgré mes soins et mon zèle, les couleurs me manquèrent. Un bien plus savant maître dans l'art de peindre est venu ce mois-ci à mon secours ; et M*** a trouvé le secret d'exprimer de la manière du

Chez cette dame à l'ordinaire
Allait pour faire son rapport.
En arrivant elle présente
Une liste que la Mort lut;
Le nombre passa son attente,
Oncques mémoire tant ne plut.
Dans cette liste meurtrière
Étaient gens de tous états,
Les uns au bout de la carrière,
Les autres pris au premier pas.
« Quant à ceux-là, dit Libitine,
Ce n'est guère gibier savoureux,
Et la Vieillesse ma voisine
Me les amène quand je veux.
Mais pour ceux-ci c'est chose rare,
Et j'en estime le présent;
Dame Jeunesse, plus avare,
En démord difficilement.
Mais qu'aperçois-je? Un jeune prince,
A peine cinq lustres comptant.
Certes le présent n'est pas mince,
Happons-le, ma sœur, à l'instant. »
Aussitôt pour tout équipage
Prenant en main cet instrument
Dont elle moissonne à tout âge
Les humains indifféremment,
Elle part; l'Horreur la précède,

monde la plus vive et la plus éloquente ce qu'il a ingénieusement pensé sur ce sujet. » (*Nouveau Mercure galant*, août 1717.)

Les Larmes suivent les Regrets,
Tout fuit à son aspect, tout cède;
Mais où se sauver de ses traits?
Le chemin fut court, la distance
Jamais ne retarda la Mort;
Toujours à grands pas elle avance
Aux lieux où la conduit le sort;
Près d'un palais le train s'arrête.
« Quoi donc! dit la Mort, c'est ici
Que l'on veut que ma main s'apprête
A me sacrifier? Mais qui?
— Bourbon! — Ciel! quel affreux outrage
Pour tous les Condés ses aïeux!
Je leur dois tant; puis-je à cet âge
Trancher la fleur de leurs neveux?
Oui, des ennemis de la France
Ils ont peuplé les sombres bords.
Ce jeune héros par avance
Me promet encor plus de morts;
Qu'il vive donc, que son courage,
Par des exploits dignes de lui,
Au centuple me dédommage
De ce que je perds aujourd'hui.
Mais quoi! Thémis vient elle-même
Et la Religion sa sœur.
Partons, c'est un ordre suprême,
Tout se déclare en sa faveur. »
Ainsi parla cette déesse,
Qui tient notre sort en sa main;
A son départ fuit la Tristesse

Et des Pleurs le lugubre essaim.
La Santé revient et la Joie
Renaît avec elle en tous lieux.
Prince, le ciel vous la renvoie,
Goûtez-en le don précieux.

Du plus beau sang des rois la Mort insatiable [1]
Allait trancher les jours
D'un prince généreux autant que respectable
Au plus beau de son cours.

Pallas, qui le protège, arrête l'homicide
Et lui tient ce propos :
« Cruelle téméraire, es-tu toujours avide
Du sang de mes héros?

Oses-tu t'attaquer à celui de la Gloire
Et de moi secondé?
Sais-tu sur qui, sans moi, tu prétends la victoire?
Sur le sang de Condé! »

A cet auguste nom, ce monstre, plein de rage,
Abandonne ces lieux,

1. « M. Gabriel, capitaine de dragons, a fait donner au prince les vers que vous allez lire. Son Altesse sérénissime en a été si contente qu'elle l'en a remercié par une si obligeante lettre de sa main qu'elle devient un vrai trésor pour lui. » *(Ibidem.)*

Et Pallas dans le ciel adresse ce langage
Au souverain des dieux :

« Condé, qui parmi nous a mérité sa place
Par de fameux exploits,
Laisse en proie à la Mort une divine race
Qui doit subir ses lois.

Mais quoi ! permettrez-vous à cette hydre barbare
Par un commun trépas,
D'enlever des héros qu'un mérite si rare
Fait marcher sur mes pas? »

Jupiter lui répond par cette loi sévère :
« Tout mortel doit passer.
Même le sang des dieux que partout l'on révère
Ne peut l'en dispenser.

Le petit et le grand doivent ce sacrifice,
Mais en votre faveur
Des décrets du destin, par un arrêt propice,
J'adoucis la rigueur.

Des héros destinés à la fleur de leur âge
Pour payer à la Mort,
Dans le champ du dieu Mars, un généreux courage
Terminera le sort. »

Ce bonheur pour Condé promis à la déesse
Contente tous les dieux.

ARMAND GASTON MAXIMILIEN DE ROHAN

Cardinal, Grand Aumonier de France

1674 - 1749

Rousselle. sc A Quantin. Imp. Edit.

Me , ... pendant ...

... prend ...

..., sitôt ...

Peut-être en ...

CARDINAL DE ROHAN

... dès longtemps ...

Son charmant sacerdoce ...

... gracieux prélat ...

Plus galant que ...

Mars, Minerve, Apollon, de leurs chants d'allégresse
Font retentir les cieux.

Apollon, enchanté d'une telle promesse,
En fait part aux neuf Sœurs,
Et ma muse aussitôt, s'échappant du Permesse,
Me fait mêmes faveurs.

Elle se montre à moi pendant que je sommeille
Et m'apprend ce secret.
Je vous l'apprends aussi, sitôt que je m'éveille,
Peut-être en indiscret.

LE CARDINAL DE ROHAN

L'AMOUR dès longtemps confia
Son charmant sacerdoce
A jeune et gracieux prélat
Plus galant que Mendoce[1],

1. « Il était d'un accès charmant, obligeant, d'une politesse générale et parfaite, mais avec mesure et distinction; d'une conversation aisée, douce, agréable. Il était assez grand, un peu trop gros, le visage du fils de l'amour, et, outre la beauté singulière, son visage avait toutes les grâces possibles. » (SAINT-SIMON.)

Et dans son temple transféra
Et sa mitre et sa crosse.

A son grand prêtre il prodigua
Ses faveurs les plus chères[1],
Et fit tant que son nom vola
Sur tout notre hémisphère :
Pape et rois, chacun envia
Le bonheur de lui plaire.

Le diable, qui Adam tenta,
Jaloux de tant de gloire,
Lui fit suivre les Loyola[2],
Chacun en sait l'histoire ;
L'enfant de Cythère en pleura
Dans les bras de sa mère.

Vengeons-nous, mon fils, dit Vénus,
Punissons cet outrage ;
Pour Melun[3], de tous le rebut

1. « Il est galant, écrit le marquis d'Argenson dans ses Mémoires, mais il trouve assez d'occasions de satisfaire son goût pour le plaisir avec les grandes princesses, les belles dames et les chanoinesses à grandes preuves, pour ne pas *encanailler* sa galanterie et n'être pas du moins accusé de crapule. »

2. Pour détacher Rohan du cardinal de Noailles qui était son bienfaiteur et son ami, le P. Le Tellier le fit nommer grand aumônier de France (1713).

3. M^lle^ de Melun, née en 1671. (M.) Marie de Melun était fille de Guillaume de Melun, prince d'Épinoy et de Jeanne de Rohan-Chabot.

Inspire-lui la rage,
Et que sans grâce ni vertu
Elle fixe ce volage.

LE RÈGNE DE VÉNUS

Enfin, grâces au ciel,
Vénus est rétablie;
Nos prudes sont sans fiel,
Leurs maris sans furie,
Et l'ange Gabriel[1]
Est de la confrérie.

Quel Dieu par ses ardeurs,
Belle et sage Andromaque[2],
A pu sécher vos pleurs
Dès la première attaque;
Est-ce un des trois vainqueurs
De la reine d'Ithaque[3]?

1. Marquis d'O, le fils. (M.)
2. Marquise de Mailly. (M. Cf. p. 101.)
3. Mme d'O. (M.) — Il faut sans doute attribuer le surnom qu'on lui donne ici aux circonstances bizarres de son mariage. Fille de Guilleragues, ambassadeur de France à Constantinople, elle fut ramenée dans sa patrie, après la mort de son père par le lieutenant de vaisseau Villers.

En secret Velleron [1]
Le soir vous désennuie,
Et sans égard, dit-on,
Pour votre modestie,
Il fait rougir le front
De votre pruderie.

Vous qu'Amour fit exprès,
Aimable La Vrillière,
Rendez-vous aux attraits
D'un prince qui veut plaire;
Pour combler ses souhaits
Imitez La Vallière.

« Chemin faisant, dit Saint-Simon, Villers fit l'amour à Mlle de Guilleragues et lui plut, et tant fut procédé que, sans biens de part ni d'autre, la mère consentit à leur mariage. Les vaisseaux relâchèrent quelques jours sur les bords de l'Asie Mineure, vers les ruines de Troie. Le lieu était trop romanesque pour y résister; ils mirent pied à terre et s'épousèrent. » Villers prit plus tard le titre de marquis d'O.

1. Le chevalier de Velleron, enseigne des gardes de corps. « C'était un cadet de Provence, d'une médiocre naissance, fils pourtant d'une sœur du feu cardinal Janson. Il avait du monde, de la politesse, de la figure, de l'honneur et de la valeur, mais rien du tout au delà; les dames le portèrent, il fit fortune et il est mort ambassadeur en Angleterre. » (SAINT-SIMON.)

LA

POLITIQUE DE VILLEROY

Contre Eugène et contre l'Anglais[1]
Tu montras jadis ta vaillance;
Grand maréchal, de tes exploits
Nous aurons longtemps souvenance;
Pour finir ton rare portrait,
Ajoute encor ce nouveau trait[2].

1. La faveur de Louis XIV et de Mme de Maintenon avait improvisé Villeroi maréchal de France; mais l'heureux favori manquait totalement de capacités militaires, il n'avait que de la bravoure, qualité insuffisante pour tenir tête au prince Eugène et à Marlborough. Aussi compta-t-il dans sa courte carrière presque autant de désastres que de batailles. La raillerie publique ne le ménagea point et l'on formerait un gros volume de toutes les chansons dirigées contre lui. Voici une épigramme qui mérite d'être citée : elle fut composée lorsque les Impériaux, à la faveur d'un coup de main, l'enlevèrent dans Crémone, où il venait d'arriver (1702), sans réussir à prendre la ville.

Français, rendez grâce à Bellone,
Votre bonheur est sans égal,
Vous avez conservé Crémone
Et perdu votre général.

2. Il venait de rompre avec éclat le mariage projeté entre son petit-fils et la fille aînée du prince de Rohan, qui épousa bientôt après le duc de La Meilleraye. (M.)

Aussi brave que feu César,
Deviens aussi fin politique,
D'un nom proscrit crains le hasard,
Moque-toi de la foi publique;
Romps avec des gens sans crédit,
C'est Contade qui te le dit[1].

Les Noailles sont ton appui,
Ils le jurent par La Vallière[2].
Tu pourras, nouveau favori,
Remplir dignement ta carrière,
Et briller, gouvernant l'État,
Autant que tu fis au combat.

MADAME DE KŒNIGSEG[3]

Un petit courrier de Cythère
Est venu dire dans Paris,
Que tous les cœurs vont être pris,
Ou qu'il n'en réchappera guère.

1. Contade, major du régiment des gardes, était intimement lié avec le duc de Noailles.

2. Neveu de la duchesse de La Vallière. Il avait épousé une fille du duc de Noailles.

3. « M. le comte de Kœnigseg, présentement gouverneur général des Pays-Bas et nommé pour être ambassa-

Par qui ? comment ? Le courrier n'en dit rien ;
Et nos Français n'aiment pas le mystère.
Si je voulais, je dirais bien
Ce que je sais ; puis-je me taire ?
Eh ! mon Dieu, non ; je suis Français aussi ;
Je vais parler, et je commence ainsi :
Une beauté qu'on peut dire divine,
Pour ses attraits ou pour son origine,
Car je ne sais, ma foi, lequel vaut mieux,
Être aussi belle ou descendre des dieux ;
Or dans Paris, en pompeux équipage,
Elle viendra, sûre de vos suffrages,
De vos respects, et surtout de vos cœurs,
Car ils sont dus à ses charmes vainqueurs.
Beaux jouvenceaux, songez à vous défendre,
Ou bien plutôt soyez prêts à vous rendre.
Mais quel malheur ! faut-il le révéler ?
Je l'ai jà dit, je ne puis rien céler,
C'est une épouse aussi sage que belle,
A son époux avec plaisir fidèle.
Vos tendres soins seront des soins perdus,
Vos cœurs donnés, n'espérez tout au plus
Qu'un doux regard ; encor, Dieu me pardonne !
Je ne sais pas s'il est sûr qu'elle en donne.

deur extraordinaire de l'Empereur en France, où il est incessamment attendu, a épousé il y a quelques mois, à Bruxelles, M^lle^ la comtesse de la Motterie, de l'illustre maison de Lannoy. M. M..., qui a beaucoup d'esprit et qui alors se trouva à Bruxelles, fit très heureusement, à la louange de M^me^ la comtesse de Kœnigseg, les vers que vous allez lire. » (*Nouveau Mercure galant,* sept. 1716.)

N'espérez rien, car tout l'amour qu'elle a
Pour son époux, elle le gardera.
Aux lois d'amour l'hymen seul l'a rangée,
Des autres feux l'hymen l'a dégagée.
C'est fort bien fait, me dira-t-on,
Mais pour Dieu, dites-nous son nom;
Vous avez promis de tout dire.
C'est madame de Kœnigseg,
Qui mettrait Phébus même à sec,
S'il entreprenait de déduire
Tout ce qu'en elle on voit reluire.
Si je parlais de son esprit,
Bon Dieu! quand aurais-je tout dit?
Et quand je dirais que l'Aurore
A moins d'éclat à l'orient,
Que la jeune et brillante Flore
Nous fait voir un front moins riant,
Que l'on voit toujours sur ses traces
L'Amour courir après les Grâces,
Que les Plaisirs, les Jeux, les Ris,
N'ont désormais point d'autre abri.
Je ferais encor mieux de dire :
C'est madame de Kœnigseg
Qui mettrait Phébus même à sec,
S'il entreprenait de déduire
Tout ce qu'en elle on voit reluire.
Son époux, digne ambassadeur,
Représentera l'Empereur;
Que madame l'ambassadrice,
Représentant l'impératrice,

Mette au monde un petit joufflu,
Avant que l'an soit révolu,
Mon parallèle sera juste,
Et je dirai que le poupon
Représente le rejeton
De l'Empereur toujours auguste.

CHANSON BACHIQUE

Ne parlons plus de politique;
Qu'importe à moi
Qui gouverne la république
Lorsque je bois[1]!
A-t-on la paix, a-t-on la guerre?
Je n'en sais rien,
Mais j'ai ma bouteille et mon verre,
Tout ira bien.

1. Chanson que l'on attribue à M. le grand prieur de Vendôme, ennuyé d'entendre parler des affaires du temps. (M.) — La supposition est fort plausible; mieux que personne le grand prieur était à même de célébrer les agréments de la *dive bouteille*, lui qui, au dire de Saint-Simon, « ne s'était jamais couché le soir, depuis trente ans, que porté dans son lit ivre-mort, coutume à laquelle il fut fidèle le reste de sa vie ».

Que l'on conserve à la régence,
L'autorité,
Que le gouvernement de France
Soit respecté,
Que l'on élève des indignes
De tous états,
J'en serai content, si nos vignes
Ne gèlent pas.

Que la hauteur et l'ignorance
Donnant la loi,
Prétendent régler la finance
Du jeune roi,
Et que la Chambre de justice
Soit juste ou non,
Chacun adore son caprice,
Moi mon flacon.

Que du dedans de notre France
L'heureux destin
Soit commis à la vigilance
Du duc d'Antin[1],

1. Le portrait que Saint-Simon a tracé du duc d'Antin justifie pleinement l'opinion du chansonnier. « Personne, dit-il, n'avait ni plus d'agrément, de mémoire, de lumière, de connaissance des hommes et de chacun, d'art et de ménagements pour savoir les prendre, plaire, s'insinuer et parler toutes sortes de langages; beaucoup de connaissances et des talents sans nombre, qui le rendaient propre à tout, avec quelque lecture. Brutal par tempérament, doux, poli par jugement, accueillant, empressé à

J'aurais une bien folle idée
De ses talents
S'il ne ne rendait la vie aisée
Aux bons enfants.

Qu'en France maint édit pullule
Contre la loi,
Qu'ici tout soit pour une bulle
En désarroi,
Qu'à Rome Clément sans scrupule
Vende la foi,
Je siffle tout jusqu'à sa mule
Lorsque je bois.

Qu'il veuille gloser sur la Bible,
En souverain,
Qu'un pontife soit infaillible
Chez Bellarmin[1],
Qu'il soit homme répréhensible,
Selon Dupin[2],
Tout cela me paraît plausible
Le verre en main.

plaire, jamais il ne lui arrivait de dire mal de personne. Il sacrifia tout à l'ambition et aux richesses, quoique prodigue, et fut le plus habile et le plus raffiné courtisan de son temps. »

1. Robert Bellarmin, jésuite italien (1542-1621), a composé plusieurs ouvrages de controverse qui lui ont valu un rang des plus honorables parmi les théologiens.

2. L'abbé Louis Ellies Dupin, historien ecclésiastique (1657-1719). Docteur de Sorbonne et professeur de philo-

Que l'orgueilleux Rohan s'éveille
Tout éperdu,
Que Bissy penaud s'émerveille
D'être tondu,
Que Tellier ait, baissant l'oreille,
Du pied au c...
Je ne pense qu'à ma bouteille
Quand j'ai bien bu.

Que le parti des jansénistes
Ait le dessus,
Que les superbes molinistes
Soient confondus,
Que Quesnel prouve en son ouvrage
L'amour divin,
A tous je donne mon suffrage
Si j'ai du vin.

Que la société moins fière
Ronge son frein,
Que Doucin[1] bouffi de colère
S'échauffe en vain,
Que l'on se torche le derrière

sophie au Collège royal, il fut destitué pour cause de jansénisme. Dans le plus important de ses ouvrages, la *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques*, Bossuet signala des doctrines erronées, que Dupin fut obligé de rétracter.

1. Louis Doucin, jésuite (1652-1726), fut l'un des plus zélés partisans de la Constitution *Unigenitus*, et publia contre les jansénistes nombre de brochures et de factums.

De son Tocsin[1],
Je ris de leur douleur amère
Quand j'ai du vin.

Que le superbe essaim d'Ignace
Trafique en dol,
Qu'il ose parler de la grâce
Contre saint Paul,
Et qu'il crosse sur l'efficace
Saint Augustin,
Tout cela ne vaut pas ma tasse
Quand j'ai du vin.

Que tous les jours on emprisonne
Des partisans,
Que l'on tire de leur personne
Beaucoup d'argent;
Je ne crains rien de la justice
Pour le certain,
Ne croyez pas que je périsse
Si j'ai du vin.

1. « Le parlement voulant découvrir les auteurs de plusieurs écrits au sujet de la Constitution *Unigenitus* qu'on appelait *Tocsins,* dont on soupçonnait le P. Le Tellier, le P. Doucin et quelques autres jésuites, on apprit d'Amiens qu'on saurait la vérité à Orléans... N'ayant rien trouvé chez les libraires d'Orléans, on s'avisa d'aller au collège des jésuites de la même ville. On y trouva plusieurs presses qui servaient à l'impression de ces libelles, dont le P. Doucin, qui était relégué là, depuis quelques mois, parut être le véritable auteur avec le P. Le Tellier. » (*Journal de Buvat,* 10 juin 1716.)

Que l'infâme maltôtier crève
Dans sa prison,
Que Bourvalais franchisse en Grève[1]
Maint échelon,
Qu'une corde au gibet élève
Son compagnon,
Que m'importe qu'on les achève
Quand j'ai du bon?

Que Le Normand joue en galère
De l'aviron,
Qu'on parle de rogner la sphère
De d'Argenson,
Que son Gruet fume la terre[2]
De Montfaucon[3],

1. La place de Grève, située devant l'Hôtel de Ville, était spécialement affectée aux exécutions capitales; le gibet s'y trouvait dressé en permanence. Claude le Petit, dans son *Paris ridicule,* l'appelle un

> Malheureux espace de terre,
> Au gibet public consacré;
> Terrain où l'on a massacré
> Cent fois plus d'hommes qu'à la guerre.

2. Les trois personnages dont il est question ci-dessus furent condamnés par la Chambre de justice seulement en 1717. (Cf. p. 140 et suiv.). La chanson est donc postérieure à la date que lui assignent les Recueils manuscrits.

3. Éminence située aux portes de Paris, sur laquelle se trouvait dressé un immense gibet, où il y avait place pour soixante patients. On y suspendait les corps des suppliciés et on les y laissait pourrir.

Tant que j'ai du vin dans mon verre
Je dis : Bon, bon.

Que dedans la Conciergerie
Les logements
Deviennent des chambres garnies
Pour les traitants,
Qu'on les pende, qu'on les fustige
Pour leur larcin;
De tout cela je ne m'afflige
Si j'ai du vin.

Que le marchand se désespère
Faute de gain,
Que l'artisan dans sa misère
Gueuse son pain
Que le bourgeois comme un poète
Meure de faim;
Pour moi, je ris de leur disette
Le verre en main.

Qu'un peuple soit prompt à médire,
Sot et changeant,
Qu'à belles dents Pasquin[1] déchire
Notre Régent;
Que dans ses coffres il attire

1. Nom d'un personnage bouffon de la Comédie italienne, qui figure généralement un valet menteur, hâbleur et fripon.

Tout notre argent,
En buvant je ne fais que rire
Du soin qu'il prend.

Que des pèlerins de Cythère,
Au carnaval,
De la nuit cherchant le mystère,
Courent au bal,
Pour moi je reste ferme à table,
Et jour et nuit
J'y bois; si le sommeil m'accable
Je cours au lit.

ÉPIGRAMMES DIVERSES

SUR LA DUCHESSE DU MAINE

Ce grand air, ce souris charmant
Orné de badinage,
Du Maine, cet empressement
Nous fait voir qu'à votre âge
Vous voulez donner de l'amour;
Mais qui pourrait en prendre

Serait un héros dans ce jour
Plus brave qu'Alexandre.

SUR LA MARQUISE DE NESLE [1]

J'AI des amants [2], je suis jeune et bien faite
J'ai beaucoup d'agrément,
L'on dit partout que je suis fort coquette,
Que je le fais souvent;
Je leur réponds, sans en faire la fine,
Je suis Mazarine, moi, je suis Mazarine [3].

1. Armande-Félicité de la Porte-Mazarin (1691-1729), mariée en 1709 à Louis III de Mailly, marquis de Nesle. Elle fut la mère des quatre sœurs qui obtinrent successivement les faveurs de Louis XV (comtesse de Vintimille, comtesse de Mailly, duchesse de Lauragais, duchesse de Châteauroux).

2. Il paraît même qu'ils étaient nombreux; parmi les plus distingués on citait M. le Duc, auquel succéda bientôt le prince de Soubise, remplacé à son tour par Richelieu. La passion de M^me^ de Nesle pour l'aimable duc fut si violente qu'elle voulut le disputer les armes à la main à l'une de ses rivales, M^me^ de Polignac; les deux dames se battirent au pistolet dans le bois de Boulogne, et M^me^ de Nesle fut blessée à l'épaule. Le mari faisait contre mauvaise fortune bon cœur, et se laissait aller à une douce gaieté si l'on énumérait en sa présence les amants de sa femme.

3. Elle était petite-fille d'Hortense Mancini.

SUR MADAME LE BOULANGER[1]

Trop orgueilleuse Boulangère,
Vous donnez donc du nez en terre?
Pour le coup vous nous étonnez;
On est surpris de votre chute.
Car vous faisiez la culbute
Jadis ailleurs que sur le nez.

SUR LE PRINCE DE CONTI

Ésope était d'une étrange structure:
L'esprit en lui réparait la nature,
Mais
Qui n'en a que la figure
Devrait se taire à jamais[2].

1. Femme de Louis de Montigny le Boulanger, maître des requêtes de l'Hôtel du roi.

2. L'épigramme n'est pas absolument juste. Sans avoir hérité de toutes les brillantes qualités de son père, il possédait cependant un esprit vif et cultivé; il faisait même des vers, témoin ceux qu'il adressa à Voltaire au sujet de la tragédie d'*Œdipe*.

SUR D'ARGENSON

On dit que le Régent a bien lié les mains[1]
A cet homme dont l'âme est dure autant qu'avare,
Qui ne songeait qu'à troubler les humains
Par une police barbare.
Ce sera pour le peuple un plaisir sans égal
De voir bientôt ce laid visage
Crever de dépit et de rage
De ne plus faire tant de mal.

SUR POIRIER[1]

Si l'Université de cette grande ville
Abattit le Poirier qu'on estima si peu,

1. D'Argenson fut toujours en grande faveur auprès du Régent; il lui avait rendu pendant le dernier règne des services signalés que le prince n'oublia pas. En 1718, le titre de garde des sceaux et de président du Conseil des finances furent la récompense de son dévouement.

2. Philippe Poirier, prêtre du diocèse de Blois, régent de philosophie au collège de la Marche, l'un des acceptants de la bulle *Unigenitus*, fut promu au rectorat de l'Université par la volonté de Louis XIV, grâce à l'appui du P. Le Tellier. Lors de l'élection du 10 octobre 1715, il ne fut pas continué dans sa charge, et le syndic de l'Université, après avoir blâmé vivement la conduite

Ce fut pour obéir à ce mot d'Évangile :
L'arbre de mauvais fruit soit jeté dans le feu.

Le Seigneur a, dans l'Évangile,
Maudit le stérile figuier,
Et l'Université docile
A coupé le mauvais Poirier.

SUR LE SIEUR DE LA PIERRE[1]

La Pierre dit qu'il mangera
Jusques à sa culotte,
Pour rétablir le rectorat
De Poirier, sa marotte ;
Mais Poirier par un sentiment
De gratitude pure,
Le prie, avec empressement,
D'épargner la doublure.

qu'il avait tenue pendant son administration, lui défendit de prendre le titre de *Vir rectorius*.

1. La Pierre, docteur en théologie, principal du collège de la Marche, fut exclu de la Sorbonne par la faction janséniste, en décembre 1715, pour son acceptation de la bulle.

SUR LE BUSTE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

Ces jours passés de l'abbé de Saint-Pierre[1]
On me montrait un buste tant parfait
Qu'onc ne pus voir si c'était chair ou pierre,
Tant le sculpteur l'avait pris trait pour trait.
Si que restais perplexe et stupéfait,
Craignant toujours de faire une méprise;
Puis dis soudain : « Non, ce n'est qu'un portrait;
L'original dirait quelque sottise. »

1. Charles-Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre, publiciste célèbre (1658-1743). Membre de l'Académie française, il fut exclu de ce corps, sur la proposition du cardinal de Polignac pour avoir préféré, dans sa *Polysynodie*, l'établissement des conseils de la régence à la manière de gouverner de Louis XIV. Ses nombreux ouvrages, que Dubois appelait avec raison les rêves d'un bon citoyen, étaient pleins de choses impossibles qu'il proposait toujours comme praticables, entre autres son fameux projet de la *paix perpétuelle*. « Cependant, dit Voltaire, il ne laissa pas d'être utile. Il travailla beaucoup pour délivrer la France de la tyrannie de la taille arbitraire; il écrivit et il agit en homme d'État sur cette seule matière. » A sa mort, l'Académie se refusa à prononcer son éloge ; « ce refus fut un outrage, et les services que l'abbé de Saint-Pierre avait rendus, sa probité et sa douceur méritaient un autre traitement ».

On a voulu attribuer cette épigramme à Voltaire; mais le jugement que nous venons de citer démontre la fausseté de cette opinion.

CHANSONS LÉGÈRES

C'est Cupidon qui m'inspire[1];
Tendres cœurs, accourez tous;
Jamais l'amoureuse lyre
Ne rendit des sons si doux
Pour un lanla.

Iris, voici de la Fable
Tous les mystères secrets:
Ce carquois si redoutable,
D'où l'Amour tire ses traits,
C'est un lanla.

Ces bois, ces eaux, ce rivage
D'Amathonte et de Paphos,

1. Par M. le grand prieur de Vendôme, à une fête qu'il donna à M. le duc d'Orléans, à sa maison de Clichy, avec Mme de la Vieuville. (M.) — Philippe de Vendôme, (1655-1727), grand prieur de France, était le frère du célèbre général qui assura par ses victoires la couronne d'Espagne au duc d'Anjou. Après avoir servi quelque temps avec bravoure, il fut disgracié pour sa mauvaise conduite à la bataille de Cassano. Louis XIV mort, il revint à Paris et vécut au Temple, dont il fit le théâtre de honteuses débauches. Il avait un esprit cultivé et beaucoup de goût pour les lettres, mais « c'était, en tout, la plus vile, la plus méprisable et en même temps la plus dangereuse créature qu'il fût possible ».

Où chaque jour font naufrage
Les sages et les héros,
C'est un lanla.

Ce beau temple de Cythère,
Qu'encensent même les dieux,
N'est de marbre, ni de pierre,
Il est bien plus précieux,
C'est un lanla.

De Troie réduite en cendre,
Quelle fut la cause? hélas!
C'est que Pâris[1] alla prendre
A ce bon roi Ménélas
Un beau lanla.

Diane trop inhumaine
Voulut punir Actéon[2],
Pour avoir, dans la fontaine,
Vu de trop près, ce dit-on,
Son beau lanla.

1. Pâris, fils de Priam, roi de la Troade, avait enlevé Hélène, femme de son hôte Ménélas, roi de Sparte. Les Grecs conjurés pour châtier le ravisseur allèrent assiéger la ville de Troie et la détruisirent après dix ans de luttes.

2. La Fable raconte qu'Actéon fut conduit par les hasards de la chasse près de la fontaine de Parthénie, où Diane se baignait. Irritée d'avoir été surprise, la déesse métamorphosa en cerf l'infortuné chasseur, qui fut dévoré par ses chiens.

Ovide, loin d'Italie,
Alla finir son destin,
Pour avoir su de Julie[1]
Dérober un beau matin
Le beau lanla.

Connaissez-vous cette flèche
Dont se sert l'Amour vainqueur,
Quand il veut faire une brèche
Dans un jeune et tendre cœur?
C'est un lanla.

Vénus, divine, adorable,
N'eût point remporté le prix,
Si cette déesse aimable
N'eût fait tâter à Pâris[2]
De son lanla.

Jadis, sous mainte figure,
L'on vit descendre les dieux.
Ces maîtres de la nature,
Tous les jours quittaient les cieux
Pour un lanla.

1. Il est possible que l'amour de la petite-fille d'Auguste pour Ovide ait causé l'exil du poète; mais l'histoire ne nous a transmis sur ce fait aucune indication précise.

2. Junon, Minerve et Vénus se disputaient la pomme d'or que la Discorde avait offerte à la plus belle des trois déesses. Pâris fut choisi par Jupiter pour arbitre du différend, et il attribua à Vénus le prix de la beauté.

Les Jeux, les Ris et les Grâces,
Vous accompagnent, Iris,
L'amour marche sur vos traces,
Et pour son trône il a pris
Votre lanla.

Mais peut-on se satisfaire
Toujours de la fausseté ?
Quittons la fable, bergère
Goûtons la réalité
De nos lanla.

Beaux lieux, si dignes de plaire,
C'est sous vos ombrages verts
Qu'enchanté de ma bergère
J'oubliai tout l'univers
Pour son lanla.

Charmante Monasterolle[1],
Oui, je suis au désespoir,
Ma faiblesse me désole,

1. Veuve de La Chétardie, gouverneur de Béfort. « Elle était faite à peindre, et grande, dit Saint-Simon, fort belle, sans esprit, mais très galante et fort décriée, grande dépensière et fort impérieuse ; elle subjugua Monasterol qui fit la folie de l'épouser, et qui fut après bien honteux de le déclarer. » Monasterol était envoyé de l'électeur de Bavière auprès de Louis XIV.

J'ai touché, sans m'émouvoir,
Votre lanla.

Vainement j'ai su vous plaire,
Vous n'avez point résisté,
Vous m'avez laissé tout faire;
Mais, par malheur, j'ai raté
Votre lanla.

Chez moi, Priape inutile,
Manquant dans l'occasion,
Amolli, plissé, débile,
Resta dans l'inaction
Pour ton lanla.

Belle, puisque c'est un lâche,
Je consens qu'il soit coupé,
Ou que votre main l'arrache;
Vengez-vous; il a trompé
Votre lanla.

Mais, ô beauté peu sévère,
Vous révoquez cet arrêt,
Contre ma juste colère,
Quoi! vous prenez l'intérêt
De mon lanla.

Si vous voulez que je garde,
Ce malheureux tout perclus,
Sur vous encore s'il se darde,

Non, il ne trompera plus
Votre lanla.

L'esprit ayant par avance
Goûté les plaisirs du corps,
Votre charmante présence
N'a pu mouvoir les ressorts
De mon lanla.

Par les désirs épuisée,
Mon imagination,
Pour aujourd'hui presque usée,
Ne fournirait rien de bon
A mon lanla.

Mais, certain de sa conquête,
Vous le reverrez dans peu,
Fier, enflé, levant la tête,
Inonder et mettre en feu
Votre lanla.

Cesse de t'en faire accroire
Pour quelque éclat de beauté,
Cursay; l'on est rebuté
Par ta marche et par ton goître;
Et pour les secrets appas,
Si Rothelin[1] l'on doit croire,

1. Le chevalier de Rothelin, colonel du régiment d'Artois.

Et pour les secrets appas,
Il les faut chercher bien bas.

Avec ce goître effroyable,
Cet air plat et déhanché,
Un esprit sot et bouché,
Crois-tu que l'on soit aimable?
Cursay, des secrets appas,
Si de la Carte[1] en est croyable,
Le chemin est large et bas.

Nous pouvons, sans médisance,
Rire un peu de la Poncet[2],
De son précieux caquet,
De son air de suffisance;
Elle a beau peindre son teint,
Il ne prêche qu'abstinence;
Tout son barbouillage est vain.

Il faut que la Flamanville[3]
Ait place dans nos chansons,

1. Gendre du duc de la Ferté, dont il prit les armes et le nom avec le titre de marquis.

2. Pierre Poncet, seigneur de la Rivière, président de la cinquième chambre des enquêtes, avait épousé (1699) Jeanne Severt, fille d'un secrétaire du roi près le parlement.

3. Médisante et dont le visage est souvent couvert de gale. Elle a eu pour amant un Espagnol. (M.) Le marquis de Flamanville, lieutenant général, avait épousé (1690) la fille du premier président de la Cour des aides.

Ses mines et ses façons
Enchantent toute la ville.
Malgré sa gale au menton,
Elle a dompté la Castille.
Elle a fait rage du c...

Laissons en paix la Fontaine [1],
Respectons ses cheveux gris,
Quoiqu'elle offre ses débris
A qui veut prendre la peine.
Le seul commandeur charmé [2]
De cette Samaritaine,
Gratte le gris pommelé.

De ces chansons qu'on publie,
Cessez de craindre les traits,
La Motte; avec tant d'attraits
On peut braver leur folie.
Vos yeux, ces puissants vainqueurs,
Charmeraient même l'envie.
Vos yeux, ces tendres vainqueurs,
Disposent de tous les cœurs.

Si tu veux, muse chagrine,
De ta satirique ardeur,
Voir éteindre la fureur,

1. M^me^ de la Fontaine-Martel, femme du premier écuyer de la duchesse d'Orléans.
2. Le commandeur de Hautefort. (M.)

Jette les yeux sur Francine;
Vois ses attraits, sa douceur,
Cette taille noble et fine;
Admire ses traits vainqueurs,
Parle comme tous nos cœurs.

ENTRETIEN

D'UNE

COMMÈRE ET D'UN VOYAGEUR[1]

Vous passez donc Beaugency?
Vraiment, ma commère, oui.
Et quittez enfin la Loire?
Vraiment, ma commère, voire,
Vraiment, ma commère, oui.

Viviers[2], et son maître aussi,
Et le bon vin qu'il fait boire?

1. Par M. Bertin (J.) revenant de Blois à Paris. (M.)

2. En l'absence de toute annotation fournie par les Recueils manuscrits, nous n'avons pas cherché à préciser le lieu et les personnages auxquels il est fait allusion ici. Dans le centre et dans l'ouest de la France, il y a un assez grand nombre de *Viviers* parmi lesquels rien ne nous autorisait à faire un choix.

Là, bon accueil on vous fit,
Conservez-en la mémoire.

Perdrix ou vous y servit,
Et pour fruit muscat et poire.

De la dame on sait le prix;
Elle fait tout avec gloire.

Elle a lu plus d'un écrit
Qu'on veut traiter de grimoire.

Sa lecture elle a suivi
Jusqu'au *septième Mémoire*[1].

Le prélat de ces lieux-ci[2]
Nous en faisait bien accroire.

Le dogme il a perverti
Par une bulle illusoire.

Ses curés font comme lui
Sans pourtant comme lui croire.

Son abord est doux, poli,
Mais terrible est son prétoire.

1. *Mémoires* du P. Quesnel pour justifier ses propositions. (M.)
2. Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans. (M.)

Chacun d'effroi a pâli
Et continue à se taire.

Quesnel ils ont tous flétri
Au gré de la bande noire.

Sans l'entendre ils l'ont honni,
Leur injustice est notoire.

Leur devoir ils ont trahi
Sans disputer la victoire.

Ils ont craint d'un interdit
La peine comminatoire.

Leur renom qu'ils ont sali
A besoin de décrottoire.

Ce sont de vrais chie-en-lit,
Je crois qu'ils avaient la foire.

Ayant donc si fort failli,
N'iront-ils qu'en purgatoire?

Nul n'a fait voir jusqu'ici
Repentir satisfactoire.

Quoi! pas un ne s'est dédit?
Trop pesante est leur mâchoire.

Ils devraient avoir souci
De cette importante affaire.

Ils ont perdu leur crédit :
Osent-ils paraître en chaire ?

On fera de ce récit
Une danse balladoire.

Adieu, monsieur, me voici
A la fin de mon histoire.

Pour en éviter l'oubli
Servez-vous d'une écritoire.

Et gardez ce manuscrit,
Vraiment, ma commère, oui,
Bien serré dans votre armoire. —
Vraiment, ma commère, voire,
Vraiment, ma commère, oui.

NOËL POUR L'ANNÉE 1716

FRANÇAIS, faites silence
Et calmez vos douleurs,
Une sainte naissance
Suspendra vos malheurs.

Le fils du Roi des rois en ces lieux vient de naître;
Au lieu des pleurs que vous versez,
Chantez et vous réjouissez
Pour mieux le reconnaître.

Conseil de conscience,
On connaît ta ferveur
Par ton impatience
A voir ce doux Sauveur.
Tu ne le quittes pas, dis-tu, c'est là ta gloire,
Mais les enfants de Loyola
Disent autrement que cela;
Qui de vous faut-il croire?

Le Régent et sa fille
N'ont point daigné venir
Voir la sainte Famille,
Voulant seuls s'abstenir.
Mais allez, a-t-il dit aux princesses cadettes,
Allez-y faire votre cour,
Pour moi je vais au Luxembourg
Pour affaires secrètes.

La Régente est venue
Assez modestement[1];
Sa prière ingénue

1. La duchesse d'Orléans, qui avait hérité du caractère altier de sa mère, M^me^ de Montespan, était cependant d'une timidité extrême. « Le roi, dit Saint-Simon, l'eût fait trouver mal d'un seul regard un peu sévère, et

Plut fort au Dieu naissant.
Pour la mieux exaucer, Jésus lui fit promesse
Qu'à la majorité du roi
Le Régent aura plus de foi
Qu'il n'eut dans sa jeunesse.

Ses filles, les princesses,
Y vinrent à leur tour;
Jésus pour leurs caresses
Leur marqua quelque amour.
Que je crains, dit Marie, en les trouvant si belles,
Pour vous le sort de votre sœur!
Ha! pour en éviter l'horreur,
Fuyez toutes à Chelles[1].

Le Conseil de finance
Vint, comme en triomphant,
Faire sa révérence
A ce divin enfant.
Sortez, leur dit Joseph, grand conseil des bévues,
Vous forcez les gens de métier,
Comme moi pauvre charpentier,
A loger dans les rues.

M^me^ de Maintenon peut-être aussi; du moins tremblait-elle devant lui, et sur les choses les plus communes, et en public, elle ne lui répondait jamais qu'en balbutiant et la frayeur sur le visage. »

1. Louise-Adélaïde d'Orléans, nommée *mademoiselle de Chartres*, s'était retirée, en septembre 1716, à l'abbaye de Chelles. Elle y prit l'habit de religieuse le 31 mars 1717.

Je sais bien qu'on m'impute,
Dit Noailles l'altier,
L'affreuse culbute
De chaque art et métier,
Devais-je être sorcier ? — Oui, dit Joseph, faux frère,
Qu'il te souvienne qu'un Boyer [1]
Sous Richelieu fut maltôtier,
Et qu'il fit ta grand-mère.

Le Conseil de commerce [2]
Vint prosterné tout bas :
Tout est à la renverse,
Seigneur, dit-il, hélas !
Dites-nous le moyen de rétablir en France
Le commerce trop ruiné ;
En vain sans vous, Dieu nouveau-né,
Notre sagesse y pense.

A quoi bon vous l'apprendre ?
Lui dit l'Enfant Jésus :
Je sais qu'on pourrait rendre
Mes conseils superflus ;
Je dirai seulement que c'est une manie
Pour un apprenti potentat

1. Le grand père du duc de Noailles avait épousé Louise Boyer, fille d'Antoine Boyer, seigneur de Sainte-Geneviève des Bois, et dame d'atours de la reine Anne d'Autriche.

2. Le Conseil de commerce, oublié dans le principe par le Régent, fut établi en décembre 1715.

Propre à renverser un État,
D'en changer l'harmonie[1].

Du dedans de la France
Le Conseil vint enfin
Prier avec instance
Cet Incarné divin
De daigner lui donner un ordre salutaire,
Avec un ample règlement,
Pour se conduire sagement
Dans son haut ministère.

Joseph dit : La prudence
Interdit nos avis
Quand on a connaissance
Qu'ils ne seront suivis;
Je vous dirai pourtant que l'ignorance éclate
D'un maladroit savetier
Quand, pour prendre un autre métier,
Il quitte sa savate[2].

Sur le bruit que la crèche
Couvre de grands trésors,

1. Allusion au Régent, qui avait changé le système administratif du dernier règne, en substituant des conseils aux secrétaires d'État.

2. Les membres du Conseil des affaires du dedans avaient été pris un peu partout; on y trouvait à côté du duc d'Antin, ce modèle des courtisans, un premier écuyer, Beringhen, un diplomate, le marquis de Brancas, et plusieurs maîtres des requêtes et conseillers de la grand'chambre.

Lamoignon y dépêche[1]
Toute la Chambre en corps;
Fuyez! leur dit Joseph, vils instruments de rage!
Le seul trésor digne d'amour
C'est Jésus à qui chaque jour
Vous faites quelque outrage.

Les femmes désolées
Par ces cruels vautours,
Vinrent échevelées
Et presque sans atours:
Seigneur, ont-elles dit, pardonnez l'indécence,
Mais nos persécuteurs jaloux
Nous ont retranché malgré nous
Toute magnificence.

La Chambre de justice
Au petit Dieu nouveau
De taxes et de supplices
Apporte un bordereau[2];
Qu'on me casse au plus tôt ce tribunal avare!
S'écria le poupon,
Car le peuple il rendra
Plus gueux que le Lazare.

Le conseil de marine,
Dans le même moment,

1. Lamoignon était président de la Chambre de justice.
2. La Chambre de justice établit huit rôles de taxes dont le total s'élevait à 31,760,856 livres.

A la crèche divine
Vint faire compliment.
Hé quoi ! lui dit Joseph, nul présent pour hommage ?
Papa, lui dit le président[1],
Peut-on bien vous faire un présent
Quand tout a fait naufrage ?

Comme dans l'abondance
Les présents marchent bien,
Pour la remettre en France
Donnez-nous un moyen.
Le Régent, dit Joseph, en sait un qu'il faut suivre,
Faites fuir la moitié des Français
Afin que le reste aux abois
Ait ce qu'il faut pour vivre.

Le conseil de la guerre
A son tour vint aussi,
Voir Dieu naissant sur terre ;
Dieu lui dit ces mots-ci :
Je suis le Dieu de paix, laissez rouiller vos armes,
Car la France, grâce au Régent,
Faute d'hommes, faute d'argent,
Périra dans les larmes. —

Quant aux hommes, en France,
Si la paix va finir,

1. Maréchal d'Estrées. (M.)

Dit Villars, ma vaillance[1]
Les fera revenir;
Laisse, lui dit Joseph, ta trop grande chimère.
Un forçat échappé des fers
Peut-il quitter des biens offerts
Pour revoir sa galère?

D'affaires étrangères
Le conseil circonspect,
Sous les saintes chaumières
Vint marquer son respect.
Hors! fuis, lui dit Joseph, je hais ta politique!
Les traités n'ont d'attention
Qu'à soutenir l'ambition
D'un Régent chimérique[2].

1. C'est bien là le langage de Villars, qui ne se piquait point de modestie. Saint-Simon a dit de lui qu'il avait « une effronterie qui soutenait tout et ne s'arrêtait pour rien, avec une fanfaronnerie poussée aux derniers excès et qui ne le quittait jamais; assez d'esprit pour imposer aux sots par sa propre confiance; de la facilité à parler, mais avec une abondance et une continuité d'autant plus rebutante, que c'était toujours avec l'art de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout prévu, tout conseillé, tout fait, sans jamais, tant qu'il pût, en laisser part à personne ».

2. Du côté de l'Espagne, un danger personnel menaçait le Régent; Philippe V l'accusait d'intentions criminelles contre le jeune roi, et revendiquait pour lui la régence, se proposant, en cas d'accident, de réclamer la couronne de France, au mépris de ses renonciations antérieures. Pour conjurer le péril, Philippe d'Orléans s'allia avec l'Angleterre contre l'Espagne et le traité de la *triple*

CONTRE LA RÉGENCE

Sous cet enfant qui règne, un tyran inhumain,
Fameux par le poison, l'athéisme et l'inceste,
Abuse impunément du pouvoir souverain.
Paris tremble à la voix d'un tribunal funeste,
Aux cris des malheureux on offre un cœur d'airain,
On acquitte l'État en leur perçant le sein;
L'irrésolution, l'ignorance et la brigue
Président aux conseils de cent monstres cruels;
Le schisme prend naissance aux pieds de nos autels.
Contre Rome s'élève une orgueilleuse ligue,
Et le peuple, incertain dans sa religion,
Suit l'étendard fatal de la rébellion.
La foi publique est violée,
Et la patrie en pleurs, victime de ses vœux,
Voit de ses propres flancs sortir le glaive affreux
Dont elle doit être immolée;
L'injustice en triomphe exerce sa fureur.
France, il faut donc enfin que ta grandeur périsse!
Nouveaux dieux, nouveaux rois, dans ce siècle d'horreur,
Creusent dessous tes pas ton dernier précipice.

alliance (4 janvier 1717) fut l'inauguration d'une politique nouvelle, en opposition directe avec celle du feu roi.

L'ÉTAT DE LA FRANCE

L'ARGENT s'anéantit,
Le banquier manque de crédit,
Le marchand demande répit,
Le courtisan languit.
Le soldat réformé périt,
La noblesse s'avilit,
Tout le monde pâtit,
Le Régent rit.
Le bourreau s'enrichit,
La dame de cour se remplit,
Le Parlement s'enorgueillit,
Le Conseil s'étourdit.
Fourqueux[1] fait bien du bruit,
La Chambre apporte peu de fruit,
L'homme d'affaires se tapit,
Le comptable à sec déguerpit.
La grisette n'a plus d'habit,
La belle sans argent vieillit,
De Rome le pouvoir est frit,
Loyola crève de dépit.
Le jansénisme reverdit,

1. Procureur général de la Chambre des comptes, qui avait été pourvu de la même charge près la Chambre de justice.

La vérité médit,
La vertu se séduit,
L'honneur s'enfuit.
Le juste compatit,
Le sage en vain rougit,
Le voluptueux s'enhardit,
L'espérance éblouit.
Tout se perd petit à petit;
Le moine, seul à l'aise, rit.

ANNÉE 1717

ÉPIGRAMMES

SUR

LA CHAMBRE DE JUSTICE[1]

CALIGULA, grand empereur,
Fit son cheval consul à Rome[2];
Le Régent, notre gouverneur,

1. Le couvent des Grands-Augustins, où se tenaient les assemblées générales du clergé, fut affecté aux séances de la Chambre de justice. « La Terreur installa au couvent des Augustins la nouvelle Chambre ardente, et disposa dans une salle voisine les instruments de torture destinés à l'interrogatoire des accusés. Il fallut d'abord un code nouveau et il fut atroce; la peine de mort y était prodiguée sans mesure pour tous les délits des justiciables, le carcan attendait les témoins négligents, les galères punissaient l'erreur dans la déclaration des fortunes. Les recherches remontaient à vingt-sept années. » (LEMONTEY.)

2. Le fait n'est pas exact; Caligula avait bien l'intention d'élever son cheval *Incitatus* à la dignité de consul; mais la mort de l'animal l'empêcha de réaliser ce beau projet.

Voulant imiter ce grand homme,
Fit assembler aux Augustins
Trente ânes, juges souverains [1].

L'édit [2] qui nous met aux abois,
Auteur de nos misères [3],
Est du plus juste de nos rois,

1. La Chambre de justice était composée de Voisin, chancelier de France; Lamoignon et Portail, présidents au parlement de Paris; Fourqueux, procureur général; Foubet, Machault, Beaussan, Maupeou, Amelot de Chaillou et d'Ormesson du Chéré, maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel du roi; Chassepot de Beaumont, de la Porte, Ferrand, Le Boistel, Meliand, Lefebvre de la Malmaison, Aubry de Tourmont, de Monthulé et Nicolaï, conseillers au parlement de Paris; Bailly de Beïre, Prévot, L'Évêque, Charpentier, Legrand, Beaufort, Villiers et Cassini, maîtres ordinaires de la Chambre des comptes; Foyetet, Le Vayer, Hoquart et Angrand, conseillers à la Cour des aides de Paris: Menet, greffier en chef civil; Amyot, greffier en chef criminel.

2. La Chambre de justice fut établie par un *édit* du 7 mars 1716. Cet édit avait été précédé d'une *ordonnance* du 6 mars qui faisait *défense à tous officiers comptables et autres intéressés dans les traités et sous-traités des finances de désemparer de leurs maisons d'habitation et des lieux de leur résidence ordinaire suns congé exprès et par écrit du roi, à peine de punition corporelle et même de la vie.* Il fut suivi de deux *déclarations;* l'une du 14 mars, *concernant les justiciables de la Chambre de justice et la procédure qui doit y être observée;* l'autre du 1er avril, *sur la réception des dénonciations et dépositions des domestiques des comptables de la Chambre de justice.*

3. On se rend facilement compte du trouble causé par

Qui du temps de nos pères,
Le fit pour punir les forfaits
De semblables canailles,
De La Vieuville et Beaumarchais
Grands-pères de Noailles [1].

Pour la Chambre de justice
Dont chacun murmure fort,
Tout ainsi que l'écrevisse,
On dit qu'elle pince et mord.

l'édit, si l'on considère que les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres *sous des noms empruntés*, que les dénonciateurs étaient largement rétribués, et que la médisance contre eux était punie du dernier supplice. « On apporte tous les jours à la Chambre de justice des mémoires contre les gens d'affaires, dit à ce propos Dangeau; et il se présente déjà beaucoup de dénonciateurs. On prétend, par des calculs qu'on a faits, que, depuis le commencement de 1689, qui est le temps où l'on a fixé la recherche, les traitants ont profité de 1,800 millions. Peut-être se trompe-t-on dans ce calcul-là, car il paraît bien excessif; mais ce calcul-là fait espérer que, malgré les dépenses immenses qu'ont faites les gens d'affaires, on en tirera des sommes qui diminueront bien les dettes du roi. » Duclos va nous apprendre quel fut le résultat de ces espérances.

1. Sous Henri IV, Sully avait établi deux Chambres de justice (1601 et 1607); sous Louis XIII, Richelieu en fit autant (1624 et 1631), il décréta même le retour périodique des Chambres tous les dix ans, et sous Louis XIV, Colbert, au début de son ministère (1661), ne rougit pas d'employer ce honteux moyen pour enrichir le trésor.

Ce n'est pas ce qui m'offense,
Mais ce que je trouve mal
C'est que cette Chambre avance
Comme fait cet animal [1].

Monstre altéré de sang humain
Que l'enfer en courroux a vomi sur la terre,
Insatiable publicain,
Assez et trop longtemps tu nous livras la guerre.
Tu vas tomber et périr sous les coups
D'un héros qui nous aime et qui combat pour nous.

1. « Les effets de la Chambre de justice furent très différents de ceux qu'on s'était promis. On s'était flatté de retirer par les taxes des sommes immenses qui fourniraient aux dépenses les plus urgentes. On devait, disait-on, rembourser tous les brevets de retenue, les charges militaires, les rendre libres, n'en plus laisser vendre, de manière que le roi serait toujours en état de récompenser le mérite et d'entretenir l'émulation. Beaux projets, sans doute, mais qui ne sont jamais imaginés que par ceux qui n'ont pas le crédit de les effectuer. Tout le fruit de cette Chambre, qui dura un an, fut d'ouvrir la porte à des milliers de délations vraies ou fausses. La consternation se mit dans toute la finance et parmi leurs alliés; l'argent fut caché, et la circulation totalement interceptée. On sacrifia quelques financiers à la haine du peuple. Le crédit vendu, les protections achetées, firent remettre ou modérer les taxes. Celles qui furent payées devinrent la proie des femmes perdues ou intrigantes, et des compagnons de débauche du Régent. » (Duclos.)

LES COMMISSAIRES
DE
LA CHAMBRE DE JUSTICE

Or, écoutez petits et grands,
Le malheur de tous les traitants,
Aussi bien que des gens d'affaires,
Opprimés par six commissaires,
Qui, comme vrais loups ravissants,
Les déchirent à belles dents.

Lamoignon [1], tout fier et bouffi
De son cordon du Saint-Esprit,
Dit : « Ce ne sont que des canailles
Qu'il faut remettre sur la paille. »
Fagon ne veut que les purger,
Et Des Forts les veut égorger.

1. Chrétien de Lamoignon (1676-1729), marquis de Basville, fut successivement avocat au parlement, avocat du roi au Châtelet de Paris, conseiller au parlement (1698), président à mortier en survivance de son père, le 30 août 1706, et président de la Chambre de justice (1716). Il avait épousé (5 sept. 1706) Marie-Louise Gon, fille de Louis Gon, seigneur du Broc et maître des comptes.

Quoique Portail [1] ait l'esprit doux,
Il hurle bien avec les loups.
Fourqueux [2] avec son air honnête
N'est qu'une fort maligne bête,
Et Rouillé, plus dur qu'un caillou,
Dit qu'il faudrait les pendre tous.

Portail imite ses aïeux,
Se servant de rasoirs comme eux
Pour écorcher les gens d'affaires.
Fourqueux, fils d'un apothicaire,
Dans son métier s'est surpassé;
Prions Dieu pour les trépassés.

Or, apprenez, petits et grands,
Le nom qu'il avait ci-devant,
Nom qu'ont toujours porté ses pères [3],
Qui ne donnaient que des clystères.
C'était Fourcul et non Fourqueux
Que s'appelaient tous ses aïeux.

1. Antoine Portail (1674-1736), seigneur de Vaudreuil et de Chatou, avait été avocat du roi au Châtelet, conseiller au parlement de Paris (1697), avocat général (1698) et président à mortier (1707), lorsqu'il fut nommé président de la Chambre de justice. Il devint premier président en 1724, et fut reçu la même année à l'Académie française.

2. Bouvard de Fourqueux, petit-fils du premier médecin de Louis XIII, était le beau-frère de Rouillé, auquel il devait sa place de procureur général à la Chambre des comptes.

3. Il s'appelle Bouvard de son nom de famille. Fourqueux est le nom de sa terre près de Saint-Germain-en-Laye. (M.)

Cette affreuse Inquisition
Condamne sans distinction.
Avec le fripon, l'honnête homme.
Devant ces messieurs c'est tout comme ;
Il suffit qu'on ait de l'argent,
Ils le prennent impunément [1].

Noailles, ministre important,
Plus absolu que le Régent [2],
Leur commande d'un ton d'audace :
« Messieurs, ne faites point de grâce ;
Aimez le roi, servez-le bien,
Faites son profit et le mien. »

Vous qui, d'un cœur plus qu'inhumain,
Taxez la veuve et l'orphelin,
Craignez que votre tour ne vienne,
Et que, pour prix de votre peine,
Vous n'ayez le sort d'Enguerrand [3],
Lorsque notre roi sera grand.

1. On trouvera dans le *Journal de Buvat* et dans la *Vie privée de Louis XV,* par Moufle d'Angerville, les huit rôles des taxes imposées par la Chambre de justice.

2. « Le duc de Noailles et Rouillé voulurent absolument une Chambre de justice contre les financiers ; ces deux hommes étaient maîtres absolus de ce qui était finance ; cela passa donc au Conseil de régence. » (SAINT-SIMON.)

3. Enguerrand de Marigny, surintendant des finances sous Philippe le Bel, avait soulevé contre lui des haines violentes par l'altération des monnaies et l'établissement de nouveaux impôts. A l'avènement de Louis X, on lui fit

Or, prions le grand Dieu vivant
Et tous les saints du firmament
Qu'il nous conserve Louis Quinze
Jusqu'en sept cent quatre-vingt-quinze,
Pour venger son peuple opprimé
Par ce tribunal enragé.

LAMOIGNON, bouffi, plein d'audace,
De son cordon et de sa place,
Veut écraser tout maltôtier,
Sans songer que dans sa famille,
De Gon, fameux banqueroutier,
Sa femme est la petite-fille.

De l'autre Chambre de justice
S'il eût été, que de supplices
Auraient embelli ses hauts faits !
Mais, pour ses enfants et leur mère,
Bien heureux qu'il n'en fût jamais,
Car il eût pendu leur grand-père.

son procès, et il fut condamné à mort et pendu à Montfaucon, le 30 avril 1315.

L'ATTELAGE DU TRÉSOR

Chers amis, le fier attelage!
Six chevaux écumant de rage
Du Trésor traînent le convoi.
Le nouveau Phaéton [1] les mène,
Et promet en servant le roi
De ne rien prendre pour sa peine.

L'un d'eux dont la bouche égarée
Contre le mors s'est révoltée
Menace de culbuter tout;
Mais le cocher, prudent et sage,
Lui mit la bride sur le cou,
N'osant le-rêner davantage.

L'autre, par mauvaise habitude,
Se trouvé avoir la bouche rude.
Je ne sais quel est son dessein,
Car jamais aucun de sa race
Ne s'est armé contre le frein.
D'où lui viendrait donc cette audace?

1. Les personnages auxquels il est fait successivement allusion dans cette pièce sont : le duc de Noailles, Rouillé, Des Forts, Fagon, Fourqueux, Lamoignon et Portail.

Ces deux monstres, fils d'Hippocrate [1],
Loin de guérir les maux de rate,
Nous causent mainte oppression,
Et par leurs fougueuses ruades
Font aujourd'hui profession
De faire beaucoup de malades.

Celui-ci, souple à la férule,
Comme on veut avance ou recule,
Quoiqu'il soit fier de son harnais.
Pour éviter tous cas sinistres,
Son père lui a dit cent fois :
« Sois toujours ami des ministres. »

Cet autre conçoit l'espérance
D'être un cheval de confiance,
Car il est doux comme un mouton.
Pour plaire au cocher qui le mène,
Il s'est façonné, ce dit-on,
Qu'à tirer il n'a plus de peine.

Croyez-vous que l'allégorie,
Mes chers amis, soit bien suivie ?
Non, pour finir cette chanson,
Je n'aurai pas assez de chance,
Car il nous faut un postillon...
... Prenons le Régent de la France.

1. Le plus grand médecin de l'antiquité. — Les deux monstres en question sont : Fagon, fils du premier méde-

LA

DANSE DES TRAITANTS

Le prince, l'an passé, donna
Un bal [1] aux gens d'affaires ;
Sa Majesté y convia
Usuriers et notaires.
L'honnête homme aussi s'y trouva.
Le bourgeois, la bergère,
Chacun pour son écu dansa
Un branle à sa manière.

Aux Augustins, présentement,
C'est bien une autre danse.
Thémis [2] fournit les instruments,
La basse et sa balance.
Comme il n'y entre que fripons
Et qu'en foule ils abondent,
Pour éviter confusion
Fourqueux range le monde.

cin de Louis XIV, et Fourqueux, petit-fils du premier médecin de Louis XIII.

1. Le bal de l'Opéra.
2. Déesse de la justice, d'après la Fable.

Bourvalais fait le roi d'honneur,
Miotte[1] la cérémonie;
C'est lui qui nomme le danseur,
Aussi la symphonie;
Lamoignon est bon musicien,
Fait battre la mesure;
Les violons s'accordant bien
Font que le branle dure.

Sitôt que Paparel[2] y vint,
Il se fit faire place;
Tout le monde frappa des mains,
Voyant sa bonne grâce.

1. Tous deux furent élargis après une longue détention; Miotte dut payer 1,500,000 livres, Bourvalais fut dépouillé de presque tous ses millions; on lui laissa seulement 20,000 livres de rente et son splendide hôtel de la place Vendôme. « On a jugé que la fortune de ce partisan méritait d'être retranchée comme un mauvais exemple dans l'État, et que c'était assez, pour lui et sa femme, de 450,000 francs, avec des meubles exemptés de toute dette; mais on n'a jamais pu lui faire son procès. » *(Journal de Mathieu Marais.)*

2. « Le 20 avril 1716, la Chambre de justice condamna le sieur Paparel, trésorier d'une partie de la maison du roi et des gardes du corps, à avoir la tête tranchée pour crime de péculat, et entre autres d'avoir exigé le dixième denier à son profit de tous les payements qu'il avait faits aux officiers et aux gardes du corps, qu'on disait monter à 700,000 livres, outre 1,200,000 livres qu'il avait reçus, dont il n'avait rien payé. M. le marquis de La Fare, qui avait épousé sa fille, ne manqua pas sur cela d'implorer la clémence de M. le Régent, dont il était favori, pour faire commuer la peine de mort en celle de la prison perpétuelle. On assurait que le sieur Paparel serait exécuté à mort, sans rémis-

Il dansait si légèrement
Qu'il surprit toute lorgnette.
L'accord fut aussi promptement
Que la danse fut faite.

Mais en faisant un contre-temps
Par malheur son pied glisse.
Le Blanc [1] le frotta sur-le-champ
De son eau de milice;
Il ne serait pas revenu
Si, perdant la cadence,
Son gendre [2] ne l'eût secouru
Du baume de régence.

sion, accusé et convaincu d'avoir fourni une somme de 1,600,000 livres aux ennemis de la France, pendant la dernière guerre, et d'en avoir tiré de gros intérêts, au lieu de payer les officiers généraux comme il le devait. — Le 10 juin, on enregistra au parlement l'arrêt de la Chambre de justice qui le condamnait à être conduit à l'île Sainte-Marguerite, en Provence, pour y finir ses jours, avec une pension de 1,000 francs par an, ses biens confisqués et adjugés au marquis de La Fare, son gendre, à la charge de payer ce qui était dû au roi et à ses créanciers. » *(Journ. de Buvat.)*

1. Claude Le Blanc (1669-1728) fut successivement conseiller au parlement de Metz (1690), maître des requêtes, intendant d'Auvergne, de Dunkerque, conseiller au conseil de guerre (1716) et secrétaire d'État de la guerre (1718.)

2. Le marquis de La Fare, gendre de Paparel, avait obtenu du Régent que son beau-père eût la vie sauve; mais ce fut le seul service qu'il lui rendît. « On fut indigné de le voir se réjouir de la catastrophe de son beau-père, s'en faire adjuger les biens et les dissiper en prodigalités et en débauches, sans même en adoucir le sort de Paparel, réduit à la mendicité, ainsi que son fils. » *(Vie privée de Louis XV.)*

Le Normand [1] ne se doutant pas
Qu'on pût le reconnaître,
Parlant d'un langage fort bas,
Dansait en petit-maître ;
Mais un artisan, ce dit-on,
Reconnaissant sa danse,
De dire ouvertement son nom
Eut assez d'imprudence.

Ce ne fut pas sans grand souci
Qu'il cherchait autre route :
« Il faut, dit-il, sortir d'ici
A quelque prix qu'il coûte ;

1. Le Normand fut le plus maltraité d'entre les traitants. « La Chambre de justice le condamna à 20,000 livres de dédommagement envers les communautés d'arts et métiers, pour vexations ; à 100,000 livres d'amende envers le roi ; à faire amende honorable à la porte de Notre-Dame, aux Augustins et à la Halle, et à être exposé au pilori et aux galères perpétuelles, en réparation des faux arrêts qu'il avait fabriqués, et le reste de ses biens confisqué. — Le 16 juillet (1717), le sieur Le Normand fit une amende honorable, nu-pieds, tête nue, en chemise, tenant une torche allumée à la main. On lui avait attaché un écriteau devant et derrière, où l'on avait écrit : *Voleur du peuple* en gros caractères. Lorsqu'il parut à la halle, auprès du pilori, les harengères lui firent une huée terrible, en criant : *Au voleur ! au fripon ! il faudrait le pendre !* Puis, ayant fait amende honorable en cet état, on lui donna des habits, et, étant vêtu, on le conduisit en carrosse à la Tournelle, pour de là être mené aux galères, où le concierge l'attacha debout à un arbre au milieu de la cour comme à un carcan, afin d'être mieux vu de tous ceux qui l'allaient voir en foule, et qui, pour cette curio-

On lui enleva ses habits,
Ses bas et sa culotte.
Comme un faquin il fut conduit
En chemise à la porte.

Tout nu il fallut s'en aller,
Sans pouvoir se défendre;
Il eut beau gémir et piailler,
Longueval [1] le vint prendre,
Qui, crainte qu'il ne vînt trop tard
Prendre un bain salutaire,
Jusqu'à la porte Saint-Bernard [2]
L'escorta par derrière.

On y attend un voltigeur
Avec impatience :
C'est lui qui aura tout l'honneur
Du bal et de la danse.
Sans dire son nom, c'est Gruet [3]

sité, donnaient volontiers quatre sols chacun au geôlier, afin d'avoir le plaisir de lui faire des reproches sur ses concussions et sur les vexations qu'il leur avait faites, à quoi il ne faisait aucune réplique, quoique quelques-uns lui donnassent brutalement des coups de poing sur la tête. » *(Journal de Buvat.)*

1. Le bourreau. (M.)

2. La porte Saint-Bernard confinait à la Tournelle; c'est auprès de cet endroit que l'on allait se baigner dans la Seine.

3. Gruet, huissier du Châtelet, fut condamné par la Chambre de justice au pilori et aux galères, pour les vexations qu'il avait commises à l'égard des communautés

A qui Corquette [1] accorde
De voltiger sur le poignet
Ensuite sur la corde.

Le Régent veut absolument
Qu'il soutienne une thèse.
A la Halle publiquement
On prépare la chaise.
Il doit aller jeudi prochain
Prier la populace,
Et samedi dès le matin,
Faut retenir sa place.

Le bal après lui finira,
Mais non pas sans dépense,

d'arts et et métiers au sujet de la capitation. « Le sieur Gruet fit amende honorable devant la porte de l'église Notre-Dame et à la Chambre de justice, ayant un écriteau devant et derrière, puis il fut exposé au pilori pendant deux heures, nu-tête et nu-pieds, où il ne manqua pas de souffrir à cause du grand froid, contre lequel il avait eu la précaution de boire deux pintes de vin et un demi-setier d'eau-de-vie avant que de sortir de la Conciergerie, comme un pénitent de sa sorte. Après avoir demandé pardon à Dieu à haute voix, il s'obstina à ne vouloir point demander pardon au roi, disant qu'il n'avait rien fait de ce qu'on lui avait imputé qu'en exécution des ordres qu'on lui avait donnés de sa part, et que, si Sa Majesté vivait, elle ne souffrirait pas qu'on lui fît un pareil traitement. Étant arrivé près du pilori, devant l'image ou statue de la sainte Vierge, après avoir demandé pardon à Dieu, il refusa de le demander à la justice, en proférant des paroles des plus obscènes. » (*Journal de Buvat.*)

1. Probablement quelque aide du bourreau.

Et personne n'en sortira
Qu'avant il ne finance ;
C'est là le branle de la fin,
On payera par tête,
Chacun se donnera la main
En finissant la fête.

LA VERTU DU RÉGENT

La vertu de notre Régent
En tout se fait connaître ;
Il est savant, pieux, prudent,
Autant qu'on le peut être.
De l'Église il se rend l'appui,
Le jeûne l'incommode ;
Il nous fait tous jeûner pour lui :
La pieuse méthode !

Sénèque[1] autrefois a prêché
Le mépris des richesses,

1. Dans plusieurs de ses écrits et notamment dans ses *Lettres à Lucilius,* le philosophe romain Sénèque revient fréquemment sur le mépris que le sage doit éprouver pour la richesse.
On sait que Regnard, dans *le Joueur*, a mis en vers

Cela nous a-t-il empêché
D'en faire nos déesses?
De notre Régent, prix pour prix,
La prudence est plus grande;
Pour nous enseigner ce mépris,
Tous nos biens il demande.

Vous me direz que du Régent
La gloire serait ample,
Si, pour le mépris de l'argent,
Il nous servait d'exemple.
Il agit en vrai chrétien,
Ses bontés sont extrêmes;
Il fait voir qu'il veut notre bien,
En dépit de nous-mêmes.

quelques-unes des pensées de Sénèque. Lorsque *le Joueur* a perdu son argent, son valet, sur son ordre, ouvre Sénèque, et tombe sur ces réflexions philosophiques tout à fait appropriées à la circonstance:

La fortune offre aux yeux des brillants mensongers;
Tous les biens d'ici-bas sont faux et passagers;
Leur possession trouble, et leur perte est légère;
Le sage gagne assez quand il peut s'en défaire.

Après quoi il ajoute judicieusement:

Lorsque Sénèque fit ce chapitre éloquent
Il avait, comme vous, perdu tout son argent.

DÉCLARATION

DES BIENS DE SÉLIGNY[1]

Je suis né, cher Damis, d'infortunés parents,
Et n'osant murmurer des misères du temps,
J'avais jusqu'à présent, d'une oreille tranquille,
Entendu publier cent édits par la ville.
Soumis en philosophe aux devoirs de la loi,
Je croyais ces édits faits pour d'autres que moi;
Mais puisqu'en ce moment la Chambre de justice

1. « Voici une pièce qui a fait du bruit dans Paris, où l'on en a vu un grand nombre de copies défigurées; celle-ci, plus exacte que les autres, étant tombée entre mes mains, elle me parut pleine de bon sens et digne de passer dans les vôtres. M. de S., qui en est l'auteur, est un jeune homme qui a beaucoup d'esprit et qui promet (s'il est assez simple de quitter la fortune pour suivre les Muses) de réussir un jour dans l'art de faire des vers. Dieu l'en préserve! » (*Nouveau Mercure galant,* mai 1716.)

Cette pièce ne figure pas dans les Recueils manuscrits; nous l'avons empruntée au *Mercure*, avec les notes qui l'accompagnent; elle a été publiée aussi dans les *Mélanges de Boisjourdain.*

Le *Mercure* dit à propos de l'auteur : « C'était un commis employé aux bureaux du conseil des guerres, deuxième fils du sieur L..., trésorier de l'extraordinaire des guerres à la suite de la cour. » Le sieur L... pourrait bien être La Jonchère, taxé par la Chambre de justice, et gravement compromis plus tard pour sa mauvaise gestion financière.

Veut d'un ingrat bureau sonder le bénéfice,
Je vais de mon travail confesser le produit,
Et de six ans d'emploi compulser tout le fruit.
De mon âge j'atteins la vingt-neuvième année,
Cependant ma fortune est encor bien bornée;
Dans le vaste univers je ne possède rien,
Sous des noms empruntés je n'ai mis aucun bien;
Quelque éducation me tient lieu d'héritage;
La nuit je me retire au quatrième étage.
Sans billets, sans contrats, je vis au jour le jour,
Avec un bon parent qui fixe mon séjour;
Dans ma profession je n'ai point fait ressource :
Six cent cinquante francs passent l'an par ma bourse.
On m'a vu refuser, pour entrer au bureau,
Un bon canonicat[1]. Le gain n'est-il pas beau?
D'abord, *ad honores*, j'y vins prendre séance,
Du travail le plus vif j'obtins la préférence;
Flatté d'avoir un jour de gros appointements,
Je fis longtemps la guerre à mes propres dépens;
Un ouvrage brusqué, j'en reprenais un autre,
J'allais toujours à pied et vivais en apôtre.
Souvent jusques aux yeux de crotte éclaboussé,
Par un cocher brutal quelquefois renversé;
Inconnu dans les jeux, aux cafés, aux spectacles,
A mille autres plaisirs cherchant quelques obstacles,
Négligeant les faveurs qui demandent des soins,
Enfin je me plaignais mes plus pressants besoins.

1. A Sainte-Pescinne, collège de Saint-Quentin, et une chapelle à la cathédrale.

Thémis par d'autres traits verrait mon innocence,
Si l'honneur du métier ne m'imposait silence.
A ce groupe fini de mon burlesque état
Je n'appréhendais point que l'on m'inquiétât;
Prêt à prendre mon vol, comme l'oiseau qui perche,
Je ne me croyais point sujet à la recherche;
Cependant très soumis aux ordres de mon roi,
Je redis hautement que je n'ai rien à moi;
Que le nom que je porte est même imaginaire[1];
Du choix d'un jeune cœur je l'ai pris pour lui plaire.
Quels sont donc ces grands biens que reproche Thémis
A d'innocents captifs qu'on met en compromis
Avec l'agioteur, les juifs et les corsaires?
Est-ce pour avoir fait des lettres circulaires,
Dressé nombre d'états? Quel est donc le bonheur?
Commission maudite! autant (sauvons l'honneur),
Eût-il valu, Damis, endosser la livrée.
Un valet habillé du jour de son entrée,
Logé, gagé, nourri, n'est-il pas plus heureux
Qu'un commis dont le sort n'a rien que d'onéreux?
L'un d'un servile état peut tirer avantage,
Et l'autre en s'endettant perd la fleur de son âge.
Revenons à l'édit : un riche Bourvalais
Peut de la procédure avancer tous les frais;
Mais au défaut d'argent, de témoins, de notaire,
Aujourd'hui, cher Damis, sers-moi de secrétaire;
A l'auguste Thémis va dire pour raison

1. Ils étaient trois du même nom dans un même bureau; le plus jeune fut surnommé *de Séligny*.

Qu'en vain elle m'oblige à garder la maison;
Et que si son crédit ne me trouve un asile,
L'Hôpital général[1] sera mon domicile.

L'APPRENTI MALTÔTIER[2]

Non, l'édit n'est pas fait pour moi,
Je te l'ai dit cent fois; la Muse en vain m'excite
A parler du faible mérite
D'avoir su régir un emploi.
Ai-je eu part en quelque entreprise?
Mon âme d'un vil gain éprise,
Conçut-elle jamais de coupables projets?
Elle n'a, tu le sais, de plus chers intérêts
Que ceux où l'honneur nous engage.
La gloire a pour moi mille appas,
La vertu seule a droit d'exiger mon hommage,
La soif de l'or ne me possède pas.
Pour obtenir des biens d'une aveugle fortune,
Je n'ai point su pousser une plainte importune;

1. Plus souvent dénommé la Salpêtrière.

2. « Voici une imitation de l'ouvrage de M. de Séligny, d'un genre et peut-être d'un mérite différent. Elle est de M. Thierry, ci-devant commis de M. de Montargis. » (*Nouvean Mercure galant,* juin 1716.)

Une plus noble ambition,
A peine hors de l'enfance excita mon courage,
La guerre fut ma passion;
De mourir pour mon roi je briguai l'avantage.
Depuis cinq ans par choix je faisais ce métier,
Lorsque les malheurs de mon père
Me firent devenir apprenti maltôtier.
Que n'ai-je été plutôt écrasé du tonnerre!
Dans cet indigne état j'ai rampé terre à terre.
Sais-tu pourquoi, Damon? C'est que la probité
Chez les financiers se traite de chimère;
Qu'aux qualités du cœur, à l'esprit on préfère
L'insatiable avidité,
La fourberie et la bassesse
Aux sentiments d'honneur, au goût, à la justesse
Et que, pour parvenir enfin,
J'avais pris le mauvais chemin.
Fais-moi donc, cher ami, raison de ton caprice,
Il intéresse mon repos.
Quoi! tu veux que mal à propos,
J'aille à la Chambre de justice,
Lui rendre compte. Ai-je gagné du bien?
De six ans de travail il ne me reste rien.
Dis-moi donc de quoi tu m'accuses?
Il est vrai, j'ai chéri les Muses,
J'ai lu Virgile, Ovide, Horace, Martial,
Perse, Catulle, Plaute, Homère, Juvénal;
Dans leurs savants écrits j'ai tâché de m'instruire,
Sans avoir envers eux commis de péculat;
Combien d'honnêtes gens n'en pourraient pas tant dire,

Quoique malgré leurs vols, leur style soit fort plat!
Peut-être blâmes-tu l'audace
Qui m'a fait célébrer notre auguste Régent?
Pouvais-je en user autrement?
Un tel crime d'ailleurs porte avec lui sa grâce.
Du zèle et du devoir ma Muse a pris la loi :
Non, l'édit n'est pas fait pour moi!

CONTRE
LA CHAMBRE DE JUSTICE[1]

Toi dont le redoutable Alcée [2]
Suivait les transports et la voix,
Muse, viens peindre à ma pensée
La France réduite aux abois.
Je me livre à ta violence;
C'est trop, dans un lâche silence,
Nourrir d'inutiles douleurs.
Je vais, dans l'ardeur qui m'enflamme,

1. Les *Mélanges de Boisjourdain* nous apprennent que cette pièce est l'œuvre de J.-B. Rousseau.
2. Alcée, de Mitylène, le premier des poètes lyriques grecs. Ses hymnes, aujourd'hui perdus, portaient l'empreinte d'un enthousiasme passionné.

Flétrir le tribunal infâme
Qui met le comble à nos malheurs.

Une tyrannique industrie
Épuise aujourd'hui son savoir.
Une implacable barbarie
Se mesure sur son pouvoir.
Le délateur, monstre exécrable,
Est doué d'un titre honorable,
A la honte de notre nom.
L'esclave fait trembler son maître;
Enfin nous allons voir renaître
Le temps de Claude et de Néron [1].

En vain l'Auteur de la nature
S'est réservé le fond des cœurs,
Si l'orgueilleuse créature

1. On sait que sous ces empereurs, la délation était devenue une vertu d'État, et que tout dénonciateur recevait en récompense une partie des biens de la victime. L'édit du 7 mars 1716, qui établit la Chambre de justice, renouvelait ces pratiques odieuses : « Nous donnons et accordons à ceux qui se voudront rendre et déclarer dénonciateurs desdits crimes, délits et malversations, pour récompense des frais qu'ils seront obligés de faire et de leurs peines et vacations, le cinquième des amendes et confiscations qui nous seront adjugées. Et à ceux qui donneront connaissance et preuves des effets recelés ou transportés frauduleusement, nous leur accorderons le dixième desdits effets, lesquelles portions nous voulons et entendons leur être payées par préférence sur les deniers qui proviendront de leurs dites dénonciations... sauf aux juges de ladite Chambre d'ordonner autre et plus grande récompense auxdits dénon-

Ose en sonder les profondeurs.
Une ordonnance criminelle
Veut qu'en public chacun révèle
Les opprobres de sa maison[1];
Et, pour couronner l'entreprise,
On fait d'un pays de franchise
Une indigne et vaste prison.

ciateurs, selon la diligence, qualités et circonstances de leurs avis et du service qu'ils nous y auront rendus. » La *déclaration du* 17 *mars* confirmait ces dispositions. (Cf. ci-après, art. 15.)

1. Pour expliquer (je dirais presque pour justifier) les invectives de Rousseau, il suffit de citer quelques articles de la *déclaration du* 17 *mars* 1716, concernant les justiciables de la Chambre de justice :

« Art. 1er. — Nous avons enjoint et ordonné... que toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, qui auront à faire des plaintes ou dénonciations contre toutes sortes de personnes, soit officiers de finances, officiers comptables, etc., pour raison de péculat, concussions, exactions, malversations et abus commis tant dans les recouvrements, perception et maniement, que dans l'emploi et distribution des deniers publics... aient à venir en toute liberté faire leurs plaintes en ladite Chambre, ou s'ils ne se veulent rendre partie, dénoncer lesdits faits de malversation à notre procureur général, et apporter et envoyer toutes les pièces qu'ils auront par écrit, mémoires et instructions. Et afin qu'ils y puissent satisfaire en toute sûreté, nous les avons mis et mettons en notre protection et sauvegarde, faisant inhibitions et défenses à toutes personnes de les détourner ou intimider, soit par menace ou par quelque autre voie directe ou indirecte, à peine de la vie...

« Art. 7. — Voulons en outre que tous les officiers comptables qui ont exercé leurs offices ou qui en ont joui depuis le 1er janvier 1689... soient tenus de passer devant deux notaires un état qu'ils signeront et affirmeront véritable de tous leurs biens, de quelque nature qu'ils soient,

Quel gouffre sous mes pas s'entr'ouvre !
Quels spectres me glacent d'effroi !
L'enfer ténébreux se découvre,
C'est Tisiphone [1], je la voi.
La terreur, l'envie et la rage
Guident son funeste passage ;
Des foudres partent de ses yeux,
Elle tient dans ses mains perfides
Un tas de glaives homicides
Dont elle arme des furieux.

Déjà la troupe meurtrière
Commence ses sanglants exploits.

dans lequel ils distingueront et emploieront, par un article séparé, les biens qui leur sont échus par succession, donation ou testament, et, par un autre article, le surplus des biens qu'ils possèdent, soit sous leurs noms ou sous des noms interposés, seront en outre tenus de comprendre dans ledit état tous les biens qu'ils ont donnés à leurs enfants par contrat de mariage ou autrement... Leurs veuves, héritiers et autres successeurs à titre universel, seront tenus de satisfaire aux dispositions dudit article.

« Art. 15. — En cas que leurs déclarations se trouvent ou fausses ou imparfaites, ils seront condamnés, savoir : les hommes à trois années de galères, et les femmes à neuf années de bannissement hors du ressort du parlement où elles demeurent, et en l'amende contre les uns et contre les autres du double de la valeur des effets non déclarés, de laquelle amende les quatre cinquièmes nous seront adjugés, et l'autre cinquième au dénonciateur ; voulons que le dixième des effets déclarés par ceux sous le nom de qui ils ont été mis leur soit délivré, au cas que lesdits effets ne se trouvent pas compris dans la déclaration de ceux à qui ils appartiennent. »

1. L'une des Furies, d'après la Fable.

Elle ouvre l'affreuse carrière
Par le renversement des lois.
Contre la force et l'imposture,
La foi, la candeur, la droiture,
Sont des asiles impuissants.
Tout cède à l'horrible tempête;
S'il tombe une coupable tête,
On égorge mille innocents.

Tel, sortant des monts de Sicile,
Un torrent de soufre enflammé [1],
Engloutit un terroir fertile
Et son habitant alarmé;
Tel un loup fumant de carnage
Enveloppe dans son ravage
Les bergers avec leurs troupeaux;
Telle était, moins terrible encore,
La fatale boîte où Pandore
Tenait enfermés tous les maux [2].

Dans cet odieux parallèle
Ne connaîtrez-vous pas vos traits,
Magistrats d'un nouveau modèle,
Que l'enfer en courroux a faits,
Vils partisans de la fortune

1. Le volcan de l'Etna.
2. D'après la mythologie, Jupiter avait donné à Pandore une boîte qui renfermait tous les maux. La boîte ouverte, les maux se répandirent dans l'univers, l'Espérance seule resta au fond.

Que le cri du faible importune,
Par qui les bons sont abattus,
Chez qui la cruauté farouche,
Les préjugés au regard louche
Tiennent la place des vertus?

Nous périssons : tout se dérange,
Tous les états sont confondus;
Partout regrets, désordre étrange;
On ne voit qu'hommes éperdus.
Leurs cœurs sont fermés à la joie,
Leurs biens vont devenir la proie
De leurs ennemis triomphants!
O désespoir! notre patrie
N'est plus qu'une mère en furie
Qui met en pièces ses enfants.

Je sens que mes craintes redoublent!
Le ciel s'obstine à nous punir.
Que d'objets affligeants me troublent :
Je lis dans le sombre avenir.
Bientôt les guerres intestines,
Les massacres et les rapines
Deviendront les jeux des mortels.
On souillera le sanctuaire;
Les dieux d'une terre étrangère
Vont déshonorer nos autels.

Vieille erreur, respect chimérique,
Sortez de nos cœurs mutinés;

Chassons le sommeil léthargique
Qui nous a tenus enchaînés.
Peuples, que la flamme s'apprête;
J'ai déjà, semblable au prophète,
Percé le mur d'iniquité;
Volez, détruisez l'injustice,
Saisissez au bout de la lice
La désirable liberté.

APOLOGIE

DE

LA CHAMBRE DE JUSTICE

Toi qui, nouveau singe d'Alcée,
Dans tes vers remplis de fureur,
Ne présente à notre pensée
Que sang, que carnage et qu'horreur;
Toi qui, contre la voix publique,
Nous crois sous un joug tyrannique,
Traître, qui que tu sois, apprends
Que ta Muse patibulaire
Aurait eu déjà son salaire
Si nous vivions sous un tyran.

Artisan de vaines paroles,
Tu te fais un puérile jeu
D'extravagantes hyperboles,
De torrents de soufre et de feu.
Ne dirait-on, pas à t'entendre,
Que la France n'est plus que cendre,
Et que, par un destin cruel,
Elle voit son terroir fertile
Dévoré, comme la Sicile,
Par les flammes du mont Gibel[1] ?

Pour quatre concussionnaires
En spectacle au peuple donnés,
Par toi du nom de sanguinaires
Nos juges sont déshonorés;
Et lorsque avec tant de clémence
Ils punissent d'un vol immense
Les abominables auteurs,
Tu les peins en loups pleins de rage,
Qui confondent dans le carnage
Et les troupeaux et les pasteurs.

Les maltôtiers, monstres avides,
Eux-mêmes vrais loups ravissants,
Toujours affamés de subsides,
Suçaient les peuples gémissants.
Avaient-ils rongé la province,
Des peuples ils passaient au prince;

1. Nom moderne de l'Etna.

Et ces trop indignes mortels,
Bravant les plus saints privilèges,
Étendaient leurs mains sacrilèges
Jusqu'à dépouiller nos autels.

Rimeur de maltôtière engeance,
Fauteur de tailles et d'impôts,
Tu vomis contre la Régence
Les plus séditieux propos.
Pendant qu'un prince des plus sages
Veut ramener ces heureux âges,
Ces temps de justice et de paix,
Contre lui tu lèves l'enseigne,
Pour ramener l'odieux règne
Des Miot et des Bourvalais.

De tels Achilles digne Homère,
Apologiste de forfaits,
Thémis, pour toi trop débonnaire,
Est digne de blâme en effet.
Si ce tribunal respectable
Eût sondé d'un œil équitable
Ton cœur en malice fécond,
On eût vu, gravé sur le cuivre,
Un arrêt qui t'aurait fait suivre
Tes ancêtres à Montfaucon.

Et vous qui, charmés de l'ouvrage
De cet auteur pétri de fiel,
L'élevez par votre suffrage

Au-dessus du troisième ciel,
De par Phébus, je vous déclare
Qu'un jugement aussi bizarre
N'inspire pour vous que l'horreur,
Et qu'en louant cette satire
Vous joignez... oui... je l'ose dire,
Le mauvais goût au mauvais cœur.

Non, ce n'est point de l'Hippocrène [1]
Qu'ont coulé ces infâmes vers;
Calliope ni Melpomène [2]
N'inspirent point l'auteur pervers.
Si quelquefois à la satire
Les doctes Sœurs daignent souscrire,
C'est contre le vice odieux;
Mais à présent sur le Parnasse,
Dans leurs hymnes chacune place
Philippe au rang des demi-dieux.

Par lui la paix et l'abondance,
Filles des conseils éclairés,
Vont renaître au sein de la France,
Et tous nos maux sont réparés.
Sous un héros doux, équitable,
Loin du traitant insatiable,
Sera l'asile du bonheur.

1. Fontaine consacrée aux Muses, que le cheval ailé Pégase avait fait jaillir d'un coup de pied.
2. Muses de la poésie héroïque et de la tragédie.

De l'Océan aux Pyrénées,
Dans les campagnes fortunées,
Le peuple en bénira l'auteur.

ADIEUX

A

LA CHAMBRE DE JUSTICE

Puisque ces messieurs vont partir,
Cesse d'échauffer mon oreille;
Muse, ne peux-tu consentir
Qu'un de tes nourrissons sommeille
En vain je résiste à tes lois.
Dussions-nous avoir sur les doigts,
Faisons ce qu'Apollon commande;
Il veut aujourd'hui par ma voix
Prendre congé de cette bande.

Je vais commencer par Rouillé,
Directeur d'une indigne farce,
Qui toujours de vin barbouillé,
Symphonise ou suit une garce.
Rouillé, que j'aime à te brusquer!
Que j'ai de joie à t'attaquer!
Je veux te blesser et t'abattre,

Et je prétends te démasquer
Bien mieux qu'on ne fit au théâtre.

Quand du Conseil tu fus chassé,
Tu retournas, dis-tu, tes poches.
Ce discours si bien compassé
N'impose qu'aux faibles caboches.
A quoi bon feindre? montre-toi,
Nous connaissons ta bonne foi.
Gallois[1] entre dans ta famille,
Et tu prends sur les droits du roi
Les fonds dont il dote sa fille.

Sur mon front dressent mes cheveux[2];
J'entends aboyer le Cerbère.
Mais je me trompe, c'est Fourqueux;
Il faut croquer son caractère :
Plus âpre au gain que n'est un juif,
Fourbe, cruel, vindicatif,
Homme enfin à tout entreprendre;
Tremble, Villeneuve chétif[3],
Tu n'as pas pris son fils pour gendre.

Pour sortir bientôt de ces lieux,
Grands dieux, montrez-nous une route.

1. Jean-François Gallois fut taxé par la Chambre de justice à 150,000 livres. (7e *Rôle.*)
2. Chien à trois gueules qui gardait la porte des enfers.
3. Laurent-François de Villeneuve, fermier général, fut taxé à 120,000 livres. (*Ibid.*)

Je vois un lion furieux,
Des Forts va tout mettre en déroute :
Capricieux, vain et cruel,
Son indomptable naturel
Aux yeux de tous vient de paraître;
On ne voit que lui sous le ciel,
Méchant pour le plaisir de l'être.

Oui, je te le dis, Lamoignon,
Rejeton d'une illustre race,
C'est malgré mes vœux que ton nom,
Dans mes couplets trouve sa place.
Enivré d'un fatal poison,
Des fondateurs de ta maison,
Crains d'entendre les tristes mânes;
Ils vont te demander raison
De leurs vertus que tu profanes [1].

Puisque nous allons si bon train,
Ferme, ma muse continue.
Pourquoi quittes-tu le terrain?
Je te vois enfuir dans la nue :
Nomme du moins quelques suppôts,
Olivier, Mesnet et Rigaut,
Plus pillards que n'étaient les reîtres [2],

1. Lamoignon se couvrit de honte par une basse cupidité.
2. De l'allemand *Reiter*, qui signifie cavalier. Ce mot, que l'on appliquait d'abord à la cavalerie allemande des armées protestantes du XVI^e^ siècle, devint bientôt synonyme de soldat brutal et pillard.

Et, pour dire tout en un mot,
Vrais imitateurs de leurs maîtres.
Au revoir!

LA SUPPRESSION
DE
LA CHAMBRE DE JUSTICE

Peuples français, soyez joyeux,
Philippe veut voir par ses yeux
Tout ce que Noailles fera.
Alleluia!

Ce prince lorgne, on le sait bien,
Et n'y distingue presque rien,
Mais d'Aguesseau l'éclaircira.

Déjà ce nouveau chancelier [1]

1. Daniel Voisin, chancelier de France, étant mort subitement, le 2 février 1717, le Régent nomma d'Aguesseau à sa place. Duclos rapporte à propos de cette nomination une anecdote piquante. « D'Aguesseau, dit-il, revint chez lui (après avoir reçu la cassette des sceaux), et rentra dans l'appartement de son frère, d'Aguesseau de Valjouan.

A pulvérisé sans quartier,
Le monstre que Rouillé forma [1];

Celui-ci, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, mais paresseux, voluptueux très singulier et fort indifférent sur tous les événements, était encore en robe de chambre et fumait tranquillement une pipe près du feu. — *Mon frère,* lui dit d'Aguesseau, *je viens vous annoncer une nouvelle qui vous fera grand plaisir : je suis chancelier. — Vous, chancelier ?* lui dit froidement Valjouan, et sans se détourner : *qu'avez-vous fait de l'autre ? — Il est mort subitement, et le roi m'a donné sa place. — Eh bien ! mon frère, j'en suis bien aise,* reprit Valjouan, *j'aime mieux que ce soit vous que moi;* et il continua de fumer sa pipe ».

1. « Quelques jours avant la semaine sainte le chancelier alla le matin à la Chambre de justice la remercier et la finir. Elle avait duré un an et quelques jours et coûta onze cent mille francs. Lamoignon s'y déhonora pleinement, et Portail y acquit tout l'honneur possible. Cette Chambre fit beaucoup de mal et ne produisit aucun bien. Le mal fut les friponneries insignes, les recélés, les fuites et le total discrédit de tous les gens d'affaires à quoi elle donna lieu, le peu ou point de bien par la prodigalité des remises qui furent faites sur les taxes, et les pernicieux manèges pour les obtenir. » (SAINT-SIMON.) — Voici en quels termes d'Aguesseau congédia la Chambre : « Je viens vous annoncer la fin de vos travaux, et vous marquer en même temps ce qui ne doit point finir, je veux dire la satisfaction que le roi et monsieur le Régent conserveront toujours du zèle et du courage avec lequel vous avez fourni cette haute carrière... Vous savez que les remèdes mêmes peuvent quelquefois devenir des maux quand ils durent trop longtemps. A la vue d'une multitude de criminels qui, par le mélange du sang et des fortunes ont su intéresser jusques aux parties saines de l'État, le public effrayé tombe dans une espèce de consternation et d'abattement qui retarde ses opérations et qui fait languir tous les mouvements du corps politique... La même sagesse qui a donné l'être à la Chambre de justice en ordonne aujourd'hui la fin, et vous renvoie à des fonctions plus douces. »

Monstre à trois têtes, monstre affreux :
Lamoignon, Portail et Fourqueux,
On vous connaît à ce trait-là.

Vos injustices sont des coups
Qui doivent retomber sur vous ;
Un jour du Bour [1] vous jugera.

Votre rage, votre fureur,
Aux enfers même fit horreur,
Et la France s'en ébranla [2].

Mais, heureusement abattus,
Vous avez été battus.
Dès ce jour tout se rassura.

Pour bien remettre les esprits,
Qu'on écrase jusqu'aux débris,
Fagon, Des Forts *et cætera.*

1. Les Du Bourg sont nombreux à cette époque ; on peut en compter jusqu'à six dans le *Journal de Dangeau*, et aucun d'eux ne paraît être celui dont il est ici question.

2. « Le peuple, disait encore d'Aguesseau, aime le spectacle d'un châtiment prompt et rigoureux, mais il ne peut en soutenir la durée, et laissant bientôt affaiblir sa première indignation contre les coupables, il s'accoutume presque à les croire innocents, lorsqu'il les voit longtemps malheureux. » Les *Mémoires de la Régence* expriment la même opinion. « On ne songeait plus que la plupart des prévenus étaient des concussionnaires, qui, sous prétexte d'enrichir le roi, avaient appauvri le royaume, pour n'enrichir que leurs familles et qui s'étaient engraissés des malheurs de la France, et on commençait à les plaindre, puisqu'on croyait de partager leurs malheurs. »

Ou bien que Rouillé soit pendu.
Il ne faut qu'un grain de perdu,
Le chapelet défilera.

Pour ce docteur et ses suppôts,
Chacun voudrait pouvoir bientôt
Entonner *Salve Regina.*

Si l'on avait tant de bonheur,
On retournerait de bon cœur
Danser au bal de l'Opéra.

Pour d'Aguesseau faisons des vœux;
Qu'il soulage les malheureux [1],
La confiance reviendra.

Qu'il se fasse honorer longtemps;
Que personne, devant cent ans,
Ne lui dise des *Libera.*.

Que par lui le prince Régent
Soit juste, pieux, indulgent,

1. « Monsieur le chancelier sentait mieux que personne le tort que faisait la Chambre de justice. Comme elle avait jeté la terreur de toutes parts, elle avait occasionné une confusion générale et un discrédit dans les affaires et dans le commerce, dont le royaume aurait eu peine à se relever. Le chancelier qui était pénétrant ne tarda point à y apporter le remède. Il présenta donc un édit qui portait une amnistie générale pour tous les coupables ». *(Mém. de la Régence.)*

Et tout le monde chantera.
Alleluia !

Lorsqu'on suivait le rituel antique,
Pour apaiser l'Éternel irrité,
Un bouc portant l'iniquité publique,
Du haut du roc était précipité.
Prince Régent, dont un Conseil menteur
Osa tromper la politique
En détruisant la Chambre inique,
Renouvelez cette sainte pratique.
Aux Français indignés livrez l'immonde auteur
De ce tribunal frénétique,
Chopinot [1] en sera le bouc expiateur.

Le premier jour de séance
Du terrible tribunal
Prédit à toute la France
Un renversement fatal.
L'État avait tout à craindre
De ce funeste flambeau,

1. M. Rouillé prit ce nom quand il fut au bal de la Comédie déguisé en docteur. (M.) Ses ennemis eux-mêmes n'auraient pu lui *choisir* un surnom plus significatif et plus justement mérité.

S'il n'eût trouvé pour l'éteindre,
La main du grand d'Aguesseau [1].

1. Les *Mélanges de Boisjourdain* nous ont transmis une pièce curieuse qui peut servir de complément aux chansons publiées ci-dessus, c'est le *Billet d'enterrement de la Chambre de justice* :

« Vous êtes prié, de la part de M. le Chancelier, d'assister aux convoi et enterrement de haute et puissante dame M^me^ LA CHAMBRE DE JUSTICE, qui se fera le lundi 22 mars 1717, à dix heures du matin, dans la salle des R. P. Augustins du grand couvent, où elle sera inhumée.

« L'oraison funèbre sera prononcée par M^gr^ l'archevêque de Tarbes.

« La marche commencera par un des deux bataillons du régiment des gardes de la défunte, les piques renversées, et les drapeaux traînants, et les tambours couverts de crêpes battant à la sourdine.

« Ensuite marcheront deux à deux tous les condamnés par la Chambre, tenant dans la main droite une torche de cire ardente du poids de deux livres, et dans leur main gauche, chacun l'instrument de son supplice, sur leur dos un écriteau sur lequel sera écrit : *Vengeance.*

« Après viendra un chariot traîné par six dragons volants, sur lequel sera posé le cercueil couvert d'un poêle couleur de sang; les quatre coins en seront portés par M. le duc de Noailles monté sur une chimère, Pelletier des Forts monté sur un loup enragé, du Coudray monté sur un cochon, et Fourqueux monté sur un âne.

« Autour du chariot seront les Menet, les Leroy, les Maréchaux, les Chauders, les Amyot, les Olivier, les Boulant, les Rigaut, et tous les autres domestiques de la défunte, en grand deuil de la mort de leur maîtresse et surtout qu'elle ne leur a rien laissé par son testament. Le président de Lamoignon conduira le deuil qui sera composé de plus de quatre mille familles, hommes, femmes et enfants, nus en chemise, un bâton blanc à la main, et la marche sera fermée par les deux bataillons du régiment des gardes de ladite défunte. »

MANDEMENT

DE L'ARCHEVÊQUE DE REIMS

Or, écoutez, peuple ignorant,
La lecture d'un mandement
Du grand Mailly[1], ce savant homme,
Qui fut placé, je ne sais comme,
Dans la chaire de saint Rémy,
Car il ne le méritait my.

« Je défends de lire un discours [2]
Qui dans mon diocèse a cours,
Composé par un personnage

1. François de Mailly, archevêque de Reims, était au nombre des prélats acceptant la Constitution *Unigenitus*.

2. A l'occasion d'un mandement de l'évêque de Toulon, M^gr^ de la Tour du Pin-Montauban qui attaquait les Facultés de théologie coupables d'opposition à la bulle, le recteur de l'Université de Paris, Petit Demontempuys, en présence de l'Université solennellement assemblée aux Mathurins, le 22 mars 1716, prit énergiquement la défense des Facultés dans un *discours* dont les députés de l'Université ordonnèrent l'impression, le 14 novembre suivant. C'est contre ce discours que fut lancé le mandement de l'archevêque de Reims, dont la pièce ci-dessus est une parodie. Voici le texte du dit mandement qui servira de commentaire à la chanson.

« François de Mailly,... archevêque duc de Reims, premier pair de France, légat né du saint-siège, primat de

Qu'on sait n'avoir point équipage,
Qui prend le titre de recteur,
Mais ça ne me fait pas grand'peur.

Souvent dans cette dignité
On met qui l'a moins mérité :
Au contraire la prélature,

la Gaule belgique, etc. Sur ce qui nous a été représenté par le vice-promoteur de notre archevêché qu'il s'était répandu depuis quelque temps dans notre diocèse quelques exemplaires imprimés du *Discours prononcé par le recteur de l'Université de Paris, dans l'assemblée générale du 22 juin* 1716, et du *Décret rendu le* 14 *novembre suivant, dans l'assemblée extraordinaire des députés de l'Université,* sur la réquisition du syndic pour une nouvelle impression de cette harangue,... que ces ouvrages sont remplis de propositions scandaleuses et erronées; qu'on infectait notre diocèse d'une grande quantité d'exemplaires de ces écrits pernicieux qui ne pouvaient que fomenter les troubles qu'on y a excités, et faire de mauvaises impressions sur l'esprit des fidèles qui vivent dans la soumission qu'ils doivent à l'Église; qu'il importait extrêmement d'empêcher le cours de ces ouvrages dangereux; nous requérant pour cet effet d'en défendre la lecture à tous nos diocésains, sous les peines que nous trouverions à propos d'ordonner. NOUS, après avoir lu avec toute l'attention que demande une matière aussi importante, le *Discours prononcé par le recteur* et le *Décret rendu par les députés,...* avons condamné et condamnons les propositions suivantes extraites du *Discours du recteur : A entendre parler de l'acceptation de la Bulle* Unigenitus, *qui ne croirait qu'il vient de se tenir un concile universel où cette Constitution a été examinée avec autant de maturité que le fut la célèbre lettre de saint Léon dans le concile de Chalcédoine ? Que du moins elle a été envoyée dans toutes les parties du monde catholique et approuvée par des conciles particuliers de chaque nation; qu'elle a causé*

N'est pas donnée à l'aventure;
Au moins ainsi la chose était
Quand le confesseur présentait.

Ce chef de l'Université,
Par le parti si fort vanté,
Ose dire avec assurance

des alarmes à tous les ordres du royaume; qu'elle a été à tous les gens de bien un sujet de gémir et de s'affliger; qu'elle a excité le trouble et la consternation de tous les fidèles dès qu'elle a paru; que bien loin que ce décret du pape se trouve approuvé par un consentement unanime de toutes les Églises, on ignore encore si le nom même du décret est connu dans les pays éloignés; qu'en France on a appelé tous ceux des évêques qu'on a cru disposés à une acceptation; qu'ils vinrent sans être députés par leurs provinces; que leurs mandements, presque tous différents les uns des autres, ont été faits suivant leur jugement particulier et sans avoir consulté leur clergé. Et les propositions suivantes extraites du décret rendu par les députés de l'Université : *Que les évêques ne doivent enseigner que la doctrine que tiennent les Églises qu'ils gouvernent et qu'elles ont reçue* pridem (terme qui ne marque point que cette doctrine ait été reçue de tous les temps et qui ne signifie pas même une grande ancienneté); *qu'ils ne peuvent en être mieux assurés qu'en consultant leur clergé et ayant* son approbation; *que le recteur a pu et dû avancer toutes les propositions qu'il a avancées dans son discours...* Déclarons toutes les propositions ci-dessus énoncées, tant du discours du recteur que du décret des députés de l'Université, respectivement téméraires, scandaleuses, erronées, tendant au schisme, injurieuses au saint-siège et à l'autorité épiscopale; et en conséquence défendons, sous les peines de droit, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe de notre diocèse, de lire ou de retenir les dits imprimés, et leur ordonnons d'en apporter ou envoyer incessamment les exemplaires en notre secrétariat. »

Que l'on ne reçoit point en France
La bulle du pape Clément.
C'est dire au grand Mailly qu'il ment.

Ledit recteur soutient encor
(Mais faut qu'il ait le diable au corps)
Qu'un primat de Gaule belgique,
Légat du siège apostolique,
De plus homme de qualité,
Devrait consulter son clergé.

Si cette maxime avait cours,
On me contredirait toujours.
Mon clergé n'est que trop discole,
Souvent il m'envoie à l'école,
Et, sans respecter ma grandeur,
Il ose m'accuser d'erreur.

Les curés surtout sont mutins.
J'ai beau, pour punir ces lutins,
Excommunier, interdire,
Ils croient tous que c'est pour rire ;
Et pour les mettre à la raison
La Fare[1] a besoin d'un bâton.

Item je proscris un décret,
Ouvrage par trop indiscret,

1. L'abbé de La Fare, grand-vicaire, abattit un curé qui lui résistait. (M.)

Où toute la gent pédantesque,
Voulant faire exploit gigantesque,
Me condamne à son tribunal,
Mais j'en appelle à Laurent Val [1].

Laurent Val, illustre écrivain,
Qu'on ne réclame point en vain,
Toi qui m'as donné la science
Et du *Pridem* l'intelligence
Sans ton secours j'étais tondu [2].
Le syndic m'aurait confondu.

Pour punir sa témérité,
Je veux que la postérité
Sache que *Pridem* je condamne
(Ce mot mal entendu nous damne),
Au sens du décret infernal
Adopté par le tribunal.

Mailly, tu seras cardinal,
Ainsi l'a prédit Laurent Val,
Au chapitre des *Pridemistes*,
Cousin germain des jansénistes.
Chapeau rouge, dit-il, aura
Qui mieux *Pridem* expliquera.

1. Laurent-Valla, célèbre érudit italien du XV^e^ siècle. Le plus connu de ses ouvrages est son *Traité de la donation de Constantin.*

2. Ce syndic, de la Sorbonne, qui avait réclamé une nouvelle impression du discours était Ravechet.

Vous voulez jouter avec moi
Et bientôt me ferez la loi.
Superficiel philosophe,
Vous êtes de trop mince étoffe,
On n'y gagnera jamais rien,
Car je suis bon grammairien.

Mais voyez qu'ils sont impudents,
Ils prétendent, malgré mes dents,
Que ce bel ecclésiastique,
Dans son discours académique,
De l'Espagne [1] ne parle point.
Morbleu ! j'y mangerais mon poing.

Vous suivez un mauvais parti,
Syndic, vous en avez menti.
Le recteur a nommé l'Espagne;
Prenez lunettes en Champagne,
Les bonnes sont de Saint-Thierry.
L'abbé du Vaux en est fourni.

Or sus, ce présent mandement
Sera lu sans retardement
Par les curés du diocèse,
Dont ils ne seront pas bien aises;

1. L'archevêque de Reims soutient que le recteur a parlé dans son *discours* de l'Espagne, quoiqu'il n'en ait pas dit un seul mot. (M.)

Et, si quelqu'un monte au clocher,
Il faut l'en faire dénicher[1]. »

Mais nous, prions le bon pasteur
Qu'il confonde tout imposteur,
Comme du Vaux, Morel, La Fare[2]
Et toute la race barbare
Qui sacrifie à Molina.
Entonnons *Salve Regina.*

LA

CONSTITUTION *UNIGENITUS*[3]

Or écoutez la noble histoire
De dame Constitution.
J'en veux célébrer la mémoire
Par une immortelle chanson.

1. Les paroissiens sonnaient les cloches pendant que le curé lisait le *mandement.* (M.)

2. Duvaux et La Fare, grands-vicaires, Morel secrétaire. (M.)

3. Les querelles suscitées par la bulle *Unigenitus* donnèrent lieu à une quantité prodigieuse de livres, brochures, pamphlets, libelles, etc., parmi lesquelles deux seulement méritent d'être cités, comme présentant un caractère d'utilité générale pour la question. Ce sont : l'*Histoire de la Constitution Unigenitus,* par le P. Lafiteau, et le *Journal de la bulle Unigenitus,* par l'abbé Dorsanne.

Le pape dit que c'est l'ouvrage
De ses infaillibles ébats,
Mais fort souvent, en mariage,
L'époux se flatte en pareil cas.

Non, non, son épouse mystique
Telle fille n'adoptera,
Cette œuvre est de la politique
Des dignes fils de Loyola.

Le fait est notoire et visible,
C'est la fille de Jouvency :
Si cet ouvrage est infaillible,
Les almanachs le sont aussi.

Louis vivant, les fiers tricornes
L'allaient faire passer en loi,
Et par leur puissance sans bornes,
Donner comme article de foi.

Tout cédait au pouvoir suprême
Placé dans leurs indignes mains :
On força le Parlement même
De souscrire à leurs noirs desseins.

Cette cohorte déchaînée,
Prête à verser le sang d'Abel,
La foudre en main fut arrêtée
Par un souffle de l'Éternel.

Louis meurt, un Régent illustre
Fait grâce au pouvoir abattu,
Et remet dans son premier lustre
Religion, lois et vertu.

Tout prend une face nouvelle,
Tout rit dans son auguste cour;
Les saints exilés on rappelle,
Les peuples chantent leur retour.

On ne voit plus de jansénistes,
Tout uniment on est chrétien;
S'il n'était plus de molinistes,
Après cela tout irait bien.

Mais taisez-vous, Muses, silence;
Bien des prélats sont assemblés.
Paix, soumettez votre croyance
Aux points qui seront décidés.

De cette célèbre assemblée,
On a fait l'éloge à Paris :
Tout d'une voix, on l'a nommée
Le congrès d'Asinopolis.

L'Esprit Saint n'a pas pris la peine
D'inspirer leurs décisions;
Ce sont en langue ignacienne
De probables opinions.

Le nonce ne perd pas de vue[1]
Le projet si bien commencé;
Finement, il leur insinue
Le plan que Rome en a tracé.

S'il voit que quelque âme craintive
Balance à souscrire à ce plan,
Il lui fait voir en perspective
Un chapeau rouge au Vatican[2].

Chacun de ces prélats contemple
D'un œil jaloux Rohan, Bissy[3],

1. Cornelio Bentivoglio, archevêque de Carthage et nonce de Clément XI en France, soutint avec beaucoup de zèle la Constitution *Unigenitus*, pour obtenir le chapeau de cardinal, qui ne lui manqua pas. Saint-Simon l'a violemment maltraité dans ses *Mémoires*. Voici ce qu'il dit de lui au moment où il quitta Paris en 1719 : « Le nonce Bentivoglio, près enfin d'être cardinal et sûr de trouver sa calotte en entrant en Italie, prit congé du roi et du Régent, après avoir fait ou voulu et travaillé à faire tous les maux dont les chiens et les loups enragés peuvent être capables. Il emporta le mépris et la malédiction publique, même de ceux de son parti. Il ne fut regretté que d'une fille de l'Opéra qu'il entretenait chèrement, et dont il eut une fille qui, à son tour, monta sur le théâtre de l'Opéra, où elle a été fort connue sous le nom de *la Constitution*, en mémoire de son éminentissime père, qui en tout était un fou et un scélérat qui aurait mis le feu aux quatre coins de l'Europe, s'il avait cru et pu en hâter sa promotion d'un jour. »

2. Le chapeau de cardinal fut en effet la récompense des partisans les plus dévoués de la bulle.

3. Rohan et Bissy, les deux chefs du parti moliniste, devaient leur cardinalat au zèle qu'ils avaient montré en faveur de la bulle.

Flattés sur leur profane exemple
D'être un jour cardinaux aussi.

L'esprit plein de l'aimable idée
Du prix qu'on leur fait entrevoir,
On peut juger qu'à l'assemblée
Chacun a bien fait son devoir.

Quesnel, ton affaire est jugée.
Ne te plains pas de ton destin,
Si ta doctrine est condamnée :
C'est celle de saint Augustin.

Si, dans Milève et dans Carthage,
Jadis Pélage on condamna [1],
C'est qu'en ce temps, ah ! quel dommage !
Les jésuites n'étaient point là [2].

1. Pélage, hérésiarque fameux de la fin du IV^e^ siècle, avait émis sur le péché originel, la grâce et le libre arbitre des doctrines en contradiction avec les principes fondamentaux du christianisme. Saint Augustin et saint Jérôme s'élevèrent avec énergie contre ces doctrines, et neuf conciles successifs, tenus dans l'espace de sept ans, les condamnèrent, entre autres le concile de Milève (416) et le grand concile d'Afrique réuni à Carthage (418).

2. On a souvent taxé de pélagianisme la doctrine du jésuite Molina sur la *concorde du libre arbitre avec la grâce et la prédestination.* C'est là une assertion dépourvue de sens et de fondement, ainsi que l'a démontré Rohrbacher dans son *Histoire universelle de l'Église catholique* (t. XIII, éd. Gaume, in-4°).

La grande affaire est décidée,
Dieu sait comme à Rome on rira;
Clément, sur sa chaise percée,
Est infaillible *ex cathedra.*

Sous peine des Madelonnettes[1],
On défend très expressément
A toutes femmes et fillettes,
L'Ancien et Nouveau Testament.

Quoi donc, prélats, pouviez-vous croire
Ce que votre bouche dictait?
Nous croyons tous, pour votre gloire,
Que votre cœur le démentait.

Vous avez fait une ordonnance
D'imprimer vos décisions,
Mais, pour votre honneur, la Régence
En défend les impressions[2].

1. Le couvent des *Filles de la Madeleine* ou *Madelonnettes,* établi dans le quartier Saint-Martin-des-Champs, était destiné à renfermer les filles publiques pénitentes. Les parents y faisaient aussi renfermer leurs filles débauchées.

2. En 1715, l'assemblée du clergé de France avait condamné le *Livre des Hexaples* et le *Témoignage de la vérité,* « avec des qualifications très fortes; M. le Régent leur a fait dire de ne point faire imprimer ces condamnations, ni de ne les point mettre dans leurs registres; ils ont obéi, mais ils emporteront dans leurs diocèses ces condamnations signées par les secrétaires de l'assemblée, afin qu'on ne puisse les révoquer en doute. » (*Journ. de Dangeau,* 31 oct.)

Rendez grâce à la Providence,
Sans cet ordre plein de bonté,
On aurait vu votre ignorance
Transmise à la postérité.

Servez à votre fantaisie
Le saint-père, mais respectez,
En faveur de votre patrie,
Les gallicanes libertés.

Quand j'entends la voix de l'Église,
Mon cœur l'écoute avec respect;
Mais, quand Clément seul verbalise,
Ce qu'il dit me paraît suspect.

Ce qu'il décide seul à Rome
Ne peut être article de foi;
Quoique très saint, il n'est qu'un homme :
Peut-être un pécheur comme moi.

S'il refuse aux prélats des bulles[1],
Il en sera plus indigent;
Nous ferions-nous de sots scrupules
De lui refuser notre argent?

S'il veut nous contraindre de suivre
Son horrible Constitution,

1. A l'instigation de Bentivoglio, Clément XI refusait l'institution canonique aux évêques et abbés nommés par

Nous pourrions bien faire revivre
La pragmatique sanction[1].

Enfin qu'est-elle devenue,
La pauvre Constitution?
A Rome on va la mettre en mue
Pour la première occasion.

Comme une fille fort jolie,
Au premier jour, on la verra
Prendre la route d'Italie,
Pour aller voir son bon papa.

Mais de Paris partira-t-elle
Sans aller voir le Parlement?
D'Aguesseau et l'abbé Pucelle[2]
Lui préparent un compliment.

le Régent, et entre autres à l'abbé de Castries, que l'on venait de créer archevêque de Tours.

1. La pragmatique sanction de Charles VII, rendue par ce prince à Bourges, traitait des matières fort diverses, relatives aux questions religieuses. Elle établissait entre autres principes l'infériorité de la puissance pontificale par rapport à l'autorité des conciles. C'est sans doute à cette disposition que l'on veut faire allusion ici. On a souvent cité une autre pragmatique sanction que l'on prétendait émanée de saint Louis; mais il est aujourd'hui démontré que cet acte est absolument faux.

2. En 1714, lorsque Louis XIV voulut faire enregistrer la bulle *Unigenitus* au parlement, d'Aguesseau encouragea les magistrats à la résistance et obtint un arrêt qui enregistrait la bulle avec des réserves telles qu'elles supprimaient tous les avantages de cette formalité. — L'abbé

Mais comme il faut à cette belle
Grande escorte de conducteurs,
Qu'elle emmène au moins avec elle
Tous ses fades adulateurs.

LE

CHANCELIER D'AGUESSEAU

J'AI besoin, dit Thémis, d'un chef de la justice,
Dont les sages conseils me servent de flambeau,
Dont l'aspect et les mœurs fassent pâlir le vice,
Et rentrer d'un coup d'œil la discorde au tombeau.

Les peuples à l'instant, pour ce sublime office,
Voyant qu'elle jetait les yeux sur d'Aguesseau :
Ah ! Dieu ! lui ont-ils dit, qu'il entre en exercice;
Ce ministre à nos vœux mettra le dernier sceau.

Les plus grands magistrats le prennent pour exemple.
De sa noble maison la vertu fait son temple;
Par sa bouche on croira vous revoir prononcer.

René Pucelle, conseiller clerc au parlement (1655-1745) et janséniste fougueux, avait énergiquement secondé d'Aguesseau dans son opposition à la bulle.

Ce choix, reprend Thémis; honore la Régence,
Je l'ai vu pour mes droits toujours se surpasser;
Le poids de son mérite emporte ma balance.

La France vous regarde, illustre d'Aguesseau,
Comme un fruit précieux cueilli par la Régence,
Qui, laissant décider sa prompte intelligence,
A marqué vos vertus du plus auguste sceau [1].

1. Certes le chancelier d'Aguesseau mérite bien les éloges qu'on accorde à ses vertus, mais, pour comprendre tous les accidents de sa vie politique, sur laquelle nous aurons fréquemment à revenir, il est bon de mettre en lumière les travers de son esprit; sur ce point, écoutez Saint-Simon :

« Cette continuelle habitude (du parquet) pendant vingt-quatre années à un esprit scrupuleux en équité et en formes, fécond en vues, savant en droit, en arrêts, en différentes coutumes, l'avait formé à une incertitude dont il ne pouvait sortir; c'était pour lui un accouchement que de se déterminer; mais malheur à qui était dans le cas de l'attendre. S'il était pressé, par exemple, par un conseil de régence où une affaire se devait juger à jour pris, il flottait errant jusqu'au moment d'opiner, étant de la meilleure foi jusque-là tantôt d'un avis, tantôt de l'avis contraire, et opinait après, quand son tour arrivait, comme il lui venait en cet instant.

« Sa lenteur et son irrésolution s'accordaient merveilleusement à ne rien finir. Un autre défaut y contribuait encore, c'est qu'il était le père des difficultés. Tant de choses diverses se présentaient à son esprit qu'elles l'arrêtaient. Ce n'était pas qu'il n'eût l'esprit fort juste, mais la moindre chose l'embarrassait, et il en cherchait partout avec le même soin que d'autres en mettent à les leyer. Ses meil-

LE PROCUREUR GÉNÉRAL

JOLY DE FLEURY[1]

QUEL ministre des lois prend soin de leur vengeance !
Joly qui, par sa langue, en fut le défenseur,
Les fera par sa main respecter dans la France ;
Libertins, frémissez du choix de ce censeur !

leurs amis, les affaires qu'il affectionnait n'en étaient pas plus exempts que les autres, et ce goût des difficultés devint une plaie pour tout ce qui avait à passer par ses mains... Il ne pouvait finir à tourner une déclaration, un règlement, une lettre d'affaires tant soit peu importante. Il les limait et les retouchait sans cesse. Il était esclave de la plus exacte pureté de diction, et ne s'apercevait pas que cette servitude le rendait très souvent obscur, et quelquefois inintelligible. » Et Saint-Simon termine son admirable portrait du chancelier par cette judicieuse réflexion : « Voilà un long article, mais je l'ai cru d'autant plus curieux qu'il fait mieux connaître comment un homme de tant de droiture, de talents et de réputation est peu à peu parvenu, pour être sorti de son centre, à rendre sa droiture équivoque, ses talents presque inutiles, à perdre toute sa réputation et à devenir le jouet de la fortune. »

1. La nomination d'Aguesseau au poste de chancelier laissa vacante la place de procureur général au parlement ; le Régent la donna à Joly de Fleury. « Ces deux choix, dit Duclos, furent d'autant plus applaudis que personne n'était en droit d'en être jaloux. » Joly de Fleury (1675-1756), d'une ancienne maison de robe, reçu avocat au parlement en 1695 ; était devenu avocat général de la cour

Si sa voix fit toujours triompher l'innocence,
Et tira l'orphelin des bras de l'oppresseur,
Sa plume saura mettre un frein à la licence,
Et vous exterminer, parjure et ravisseur!

Partout avec le fer dont l'arme la justice,
Ce zélateur poursuit les abus et le vice,
Et va porter contre eux la foudre des arrêts.

Ainsi d'un même essor, dans ces deux ministères,
Fondant sur chaque crime et perçant leurs mystères,
Il remplira le nom de l'aigle du palais.

COMPLIMENTS A LOUIS XV

ENFIN c'est aujourd'hui que mon prince a sept ans[1]!
A cette époque les enfants
Mettent la raison en usage.
Mais quel bonheur! depuis longtemps

des aides (1700), puis avocat général au parlement (1705). Il fut le premier magistrat qui eut l'idée d'étudier les anciens registres du parlement et d'y puiser d'utiles renseignements pour les questions de droit, de pratique judiciaire et d'histoire.

1. Compliment du Houzard à Louis XV. (M.) Ce petit Houzard était le fils d'un pauvre habitant de Versailles

Louis a prévenu cet âge;
Pieux, sage, appliqué, docile, studieux,
Pénétrant, à chacun affable[1], gracieux.
A sept ans! O l'heureux présage
Que le nombre de sept est pour lui nombre heureux.
Dans la religion comme dans la nature,
Ce nombre fut toujours d'un excellent augure.
Dieu créa le monde en six jours,
Le septième, il cessa l'ouvrage;
Par sept branches le Nil termine tous ses tours;
Le monde est dans son septième âge;
La terre produit sept métaux;
Nous comptons au ciel sept planètes;

qui avait été élevé avec le roi et le réjouissait par son esprit. Le 15 février 1717, Louis XV entra dans sa septième année, et c'est à cette occasion que fut fait le compliment: « Le roi fut assez gai le matin (du 15 fév.) en se levant, dit Dangeau, mais quand M. le duc d'Orléans fut arrivé chez lui, et que M^me^ de Ventadour lui dit qu'elle remettait le précieux dépôt qui lui avait été confié et baisa la main au roi en prenant congé de lui, il se jeta à son col et l'embrassa tendrement en fondant en larmes. M^me^ de Ventadour lui dit: « Mais, Sire, il faut écouter la raison. — Ah! maman, lui dit-il, je ne reconnais plus de raison quand il faut m'éloigner et me séparer de vous. » M. le duc d'Orléans donna de grandes louanges à M^me^ de Ventadour, la remercia de tous les soins qu'elle avait pris du roi, et puis il remit le roi entre les mains de M. le maréchal de Villeroy son gouverneur. »

1. Ceci n'est pas absolument exact, s'il faut en croire les renseignements fournis par la *Vie privée de Louis XV.* « Le jeune roi, remarque l'auteur, montrait dès ce temps-là ce penchant à dire des vérités désagréables à ceux qui l'approchaient; franchise que dans la société, entre égaux, on appellerait impolitesse, malhonnêteté, mais qui de la

Saint Jean nous a parlé de sept sceaux,
Sept églises et sept trompettes.
Le Seigneur a prescrit, tant aux peuples qu'aux rois,
De pardonner septante fois sept fois;
Sept vertus, trois théologales
Et quatre cardinales,
Sont des présents qui nous viennent des cieux.
Ce nombre est saint, il est mystérieux.
Sept épis pleins, sept vaches grasses
Parurent en dormant aux yeux de Pharaon;
David, sept fois par jour, faisait son oraison.
Le Seigneur a donné pour sources de ses grâces
A l'Église sept sacrements;
Sept dons du Saint-Esprit sont autant de présents
Qui, pour nous rendre saints, sont puissants, efficaces;
Des sept articles du *Pater*
Vous me donnez, sire, le quatrième;
Que Votre Majesté veuille me l'assurer,
Dieu lui donnera le septième.

part d'un maître est dureté, barbarie. Le trait suivant pourrait ne passer que pour une naïveté de l'enfance, si dans la suite on n'eût reconnu qu'il tenait de son caractère. On présentait au jeune roi M. de Coislin, évêque de Metz, d'une figure peu revenante. Le voyant, il s'écria devant lui: *Ah! mon Dieu, qu'il est laid!* Cette fois le prélat lui fit la leçon lui-même. Il se retourne et s'en va en disant, avec une liberté non moins grande: *Voilà un petit garçon bien mal appris!* » Toutefois les éloges exagérés du poète paraissent naturels, si l'on songe à l'amour enthousiaste et à l'admiration naïve que le peuple de Paris éprouvait pour le petit roi, ce dernier rejeton de la famille des Bourbons, miraculeusement conservé par la Providence.

Le septénaire est donc un nombre heureux [1].
Puisqu'aujourd'hui Louis atteint cet âge,
Je ne serais reconnaissant ni sage
Si je manquais pour lui de faire à Dieu des vœux.
Sire, pendant sept ans une grande duchesse [2]
Vous a donné ses soins, ses veilles, sa tendresse;
Aujourd'hui Villeroy, comme Joïada [3],
Par des conseils pleins de sagesse,
Du Joas de nos jours formera la jeunesse
A régir saintement le trône de Juda.
Fasse le ciel qu'après le cours de sept années,
Grand roi, vous méditiez encore aussi longtemps

1. Cette accumulation de preuves historiques, bibliques et théologiques en faveur du nombre *sept* est un chef-d'œuvre d'érudition indigeste et déplacée.

2. La duchesse de Ventadour, qui était une demoiselle de La Motte-Houdancourt. Elle avait vécu longtemps séparée de son époux, homme contrefait et fort laid. En s'occupant de son époux, les satiriques ne l'oublièrent pas dans leurs chansons :

Sa femme par prudence
L'a quitté depuis vingt ans,
N'a souffert pas trop longtemps
Son importune présence;
Je n'en dirai pas le nom :
Elle a soin des fils de France.

Saint-Simon donne à entendre qu'elle n'était pas à l'abri de tout reproche : « Son plus que très intime ami dès leur jeunesse, le maréchal de Villeroy, l'avait servie auprès de M^me^ de Maintenon, qui par raison de ressemblance, aimait bien mieux les repenties, que celles qui n'avaient pas fait de quoi se repentir. »

3. C'est le nom biblique de la femme du grand-prêtre Joad; Racine l'a appelée Josabeth.

Ses conseils sages et prudents [1],
Et que par vos bienfaits on compte vos journées;
Qu'après avoir vécu quatorze fois sept ans,
Victorieux de vous, des conquérants,
Dieu couronne vos destinées.

Houzard n'a pas tout dit, et sa Muse féconde [2],
En vous parlant de sept, grand roi, vient d'oublier
Les merveilles du monde.
Et je crois qu'en leur rang vous serez le premier [3].

1. Ils étaient bien sages, en vérité, les conseils de Villeroy! Duclos va nous en donner un échantillon: « La fête de Saint-Louis fut célébrée aux Tuileries par des feux d'artifice qui attiraient une foule considérable dans le jardin et dans les cours. C'était dans ces occasions que le maréchal de Villeroy développait ses grands talents pour l'éducation. Il menait continuellement son roi d'une fenêtre à l'autre en lui disant: *Voyez, mon maître, voyez ce peuple; eh bien, tout cela est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître!* — Belle leçon! au lieu de lui faire remarquer l'amour des peuples et la reconnaissance que le roi leur doit. Mais le maréchal n'en savait pas tant. »

2. Compliment de l'Indien. (M.)

3. Pour les anciens, les sept merveilles du monde étaient: les pyramides d'Égypte, les jardins suspendus de Babylone, le Jupiter de Phidias, le tombeau de Mausole, le phare d'Alexandrie, le colosse de Rhodes et le temple de Diane à Ephèse.

BOUQUETS A LOUIS XV

Dans la splendeur qui l'environne
Voyez son auguste personne.
Que cette Majésté me plaît [1] !
Il ne lui faut point de couronne
Pour nous apprendre ce qu'il est.

Quelle aveugle fureur vous arme contre nous,
Barbares ennemis de la Nouvelle-France [2] ?

1. « Vous avez vu à Versailles le petit roi. Le joli triomphe de la grâce enfantine dans l'hermine et la pourpre ; ces yeux lumineux et noirs et sourieurs, *ces longs cils qui frisent, ce joli teint, cette charmante petite bouche, ces petites joues rouges,* tout cela dont nous parle Mme la duchesse d'Orléans en ses lettres, et la finesse, la délicatesse, l'harmonie d'un visage de femme en cette petite mine ronde, la mignonesse et le charme d'un Joas, la face bourbonnienne en fleur et sa lumière dernière ! Une vie spirituelle court sous cette chair rose et rayonnante ; une malice s'éveille sur cette petite lèvre charnue et de race, deux petites fossettes s'apprêtent à rire au milieu de ces joues mêmes ; vous n'imagineriez pas autrement l'espièglerie couronnée dont le portrait dit bien le bon plaisir d'un royal enfant terrible. » (De Goncourt.)

2. Le Canada, découvert par Sébastien Cabot, et occupé au nom de la France par Jacques Cartier, fut colonisé au XVIIe siècle par Champlain et prit dès lors le nom de Nouvelle-France.

Victimes de votre imprudence,
Vos propres traits bientôt retomberont sur vous.
Le Français si souvent vous a donné des marques
De sa valeur dans les combats;
Les plus fiers potentats, les plus puissants monarques
Tremblent à ce seul nom, et vous ne tremblez pas!
Eh quoi! prétendez-vous contre lui vous défendre?
Pour un si haut projet, trop faibles ennemis,
Un favori de Mars saura bien vous apprendre
A respecter les lis.
C'en est fait; Louvigny, saisi d'un nouveau zèle,
Venge la gloire de son roi,
Force ces orgueilleux à recevoir la loi
Et leur couvre le front d'une honte éternelle[1].
Que dis-je? Avec bonté le vainqueur les reçoit,
Sa douceur les dérobe à sa juste vengeance,
Triomphe éclatant que ce pays lui doit.
Porte au jeune Louis de la double victoire,
Cher Louvigny, le tribut glorieux;
Ton nom victorieux
Sera le premier trait marqué dans son histoire.
Nos neveux t'y verront, les armes à la main,
Chercher au péril de ta tête

1. L'événement dont il est question ici remonte à l'année 1716; mais il ne fut connu à Paris qu'en 1717. Nous lisons dans le *Journal de Dangeau :* « On a des nouvelles de Québec, qu'au mois d'octobre, Louvigny, major de la place, marcha avec quelques Français et quelques sauvages alliés; il alla jusqu'à 400 lieues à l'ouest contre des sauvages qui s'étaient déclarés nos ennemis et qui avaient fort troublé notre commerce. »

Un bouquet pour ton souverain.
Personne mieux que toi célébra-t-il sa fête?
C'est ainsi que le ciel fixe notre bonheur.
De notre nouvel Alexandre
Que ne devons-nous pas attendre?
La victoire et la paix préviennent sa valeur;
De sa grandeur future elles sont un présage[1].
Ce monarque, par ce trait seul,
Retrace la première image
De son auguste bisaïeul.

LE CONSEIL DE RÉGENCE

Célébrons tous joyeusement
Le glorieux gouvernement,
Lon lan la derirette,
De nos princes, du ciel chéris,
Lon lan la deriri.

Quand ils se trouvent au Conseil,
Aucun d'eux n'y voit son pareil;
Dont chacun en soi s'applaudit.

1. C'est précisément sous le règne de Louis XV, à la paix de Paris 1762, que la France perdit sa colonie du Canada.

L'aveugle a le rang au-dessus,
Le borgne suit, puis le bossu ;
Un boiteux y prend place aussi [1].

Le Régent gouverne à tâtons,
Noailles lui sert de bâton,
Et c'est par lui qu'il se conduit,

Ne disons rien de l'amiral [2],
Car il ne fait ni bien ni mal ;
Quelquefois il est applaudi.

Après eux vient le chancelier [3],
Qui se pique de bien parler ;
On ne sait souvent ce qu'il dit.

Les pairs, dont parle chaque édit,
Et les autres notables aussi,
Paraissent dans le rang qui suit.

D'abord est le petit Simon [4],
Qui tout d'un coup est furibond
Quand il entend un sot avis.

1. Le Régent, le duc de Bourbon, le prince de Conti et le duc du Maine.
2. Le comte de Toulouse, grand amiral de France.
3. D'Aguesseau, devenu chancelier, avait succédé à Voysin comme membre du Conseil de régence.
4. Le Régent avait voulu placer Saint-Simon d'abord au Conseil des finances, puis au Conseil du dedans ; mais

Près de lui le grand maréchal[1],
Dont la perruque est le signal
De ce qu'il blâme ou applaudit.

Le Tallard, en vieux courtisan[2],
Voudrait observer le Régent;
Mais il ne voit pas jusqu'à lui.

Ainsi qu'un sanglier couru,
Le gros Bezons, toujours bourru[3],
Est du dernier avis qu'on dit.

Saint-Simon refusa. « Il n'y a plus qu'une place qui vous convienne, lui dit-il alors, et qui me convient fort aussi; c'est que vous soyez du Conseil où je serai, qui sera le Conseil suprême ou de régence. » Et cette fois Saint-Simon accepta.

1. Le maréchal de Villeroy.

2. Le maréchal de Tallard, nommé membre du Conseil de régence, n'y fut admis qu'en 1717. « Il mourait à petit feu de n'être rien, dit Saint-Simon, et périssait entre la politique et la rage. Il voulait, disait-il, dans les commencements, porter écrit sur son dos le testament du feu roi, et il se retira à la Planchette, près Paris, d'où ses inquiétudes et l'ennui le ramenèrent au bout d'un an. Le Régent crut se rallier un groupe de gens considérables en levant l'excommunication civile sous laquelle Tallard gémissait, qui, n'allant presque jamais au Palais-Royal, fut ainsi admis comme tout à coup au Conseil de régence. Sa joie fut si grande qu'elle en parut indécente. *(Notes sur Dangeau.)*

3. Jacques de Bezons, maréchal de France, frère de l'archevêque de Bordeaux, avait su gagner les bonnes grâces du Régent. « Il avait pris du goût pour lui; son air rustre lui paraissait simplicité et franchise; ses gros

Vient le relaps impénitent[1],
Qui voudrait bien faire l'important
Et que tout pût passer par lui.

Le Pelletier, d'un air pédant[2],
Vient marmotter entre ses dents :
Il n'y a personne au logis.

traits, sa grosse perruque, une bonne tête. Il était soutenu du marquis d'Effiat et d'un bas intérieur de valets. On fut tout étonné qu'au moment de la formation du Conseil de régence il fût nommé pour en être. C'était une mule et pis ; car sa faiblesse, sa peur, ses ménagements et son défaut de lumières étaient extrêmes et demeurèrent bientôt à découvert. » (*Notes sur Dangeau.*)

1. Bouthillier de Chavigny, ancien évêque de Troyes. Il avait d'abord mené une vie dissipée et brillante, puis rentra dans son évêché pour faire pénitence ; mais après la mort de Louis XIV, sa nomination au Conseil de régence le ramena à la cour, et le mondain d'autrefois reparut. « Ses avis perdaient de leurs poids par leur variété. Il voulut plaire, il voulut pouvoir, il voulut éviter les obstacles ; en deux mots, il redevint homme du grand monde et de la cour. La réputation tomba, la considération s'en alla ; il ne resta plus que l'amusement. » (*Ibid.*)

2. Le Pelletier de Souzy, membre du conseil des finances, n'entrait d'abord au Conseil de régence que lorsqu'il s'agissait d'affaires financières ; mais en mars 1717, le Régent le nomma membre de ce Conseil. « Il avait partout une des plus délicates tables de la cour et la fleur de la bonne compagnie de la cour et de la ville ; il avait passé sa vie dans le commerce du plus grand monde et avec une plus grande considération. Aussi entreprit-il plus qu'il ne put porter. » (*Ibid.*) Il donna sa démission à plus de quatre-vingts ans et se retira à l'abbaye de Saint-Victor. Le Pelletier des Forts, dont il a été plusieurs fois question ci-dessus, était son fils.

Torcy veut toujours jaboter [1] ;
Le conseil, las de l'écouter,
Ne fait nul cas de ce qu'il dit.

On voit un petit potiron [2]
Qui griffonne sur un chiffon
Toutes les sottises qu'on dit.

Ce beau conseil est terminé
Par une momie d'usurier [3]
Lon lan la derirette,
Qui s'est placé là par dépit.
Lon lan la deriri.

1. « M. de Torcy entra au Conseil de régence au second ou au troisième qui fut tenu, parce que M. le duc d'Orléans voulut que M. de Torcy l'y précédât. » (*Notes sur Dangeau.*)

2. La Vrillière, qui remplissait les fonctions de secrétaire du Conseil de régence. « Sa taille, singulièrement petite, était ridicule par ses soins de la rehausser; comme il n'était presque rien et de rien du tout du temps du feu roi et que son père, Châteauneuf, n'avait pas été davantage, sa considération était très légère; aussi fut-on fort surpris de sa fortune... Il obtint voix délibérative au Conseil, non sans grand murmure, et peu à peu il s'éleva fort à force de remplir toutes les fonctions qui restaient aux secrétaires d'État. » (*Ibid.*)

3. Pontchartrain, remboursé de sa charge de secrétaire d'État, figurait au Conseil de régence sans fonction et sans voix. « Accoutumé à régner sous le feu roi et despotiquement avec la verge de fer dans tout son département, et à dominer partout ailleurs avec tout l'empire, la rudesse et l'insolence d'un écolier mal né, devenu tout à coup régent de sa classe, il était tombé dans l'abattement qui succède à l'enflure, et dans toutes les bassesses qu'il crut le pouvoir soutenir. Il était presque aussi détesté

LES TALENTS
DU DUC DE NOAILLES

Le digne fils du héros
De Rigaud [1],

qu'il était détestable et qu'il s'était délecté à se faire sentir tel à chacun; jusqu'en faisant plaisir il avait le talent d'offenser. Il n'était donc plaint de personne et végétait en nulle, sans voix au Conseil de régence, et sans quoi que ce soit à faire chez lui. » (*Notes sur Dangeau.*) — On l'accusait de concussion; de là la qualification d'*usurier* dont on le gratifiait. — Bien qu'un *Recueil manuscrit* indique ici, en note, d'Effiat, nous croyons fermement qu'il s'agit de Pontchartrain.

1. Le duc de Noailles, fils du maréchal. (M.) — En 1694, le maréchal s'était fait peindre en grand par le célèbre Rigaud, et il avait voulu que l'on représentât dans le lointain, à l'arrière-plan du tableau, Campredon et Roses, deux places fortes qu'il avait prises en Catalogne. Les poètes profitèrent de l'occasion pour le chansonner :

N'as-tu pas vu ce héros
Chez Rigaud?
Oh! la fière contenance!
On dirait qu'il va parler
Et crier :
Je suis maréchal de France.

Voilà tout ce que j'ai fait
En portrait;
Voilà Campredon et Roses.
Mais si je suis secondé
Cet été,
Je ferai bien autre chose.

Qui fait l'homme d'importance
De l'argent qu'il a pillé
Et volé,
Fait de grandes alliances [1].

Ci-devant en Roussillon,
Ce dit-on,
D'un père suivant la trace,
Il nous a bien confirmé
Et prouvé,
Que bon chien chasse de race.

Il fait regretter, à présent,
Les tyrans
Qui ont écorché la France.
Desmarets n'a guère pris,
Près de lui,
Et moins pillé les finances [2].

Qu'il nous vante, cependant,
Ses talents
Au conseil et à la guerre :
A la guerre, il fut poltron
Et fripon,

1. Il a marié sa fille avec le prince Charles de Lorraine-Armagnac. (M.)

2. Détail peu flatteur pour les ministres du Régent. On les comparait déjà à ceux du grand roi, qui s'étaient vus naguère menacés de la potence, et la comparaison n'était pas à leur avantage.

Inhabile au ministère.
Régent, chasse promptement
Ce brigand,
Si tu veux qu'on te bénisse.
Tu ne pourrais rendre au roi,
Sur ma foi,
Un plus important service.

Mais, fais rendre auparavant,
Tout l'argent
Qu'a pris dans sa présidence,
Ce duc et pair usurier
Et banquier,
Ou qu'il aille à la potence.

Boyer, le bisaïeul du fasteux Noailles,
Était le Bourvalais de nos pères barbons,
Rouillé, marchand de drap, issu d'homme de paille,
Fit son fils maltôtier, agioteur de tétons,
Dont Voigni sut suivre la piste.
Aucun de ces grivois ne fut oncques pendu,
Mais Noailles et Rouillé, tout généalogiste
Trouve que de larrons vous êtes descendus.

LES EXPLOITS DE ROUILLÉ

Que Rouillé, sortant de sa sphère,
S'en aille au bal,
Qu'il culbute le c... par terre,
Ce franc brutal,
Et qu'en docteur il cabriole [1],
Sautant partout,
Je conclurai que ce vieux drôle
Était bien soûl [2].

Que dans le bal [3], à la taverne,
En carnaval,
Ce nouveau docteur te gouverne,

1. Il avait pris l'habit d'un docteur de la Comédie italienne. (M.)

2. Saint-Simon ne le flatte pas plus que l'auteur de la chanson : « C'était, dit-il un rustre brutal, bourru, plein d'humeur, qui, sans vouloir être insolent, en usait comme font les insolents, dur, d'accès insupportable, à qui les plus secs refus ne coûtaient rien, et qu'on ne savait comment voir ni prendre; au reste bon esprit, travailleur, savant et capable, mais qui ne se déridait qu'avec des filles et entre les pots, où il n'admettait qu'un petit nombre de familiers obscurs. »

3. Rouillé du Coudray alla au bal sur la fin de janvier 1717, étant ivre, avec la Saint-Victor, sa maîtresse, et la Poli, veuve de Thierriat, maître des coches d'Auxerre

Ce n'est pas mal;
Mais que le destin de la France
Soit en sa main,
Adieu, j'en prends congé d'avance,
Je sens sa fin.

Ce beau ministre de finance
Rempli de vin,
Pour mieux faire admirer sa danse
Et sa catin,
De Balouard [1] a pris la figure
Et le parler.
C'est l'exploit de magistrature
Du grand Rouillé.

Régent, chasse de ta confiance
Ce comédien;

et diligence de Lyon, maîtresse de M. Bignon, intendant de la généralité de Paris. Il les caressa et les baisa devant tout le monde. Il dansa; en se tourmentant, son nez postiche tomba, on le reconnut. Les excès du vin qu'il avait pris et les mouvements qu'il s'était donnés l'obligèrent à rendre ce qu'il avait de trop. On le fit entrer dans une loge où il vomit amplement, et on l'emporta à quatre dans son carrosse. C'est ce qui a donné lieu à cette chanson. Quelques jours après parut au bal un homme ivre; quelqu'un dit tout haut : « Excusez, le maître n'a pu y venir, il a envoyé son premier commis. » Ces bals se font à la Comédie et dans la salle de l'Opéra au Palais-Royal. — La Poli s'appelle Chevance. Elle a épousé Thierriat qui avait acquis la terre de Poli dont il avait pris le nom. Elle est en Bourgogne et vaut soixante mille livres. (M.)

1. Docteur de la Comédie italienne. (M.)

De Desmarets [1] prends l'assistance,
Tout ira bien.
Quand le commerce et la finance
Recourt à toi,
Laisseras-tu toute la France
En désarroi ?

O vous ! Régent, qui voulez rendre
Le peuple heureux,
Daignez quelquefois de l'entendre,
Suivez ses vœux.
Bannissez ce docteur infâme
Et ses consorts,
Vous verrez revivre sans blâme
L'esprit des morts.

Il me faudrait quitter ma troupe de Bourgogne [2],
L'aimable Saint-Victor et mainte autre catin.

1. Dix-huit mois s'étaient à peine écoulés depuis que l'on menaçait Desmarets de la potence, et déjà l'on regrettait ce sage ministre. Ainsi va l'opinion publique.

2. Rouillé avait une prédilection marquée pour les comédiens. « Ce fut lui, dit Duclos qui persuada au Régent de rappeler les comédiens italiens qui avaient été chassés par le feu roi pour avoir joué *la Fausse prude,* dont le public fit l'application à M^me^ de Maintenon. La nouvelle troupe prit le titre de Comédiens du Régent, et fut, sous l'inspection de Rouillé, indépendante des gentilshommes de la Chambre. Cette nouveauté fit, pendant quelque temps déserter le Théâtre français, et les farces italiennes

Non, monseigneur, je suis un trop parfait ivrogne
Pour accepter des sceaux, s'ils ne sont pleins de vin [1].

ROUILLÉ ET FOURQUEUX

RÉGENT, en chassant le docteur [2],
Chasse aussi son beau-frère [3];
L'un ivrogne, l'autre voleur,

éclipsèrent les chefs-d'œuvres de notre scène. » Il n'est pas étonnant, après cela, que Rouillé s'affublât du costume d'un docteur de la Comédie italienne.

1. L'auteur de cette épigramme suppose ironiquement que le Régent avait offert à Rouillé les fonctions de garde des sceaux, et il lui prête une réponse en harmonie avec ses habitudes.

2. Depuis que Rouillé avait pris l'habit d'un docteur de la Comédie italienne, on l'appelait, par dérision, le *docteur*.

3. Fourqueux, qui avait profité de ses fonctions à la Chambre de justice pour réaliser des profits illicites. « Le sieur Bourvalais intenta procès contre M. de Fourqueux, ci-devant procureur général de la Chambre ardente, pour ravoir certains meubles à lui appartenant qu'il soutenait n'avoir été ni vendus, ni compris dans l'arrêt de vente. Cette affaire fut portée au Conseil de régence. Ce magistrat ne fut pas le seul qui profitait du malheur des traitants; la plupart des juges cherchèrent à s'accommoder de ce que les financiers avaient de trop. » (*Mém. de la Régence.*)

Tous les deux font la paire.
Le peuple a béni, ce dit-on,
La faridondaine, la faridondon,
Noailles, qui les a choisis, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Qui diable t'a donné Rouillé,
Violon de taverne?
C'est donc par ce cerveau brouillé
Que l'État se gouverne,
Avec Scapin et Pantalon[1].
Il décide du sort d'autrui.

Son beau-frère ne vaut pas mieux,
Il soutient sa naissance;
Car nous avons vu ses aïeux
Clystérisant en France,
Et pour l'honneur de sa maison,
Il médicamente Paris.

C'est aux dépens de tout l'État
Que s'accroît sa famille,
Vous l'avez vu gueux comme un rat,
Et voyez comme il brille;
Il a diamants à foison,
La Plenœuf en touche le prix[2].

1. Personnages bouffons de la Comédie italienne.
2. Femme de Plenœuf, commis du bureau de la guerre, qui, pour échapper aux recherches de la Chambre de justice, s'était enfui à Turin.

Filles de Moreau, Charpentier[1],
Filles de Villeneuve,
Des coups de ce ministre altier
Vos pères font l'épreuve.
Que n'épousiez-vous son garçon,
La faridondaine, la faridondon,
Noble, joli, gentil, poli, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

REQUÊTE DES HARENGÈRES

A M. LE RÉGENT

Au sujet de l'appel au futur concile.

GRAND prince, si jadis nos muses
Ne te parurent point camuses,
Quand j'allions d'un cœur si loyal
Dansant vers le Palais-Royal,
Pour célébrer de la Régence

1. Parmi les personnages poursuivis par la Chambre de justice, il y eut trois Moreau : l'un était trésorier général des Invalides, et les deux autres traitants. Charpentier était boucher et entrepreneur de la fourniture des viandes pour l'armée de Flandre; « on lui supprima trois millions qu'il prétendait lui être dus pour cette fourniture; on le croyait riche de huit ou neuf. » (*Journ. de Buvat.*)

La pompe et la magnificence :
Nous espérons bien aujourd'hui
Que tu calmeras notre ennui.
Alors nous fûmes prophétesses,
Quoique, comme des ivrognesses,
Un chacun se moquît de nous;
Mais je les méprisîmes tous.
Nos Sibylles par leur oracle,
Mirent d'abord sur le pinacle
Le religieux d'Aguesseau,
Magistrat si digne du sceau.
Nous chantîmes du sieur Noailles
Et les exploits et les batailles;
Par nous son nom a refleuri
Ainsi que Joly de Fleury.
Nous annoncîmes à la France
La très subite décadence
Des jésuites ses amis,
Des partisans et leurs commis.
Cent fois j'avons crié victoire
En entonnant quelque air à boire,
Grand prince, tant nous espérions
Que jamais je ne pleurerions;
Cependant, par un coup de foudre,
Tu viens de nous réduire en poudre
En donnant lettre de cachet
Au très célèbre Ravechet [1],

1. Ravechet, syndic de Sorbonne, fut exilé le 5 mars 1717, à la suite d'une manifestation des anticonstitutionnaires

Syndic de madame Sorbonne,
Dont la morale, toujours bonne,
A décidé plus de cent fois
Qu'à moins qu'on ne fût aux abois
Et qu'on n'eût la face très blême,
Il fallait jeûner le carême;
Car sans cela nous périssons.
Mais ce qui fort nous inquiète
Et nous cause grand mal de tête,
C'est l'exil des quatre prélats
Pour qui gardons nos meilleurs plats :

contre la bulle *Unigenitus*. « Le 1er mars, les évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne, qui étaient alors à Paris, eurent la hardiesse de s'unir pour appeler juridiquement de la bulle, non au pape mieux informé, ce qui eût été moins odieux, mais à l'Église universelle représentée par un concile général, juge, selon nos maximes, du pape et de ses décrets. Pour rendre la chose plus notoire et plus solennelle, ces prélats allèrent en Sorbonne un jour que la Faculté y était assemblée extraordinairement, et, après y avoir donné bien des louanges à cette compagnie, ils lui annoncèrent leur appel et la prièrent d'y adhérer. C'était un coup monté par le syndic Ravechet, ou plutôt c'était lui qui avait monté cette partie. Il harangua contre la bulle et conclut à en appeler. De cent soixante docteurs présents, cent quarante-six furent de son avis. Ravechet avait si bien manœuvré que la Faculté adhéra à cette grande pluralité des voix à l'appel des quatre prélats, et qu'elle décida encore qu'elle poursuivrait leur proposition en son nom s'il en était besoin. Scène hardie pour ne pas dire séditieuse, qui déplut si fort à la cour que le syndic fut exilé, et que les quatre évêques eurent ordre précis de partir pour leurs diocèses. » (*Mém. de l'abbé Legendre.*) Les quatre évêques susnommés étaient Le Blanc, Soanen, Colbert et de Langle.

Car pour d'aucuns de leurs confrères,
Avec nous ne font point affaires,
Excepté le vendredi saint
Et la veille de la Toussaint;
Ce qui cause de grands scandales
Dans nos marchés et dans nos halles,
De voir ainsi ces messeigneurs
Envoyer chez les rôtisseurs
Plutôt que chez les harengères :
A cela ne penserons guères.
Mais revenons à Miron.
Cet [illegible] plus,
Ce nouveau père de l'Église,
Cette chevelure si grise,
Avec le pasteur de Senez,
Qui ne saigna jamais du nez,
Non plus que celui de Boulogne,
Si chéri du duc de Bourgogne,
Comme celui de Montpellier,
L'antagoniste de Tellier,
Sont tous chassés de cette ville
Parce qu'ils veulent un concile.
Régent, en cette occasion,
Gare ta réputation !
Mais voici la fête de Pâques,
Où j'allons tous laver nos caques
Chez les bons pères récollets
Et non chez les petits collets,
Qui renvoient comme les drilles,
Disant qu'ils suivent l'Évangile

Et non la Constitution,
Ainsi point d'absolution.
Voici donc la semaine sainte
Où nos pleurs couleront sans feinte,
Temps destiné pour les pardons :
Pour eux je te le demandons,
Comme au Seigneur tu le demandes
Dans tes vœux et dans tes offrandes.
Laisse donc toute liberté
Aux amis de la vérité ;
Et la paix avec l'abondance
Régneront à jamais en France,
Quoi qu'en pensent quelques humains
Partisans des ultramontains.
Le Seigneur te sera propice
Si, dans la Chambre de justice,
Qui s'en va finir, ce dit-on,
Tu mets la Constitution.
Alors nos muses consolées
Chanteront dessous les allées,
Au printemps, la belle saison,
D'Orléans le beau carillon.
Surtout, prince si débonnaire,
A notre brave secrétaire,
Si tu payes encre et papier
Pour continuer le métier.

LA MORT DE RAVECHET[1]

QUAND, par un sort fatal, le syndic de Sorbonne
Voit qu'il lui faut enfin quitter ce monde-ci,
Il méprise la mort et s'encourage ainsi :
« Le ciel, dit-il, me doit une couronne,
Voici le moment qui la donne.
Il doit faire ma joie et non pas mon souci. »
Il meurt en paix. D'abord qu'il eut quitté la terre,
En paradis ce nouveau saint monta.
A la porte il se présenta.
Saint Pierre ouvre, et lui dit : « Que voulez-vous ? — Saint-Père,
Lui répond Ravechet d'un ton respectueux,
Sacré portier des bienheureux,
Je viens vous demander une part au partage
Du céleste héritage
Où toujours ont tendu mes vœux.
— Je n'oserais rien de moi-même,
Dit Pierre ; je n'ai pas l'autorité suprême
D'ouvrir ou de fermer la porte à qui je veux.
Il faut assembler les apôtres ;

1. « Le sieur Ravechet, syndic de Sorbonne, allant à son exil de Saint-Brieuc, tomba malade d'une rétention d'urine à Rennes, chez les Bénédictins, qui en prirent grand soin ; on lui administra les sacrements, et il y mourut le 24 mars, regretté pour son mérite et pour sa profonde érudition. » (*Journ. de Buvat.*)

J'ai ma voix comme les autres,
Mais je n'ai rien que cela.
Entrer en ce lieu n'est pas chose facile,
Nous tiendrons, dit-il, un concile.
En attendant, demeurez là. »

L'APPEL
DU CARDINAL DE NOAILLES

Dans le temple de Mémoire
Est gravé le cardinal.
Il nous conduit droit au mal,
Par vanité et par gloire.
Écoutez-en le récit,
En peu de mots le voici :

Le matin, par conscience,
Il signifie son appel,
Son parti le croit réel;
Vantant la grande prudence,
D'avoir trompé le Régent,
Encor tout nouvellement.

Sur le soir tourne la chance;
Inspiré d'un autre esprit,

Il retire son écrit.
O la bonne conscience !
Pour conserver son crédit,
A chaque instant se dédit.

Le cardinal est-il habile
D'avoir déclaré son secret ?
En France, il appelle au concile,
A Rome, il signe le décret.

Je le croirais fort habile homme
S'il avait bonne caution
Qu'on ignorât l'appel à Rome,
A Paris l'acceptation[1].

CALVINISTES ET JANSENISTES

Réjouissez-vous, calvinistes,
Ne pleurez plus,
Vos bons amis les jansénistes
Ont le dessus;

1. Un mois après l'appel des quatre évêques et de la Sorbonne (3 avril), le cardinal de Noailles interjeta, lui

Vous reviendrez bientôt en France
Comme autrefois.
Rendez grâce à son Éminence [1],
Suivez ses lois.

Il veut devenir le pontife
Des gallicains;
Depuis un très long temps il biffe
Les brefs romains.
Venez révérer ce saint homme
A deux genoux.
Il va prendre congé de Rome
Tout comme vous.

LA BASTILLE [2]

Or ce fut donc par un matin sans faute,
Un beau printemps, un jour de Pentecôte,
Qu'un bruit étrange en sursaut m'éveilla.

aussi, appel au futur concile; mais soit par irrésolution, soit par politique, il tint cet acte secret et ne le déclara qu'au bout de dix-huit mois, en septembre 1718.

1. Le cardinal de Noailles.

2. C'est la satire que Voltaire composa au sujet de son arrestation. Bien qu'elle ait été plusieurs fois imprimée, nous avons pensé qu'on la lirait avec plaisir dans ce recueil, où sa place était tout naturellement marquée.

Un mien valet, qui du soir était ivre :
« Maître, dit-il, le Saint-Esprit est là ;
C'est lui sans doute, et j'ai lu dans mon livre
Qu'avec vacarme il entre chez les gens. »
Et moi de dire alors entre mes dents :
« Gentil puîné de l'essence suprême,
Beau Paraclet, soyez le bienvenu ;
N'êtes-vous pas celui qui fait qu'on aime ? »
En achevant ce discours ingénu,
Je vois paraître au bout de la ruelle
Non un pigeon, non une colombelle,
De l'Esprit-Saint oiseau tendre et fidèle,
Mais vingt corbeaux, de rapine affamés,
Monstres crochus que l'enfer a formés :
L'un près de moi s'approche en sycophante ;
Un maintien doux, une démarche lente,
Un ton cafard, un compliment flatteur,
Cachent le fiel qui lui ronge le cœur.
« Mon fils, dit-il, la cour sait vos mérites ;
On prise fort les bons mots que vous dites,
Vos petits vers et vos galants écrits,
Et comme ici tout travail a son prix,
Le roi, mon fils, plein de reconnaissance,
Veut de vos soins vous donner récompense,
Et vous accorde, en dépit des rivaux,
Un logement dans un de ses châteaux.
Les gens de bien qui sont à votre porte
Avec respect vous serviront d'escorte ;
Et moi, mon fils, je viens de par le roi
Pour m'acquitter de mon petit emploi.

— Trigaud [1], lui dis-je, à moi point ne s'adresse
Ce beau début; c'est me jouer d'un tour.
Je ne suis point rimeur suivant la cour;
Je ne connais roi, prince, ni princesse,
Et si tout bas je forme des souhaits,
C'est que d'iceux ne sois connu jamais.
Je les respecte : ils sont dieux sur la terre,
Mais ne les faut de trop près regarder;
Sage mortel doit toujours se garder
De ces gens-là qui portent le tonnerre.
Partant, vilain, retournez vers le roi,
Dites-lui fort que je le remercie
De son logis [2]; c'est trop d'honneur pour moi,
Il ne me faut tant de cérémonie.
Je suis content de mon bouge, et les dieux,
Dans mon taudis, m'ont fait un sort tranquille;
Mes biens sont purs, mon sommeil est facile,
J'ai le repos; les rois n'ont rien de mieux. »
J'eus beau parler et j'eus beau m'en défendre,
Tous ces messieurs, d'un air doux et badin,
Obligeamment me prirent par la main :
« Allons, mon fils, marchons... » Fallut me rendre,
Fallut partir. Je fus bientôt conduit
En coche clos vers le royal réduit,

1. Homme qui use de détours et de mauvaises finesses.
2. Lorsque Voltaire fut présenté au Régent, après le succès d'*Œdipe*, il tint à peu près le même langage au prince, qui l'avait favorablement accueilli : « Monseigneur, dit-il, je trouverais fort bon si Sa Majesté voulait désormais se charger de ma nourriture, mais je supplie Votre Altesse de ne plus se charger de mon logement. »

Que près Saint-Paul ont vu bâtir nos pères
Par Charles cinq[1]. O gens de bien, mes frères,
Que Dieu vous gard' d'un pareil logement!
J'arrive enfin dans mon appartement.
Certain croquant, avec douce manière,
Du nouveau gîte exaltait les beautés,
Perfections, aises, commodités.
« Jamais Phébus, dit-il, dans sa carrière
N'y fait briller sa trop vive lumière.
Voyez ces murs de dix pieds d'épaisseur,
Vous y serez avec plus de fraîcheur. »
Puis, me faisant admirer la clôture,
Triple la porte et triple la serrure;
Grilles, verrous, barreaux de tout côté.
« C'est, me dit-il, pour votre sûreté. »
Midi sonnant, un chaudeau[2] l'on m'apporte;
La chère n'est délicate ni forte.
De ce beau mets je n'étais point tenté,
Mais on me dit : « C'est pour votre santé;
Mangez en paix, ici rien ne vous presse. »
Me voici donc en ce lieu de détresse,
Embastillé[3], logé fort à l'étroit.

1. La Bastille Saint-Antoine faisait partie des ouvrages destinés à la défense de l'enceinte continue que le prévôt des marchands, Étienne Marcel, avait fait élever après la bataille de Poitiers. Charles V l'agrandit et la fortifia.

2. Sorte de brouet ou de bouillon chaud.

3. Voici le procès-verbal de l'arrestation de Voltaire :

« François-Marie Arouet, sans profession, fils du sieur Arouet, payeur de la Chambre des comptes, entra à la Bastille, le 17 mai, accusé d'avoir composé des pièces de

Ne dormant point, buvant chaud, mangeant froid,
Sans passe-temps, sans ami, sans maîtresse[1].
« O Marc-René ! que Caton le Censeur[2]
Jadis dans Rome eût pris pour successeur,

poésie et vers insolents contre M. le Régent et M^me^ la duchesse de Berry, entre autres une pièce qui a pour inscription : *Puero regnante.* Accusé aussi d'avoir dit que, puisqu'il ne pouvait se venger de M. le duc d'Orléans d'une certaine façon, il ne l'épargnerait pas dans ses satires, sur quoi quelqu'un lui ayant demandé ce que son Altesse Royale lui avait fait, il se leva comme un furieux et répondit : « Comment ! vous ne savez pas ce que ce b..... « m'a fait ? Il m'a exilé parce que j'avais fait voir au pu- « blic que sa messaline de fille était une p..... »

« Signé : M. d'Argenson ; Deschamps, greffier ; le commissaire Isabeau ; Bazin, exempt de robe courte. »

Nous avons déjà remarqué que si la satire sur les *Maux de la fin du règne de Louis XIV* fut le prétexte de l'emprisonnement d'Arouet, les épigrammes contre le Régent et la duchesse de Berry étaient le véritable motif de sa détention. Le procès-verbal ne laisse aucun doute sur ce point.

1. La maîtresse à laquelle Voltaire fait allusion doit être la belle Suzanne-Catherine Gravet de Corsembleu de Livry. Elle l'avait trahi pour Genonville, que le poète imprudent avait eu le tort d'admettre dans son intimité. C'est de ce perfide ami qu'il disait plus tard :

Je sais que par déloyauté
Le fripon naguère a tâté
De la maîtresse tant jolie,
Dont j'étais si fort entêté.
Il rit de cette perfidie,
Et j'aurais pu m'en courroucer,
Mais je sais qu'il faut se passer
Des bagatelles dans la vie.

2. Marc-René de Voyer d'Argenson, alors lieutenant de police.

O Marc-René ! de qui la faveur grande
Fait ici-bas tant de gens murmurer,
Vos beaux avis m'ont fait claquemurer[1],
Que quelque jour le bon Dieu vous le rende ! »

LES DUCS ET PAIRS

Les duc et pairs du temps passé,
Respectables par leurs naissances,
Ne se sont jamais séparés
D'avec la noblesse de France[2],

1. Ce n'étaient pas les avis de d'Argenson qui firent claquemurer le satirique, mais les rapports de l'officier Beauregard, qui faisait le métier d'espion, et avec lequel Arouet s'était imprudemment lié. Ces rapports, publiés par Beuchot, dans son édition de Voltaire, ont pour titre : *Mémoire instructif des discours que m'a tenus le sieur Arouet depuis qu'il est de retour de chez M. de Caumartin.*

2. Dans l'affaire des princes légitimés (1717), les ducs et pairs avaient prétendu que « c'était à eux seulement qu'était réservé le droit de prononcer sur les différends de la couronne et même sur la succession, parce qu'ils représentaient les anciens pairs au sacre des rois et qu'ils étaient les chefs de la noblesse de France ». La noblesse de France adressa alors un mémoire au roi pour réfuter les prétentions des ducs et pairs : « Les soussignés de l'ordre de la noblesse, disaient-ils, supplient très humblement Votre Majesté de réprimer, par son autorité royale,

Aujourd'hui les nouveaux venus
En appellent comme d'abus.

Faites donc corps, modernes grands
Avec vos illustres duchesses,
Car vous prétendez vainement,
D'être les chefs de la noblesse.
Séparez-vous, elle y consent :
Allez briller au Parlement[1].

---

les entreprises des pairs de France qui depuis longtemps font des efforts continuels pour s'élever au-dessus de la noblesse, former un ordre qui lui serait supérieur, et établir, s'il leur était possible, quelque sorte d'égalité avec les princes de votre sang. — Plaise à Votre Majesté de déclarer que les pairs de France ne forment point un corps, et, en conséquence, leur défendre de se créer des syndics et des commissaires; déclarer aussi qu'ils n'ont point droit de décider seuls de la succession à la couronne et des régences, ni de régler les affaires importantes de l'État, qu'ils ne sont ni les chefs, ni les seuls juges de la noblesse, que les autres gentilshommes de votre royaume ont un droit égal à celui des pairs d'être appelés au sacre des rois pour y représenter les anciens pairs du royaume. » Mais le Régent, effrayé de ces dissensions, refusa de recevoir le mémoire, et défendit à l'avenir toute réunion de la noblesse, par arrêt du 14 *mars*.

1. Cette invitation est ironique, car un grave différend (*l'affaire du bonnet*) existait alors entre les ducs et pairs et le Parlement. Les ducs réclamaient le droit d'opiner sans se découvrir aux séances du Parlement, l'obligation pour les présidents de les saluer du bonnet en demandant leur avis, et la mention de leur présence dans le préambule des arrêts relatifs aux affaires publiques. Louis XIV

Le Clergé, la Noblesse,
Avec le Tiers-État,
Convient votre Altesse
De finir le débat
D'un corps tout nouveau-né
Déserteur des trois autres,
Qui paré d'un vieux nom, don don,
Sans en avoir l'éclat, la la,
N'a d'appui que le vôtre.

On dit partout, dedans la ville[1],
Que le Régent

avait laissé ces questions indécises, et les ducs en réclamaient instamment la solution, que le Régent leur avait promise.

1. La noblesse, dont le Régent n'avait pas voulu écouter les réclamations, présenta au Parlement une requête en forme de protestation contre tout ce qui s'était fait contre les princes légitimés au Conseil de régence, et contre ce qui pourrait être fait sans l'assemblée des états généraux, seuls juges de la succession à la couronne. Le Régent, irrité de cette mention des états généraux, plus encore que de la désobéissance des nobles, fit emprisonner six d'entre les signataires de l'acte. « On envoya des officiers des gardes du corps arrêter six des principaux gentilshommes qui présentèrent avant-hier leur requête, dont trois seront mis à la Bastille et trois à Vincennes; ces six sont : un de Châtillon, chevalier de l'ordre; un de Polignac, frère du cardinal; un de Vieuxpont, gendre de M. le Premier; M. de Rieux; M. de Clermont, gendre du marquis d'O, et M. de Baufremont, gendre de M. de Courtenay. » (*Journal de Dangeau,* 19 juin.)

A fait mettre dans la Bastille
Le plus pur sang
Et l'élite de la noblesse :
Rieux, Châtillon,
Vieuxpont, dont on sait la sagesse,
Et Baufremont.

On dit encor que dans Vincennes
On tient Clermont,
Polignac et demi-douzaine
De ces barons,
Qui tous, remplis du grand courage
De leurs aïeux,
Ne rendront jamais leurs hommages
Aux ducs moins qu'eux.

LE DUC DE SAINT-SIMON

RÉGENT, que veux-tu faire
De ce petit Simon, boudrillon?
Vil insecte de terre,
Vrai gibier de lardon, boudrillon,
Petit boudrillon, boudrillon don don,
Petit boudrillon, boudrillon don don.

LOUIS DE ROUVROY

Duc de Saint-Simon

1675 - 1755

Rousselle sc. A. Quantin. Imp. Edit.

Tout le monde s'étonne
Que tu souffres Simon [1]
Qui chez toi se cramponne
Comme un petit morpion.

Prends l'avis salutaire
D'écarter ce brouillon,
Au public tu dois plaire
Et chasser ce fripon.

Il traite de jean-fesses
De Mesmes en ta maison [2],
Fais lui dire des messes
Aux Petites-Maisons [3].

1. « Membre du Conseil de régence, il est devenu un des personnages du gouvernement, et bien que rarement ses avis prévalent, il est continuellement admis à les donner. Il ne fut point ministre parce qu'il ne le voulut pas; il aurait pu l'être à un instant ou à un autre. » (SAINTE-BEUVE.)

2. M. le duc de Saint-Simon trouva chez le Régent M. le duc de La Feuillade, qui parlait à M. le premier président. De Mesme ayant quitté le duc de La Feuillade, le duc de Saint-Simon lui dit qu'il avait été en mauvaise compagnie. L'origine de ce différend vient de ce que les ducs accusent les présidents d'avoir dit au feu roi qu'ils cabalaient contre le duc du Maine, pour troubler la future minorité, et d'avoir par là indisposé le roi contre eux et se l'être rendu favorable pour les présidents à mortier. (M.) Il est bon d'ajouter que le président de Mesmes ne méritait pas grande considération.

3. C'était l'hôpital des fous, situé dans la rue de Sèvres. Ce vaste enclos, devenu plus tard l'hospice des Ménages, a été tout récemment transformé en square.

L'orgueil insupportable
Du petit mirmidon
Le rend impraticable
Jusque dans ta maison.

D'où te vient tant de gloire,
Dis-moi, petit Simon?
Nous n'avons dans l'histoire
Jamais trouvé ton nom [1].

Roucy se désespère [2]:
De moi, que dira-t-on,
Si j'avais une affaire
Avec cet avorton?

Pour calmer sa colère,
Dit Mazarin bouffon [3],

1. Le père de Saint-Simon fut le premier membre de la famille qui joua un rôle politique, bien que l'auteur des *Mémoires* eût la prétention de descendre « du sang impérial de Charlemagne, par les comtes de Vermandois et rois d'Italie ».

2. M. le comte de Roucy, ayant su que M. le maréchal duc d'Harcourt voulait vendre sa charge de capitaine des gardes du corps, pria Saint-Simon d'en demander l'agrément au Régent. On dit qu'au lieu de le demander pour M. de Roncy, il le demanda pour le duc de Lorges, son beau-frère. M. de Saint-Simon dit que le Régent demanda une personne titrée : M. d'Harcourt proposa son fils, qui fut reçu. (M.)

3. Paul-Jules, duc de Mazarin et de la Meilleraye, fils d'Hortense Mancini, la plus belle des nièces du cardinal.

Fais-lui voir son grand-père [1]
Et puis nous en rirons.

Dis-lui que Bassompierre [2]
Par mépris, ce dit-on,
Ne voulut à son père
Donner coups de bâton.

Et vous, dame Simonne [3]
Au cœur loyal et bon,
Charitable personne,
Fouettez votre Simon.

Il remue, il cabale
Et fait le furibond,
Et jappe avec scandale
En toute occasion.

1. Le père de Saint-Simon avait été créé duc et pair en 1635, mais son grand père était simplement seigneur de Plessier-Choisel. Voilà ce que l'historien, si fier de sa pairie, n'aurait pas dû oublier.

2. François de Bassompierre (1579-1646), maréchal de France. Il fut l'adversaire de Richelieu, tandis que le père de Saint-Simon était tout dévoué au cardinal.

3. Fille aînée du maréchal de Lorges. Saint-Simon fait d'elle le plus grand éloge: « Je ne trouvai jamais, dit-il, de conseil si sage, si judicieux, si utile, et j'avoue avec plaisir qu'elle m'a paré beaucoup de petits et de grands inconvénients. Je m'en suis aidé en tout sans réserve, et le secours que j'y ai trouvé a été infini pour ma conduite et pour les affaires, qui ne furent pas médiocres dans les derniers temps de la vie du roi et pendant toute la Régence. »

Il déclare la guerre
Au Parlement, dit-on,
Et pour le faire taire
Il écrit un factum [1].

Tu veux qu'on te salue
Au Parlement, Simon,
Lorsque chacun te hue
Jusques au polisson.

Simon est en démence,
Où le logera-t-on?
On le mettra, je pense,
Aux Petites-Maisons.

Que Saint Simon dans sa colère
Attaque la noblesse entière [2],

1. On regardait le duc comme l'auteur de toutes les discussions du Parlement avec les ducs et pairs, pour *l'affaire du bonnet.* (M.) Les ducs et pairs avaient raillé les présidents du Parlement sur leur origine bourgeoise. Les présidents répondirent par un *Mémoire* où ils attaquaient presque toutes les familles titrées de la cour. Les pairs, irrités, publièrent un factum pour repousser les allégations injurieuses du *Mémoire*, et l'on supposa qu'il avait été rédigé par le duc de Saint-Simon. « On ne peut traiter que de chronique scandaleuse et de libelle diffamatoire, y est-il dit, un écrit où, malgré les fleurs et ornements du discours fort recherchés, on voit régner également une horrible malice et une grossière ignorance. »

2. Saint-Simon, dans ses *Mémoires,* qualifie sévèrement

Je me ris de cet avorton;
Et d'abord pour me satisfaire
Je prends ce roquet au menton
Et je lui fais voir son grand-père.

Grand ennemi de la noblesse,
Petit duc avec quelle adresse
Te crois-tu faire un grand renom?
Nous t'avons vu faux politique,
Nous te voyons traître et fripon:
Trois points pour ton panégyrique.

Saint-Simon croit, par son adresse
Avilir toute la noblesse
Et subjuguer le Parlement;

les menées de la noblesse : « Rien de plus scandaleux, ni de plus vain : scandaleux, parce que nul ordre ne doit et ne peut s'assembler que par ordre ou par permission du roi. Ainsi cette foule assemblée d'elle-même, cherchant à s'organiser de sa propre autorité, ne pouvait être qu'un ramas informe, sans consistance, sans nom, sans fonction, sans mouvement légitime, bien loin de pouvoir prendre le nom de la noblesse et du second ordre de l'État. » Tout cela, il l'avait fait observer au Régent, en lui conseillant de sévir : « Je représentai à Son Altesse Royale le danger d'une tolérance qui portait à une sorte de révolte de gens du plus grand nom, mêlés avec gens du plus bas, qui se devaient dire sans aveu que d'eux-mêmes, s'attrouper, s'engager les uns aux autres en union par leurs signatures, envoyer des lettres circulaires dans les provinces, s'ériger en réformateurs, ou plutôt en refondeurs de l'État. »

Cette entreprise est téméraire,
Mais un sot, un impertinent
Croit que tout est facile à faire.

Petit houzard du Régent de la France,
Greffier des pairs, nous t'imposons silence,
Paix.
Souviens-toi de ta naissance,
Bourgeois, poltron et punais.

LA VAILLANCE
DU DUC DE BOURBON

Admirez le fils intrépide
Des Condés, ces braves guerriers.
En pleine paix il est avide
D'un nouveau genre de lauriers.

Pour son chef-d'œuvre de vaillance,
Il jure d'arracher le jour
Aux Minotaures de la France[1],
Aux fruits d'un criminel amour.

1. Le comte de Toulouse et le duc du Maine étaient

Ceci lui vint en fantaisie,
Quand Louis eut passé le pas[1];
Il jura, car pendant sa vie,
Princes du sang ne juraient pas:

Je consens de voir par la grêle,
Sécher les coteaux bourguignons;
Ne b.... jamais la de Nesle[2],
Tant qu'il sera de faux Bourbons.

nés d'un double adultère, et l'on sait que le Minotaure, d'après la mythologie grecque, était le résultat des amours de Pasiphaé, femme de Minos, avec un taureau:

Uxorem quondam magni Minois, ut aiunt,
Corripuit torvi candida forma bovis.

(PROPERCE.)

1. Voici quelle fut l'origine du différend entre les princes légitimes et les légitimés: « M. le Prince avait dans sa succession des biens sujets à des contestations entre M. le Duc d'une part, et la duchesse du Maine et ses sœurs de l'autre; on parla d'une transaction entre parents, et le duc du Maine ayant pris la qualité de prince du sang dans l'acte qu'il signa, M. le Duc ajouta à sa signature qu'il protestait contre cette prétention. Depuis ce moment-là les princes légitimes et les princes légitimés se firent la guerre ouvertement dans toutes les occasions, et leurs débats furent d'autant plus animés que les femmes s'en mêlèrent. » (*Mém. de Richelieu.*)

2. Madame écrit à la date du 13 juin 1717: « M. le Duc ne peut pas encore oublier M^me^ de Nesle, quoiqu'elle lui ait donné son congé et qu'elle ait pris à sa place ce grand veau, le prince de Soubise. On prétend que celui-ci dit: « De quoi se fâche M. le Duc? n'ai-je donc pas permis à « M^me^ de Nesle de coucher avec M. le Duc quand il vien- « dra? » — Tant on est ici délicat dans les amours. »

J'établis mon champ de bataille
Dans le parquet du Parlement;
Je donne d'estoc et de taille,
S'ils le traversent seulement.

Le jour pris pour ce beau fait d'armes,
Fut quand on jugeait Richelieu[1];
Tout le Parlement en alarmes,
Faisait cette prière à Dieu :

Grand Dieu! sauvez Toulouse et Dombe;
Si vous n'empêchez leur trépas,
Sous Bourbon l'un et l'autre tombe!
Dieu les exauce, il n'y vient pas[2].

1. A la suite d'un duel qui fit grand bruit, le duc de Richelieu et le comte de Gacé furent enfermés à la Bastille, où ils restèrent six mois. Le Parlement, saisi de l'affaire, la jugea le 21 août 1716, en ordonnant un plus ample informé et en mettant les prisonniers en liberté. C'est le lendemain que fut présentée au Régent la requête des princes légitimes contre le duc du Maine et le comte de Toulouse.

2. Ce fut le duc du Maine qui ne parut pas à la séance. « Il n'y avait de prince au Parlement que M. le comte de Toulouse. » (*Journ. de Dangeau.*)

LE MÉMOIRE
DU DUC DU MAINE[1]

FRANÇAIS, reconnaissez-moi
Pour être un jour votre roi,
Car rien ne trouble un empire
Autant que le droit d'élire.
Lampons.

Songez à quels attentats
Il expose les États;
Que de partis et d'intrigues,
De mouvements et de brigues!

On est plus sollicité,
Persécuté, tourmenté;
Pour un seul que l'on contente,
L'on en mécontente trente.

1. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils aîné de Louis XIV et de la marquise de Montespan. Menacé, ainsi que le comte de Toulouse son frère, de perdre les privilèges que lui assuraient l'édit de 1714 et la déclaration de 1715, il adressa au Régent pour la défense de ses droits un volumineux mémoire historique, œuvre de la duchesse du Maine et de ses conseillers, qu'il fit suivre de plusieurs requêtes au Parlement. Mais ses efforts

Profitez de mes leçons,
Et pesez bien mes chansons;
Car pour votre loi salique[1]
Ma foi, je lui fais la nique.

Suis-je le premier bâtard
Qui devint roi par hasard?
N'avons-nous pas un Guillaume[2]
Conquérant d'un grand royaume?

Si je n'étais pas content,
J'en pourrais bien faire autant.
Mais épargnez-m'en la peine:
Essayez d'un duc du Maine.

Que vous vous louerez de fois
De la douceur de mes lois,
Et direz que ma personne
Mérite bien la couronne!

furent inutiles. Le conseil de régence, saisi de l'affaire, déclara les princes légitimés inhabiles à succéder à la couronne, et les priva de la qualité de princes du sang, en leur en conservant toutefois les honneurs, leur vie durant. La pièce ci-dessus est une parodie du mémoire.

1. Les femmes furent exclues de la succession à la couronne de France en vertu d'un texte de la loi des Francs Saliens, faussement interprété par leurs jurisconsultes du XIV^e^ siècle. Ce texte devint dès lors l'un des principes constitutionnels de l'ancienne monarchie, sous le nom de *loi salique*.

2. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, conquérant de l'Angleterre.

Informez-vous à Trévoux[1]
Combien mon empire est doux!
On vous dira qu'on m'estime
Plus qu'un prince légitime.

Les autres princes du sang[2]
Prétendent un autre rang;
Fondés sur ce que leur père
Fut assisté d'un notaire.

Mais le roi, pour des raisons
Jugea, qu'en toutes façons,
Il pouvait fort bien me faire
Sans prêtre, bans, ni notaire.

Qu'importe tant après tout,
Comment on en vienne à bout,
Pourvu qu'on ait de sa race
Qui marche bien sur ses traces?
Lampons.

1. Capitale de la principauté de Dombes que Mademoiselle de Montpensier avait donnée en 1681 au duc du Maine, pour obtenir de Louis XIV la liberté de Lauzun, son amant, enfermé à Pignerol.

2. C'étaient M. le Duc, le comte de Charolais et le prince de Conti qui avaient réclamé la suppression des privilèges conférés aux princes légitimes. Les ducs et pairs de leur côté demandèrent qu'ils fussent réduits au rang de leur pairie.

TOUT CELA
M'EST INDIFFÉRENT

Que ducs et pairs et présidents
Se déchirent à belles dents;
Qu'une noble colère anime
Les princes qui plaident leur rang,
Légitimés ou légitimes,
Tout cela m'est indifférent.

Que les partisans condamnés
Au pilori montrent leur nez,
Que la Sorbonne avec audace,
Résiste au pouvoir des Romains,
Que ce qu'elle a fait, elle casse,
Pour moi, je m'en lave les mains [1].

Qu'on voie l'arrêt du Parlement,
D'un évêque le mandement,
Se chanter pouille l'un à l'autre [2],

1. Le Régent ordonna à la Sorbonne de rayer de ses registres la déclaration du 12 janvier. par laquelle elle avait assuré le cardinal de Noailles de son attachement et conclu au rejet de la bulle *Unigenitus*.

2. Un arrêt du Parlement de Paris avait condamné le 3 mars le mandement de l'archevêque de Reims, Mailly, contre le recteur de l'Université. (Cf. p. 171.)

Toujours sur le même sujet,
Que Quesnel soit un faux apôtre,
Qu'est-ce que tout cela me fait?

Que la fine société
Ait perdu son autorité,
Que sur l'affaire de la bulle
Noailles soit vainqueur ou non,
Que ce soit Ignace ou Bérulle,
Je trouve tout cela fort bon.

Que dans l'État, à tout moment,
Nouvel édit ou règlement,
Mette à droit ce qui fut à gauche,
Je tôpe à tout sans m'affliger,
Mais qu'un justaucorps soit sans poche,
C'est ce qui me fait enrager.

LA SÉDITION
DE LA MARTINIQUE

Près d'un siècle écoulé sous la zone torride
Le Français a senti l'ardeur de son climat,
Sans avoir de penchant pour l'intérêt sordide,
Et soumis à son chef, quel que l'on lui nommât.
Enfin, tous occupés à differents travaux,

Ils y fouillaient le sein d'une terre féconde,
Et malgré le trident qui fait écumer l'onde,
L'on transportait leurs fruits dans le fond des vaisseaux.
Tous ces peuples vivaient dans une vraie concorde,
Les grands et les petits étaient toujours amis,
Et jamais dans leurs cœurs l'esprit de la discorde
N'avait pu réussir à les rendre ennemis.
C'était un siècle d'or pour tous ces insulaires
Pendant qu'ils ont vécu dans la docilité.
Mais l'envie et l'orgueil s'en étant rendus maîtres,
Leur ont détruit chez eux cette tranquillité.
Aussitôt on a vu le riche ambitieux,
Sans vouloir réfléchir, oublier sa naissance,
Et celui qu'il connaît être dans l'indigence
Il lui semble à présent n'être qu'un vicieux.
Tous ces superbes gens vivent dans l'abondance,
Et leurs gros revenus ne sont pas même assez
Pour satisfaire aux frais de leurs grandes dépenses,
Tant la profusion est poussée à l'excès.
Engoués de plaisirs dans un fond de mollesse,
D'un sourcil courroucé ils voient le créancier,
Et quoi que soit son bien, dont ils font leurs largesses,
Ils lui tournent le dos sans le vouloir payer.
Le marchand, l'artisan ont sujet de se plaindre.
Ils se voient dupés par ces indignes gens
Sans savoir de moyens de les pouvoir contraindre,
Car les vouloir plaider, c'est perdre son argent.
Un pareil procédé s'est fait connaître en cour.
L'illustre et très prudent conseil de la marine,
Qui n'ordonne jamais qu'avant il n'examine,

Réfléchit au moyen d'en arrêter le cours.
Il fallait pour cela des personnes de tête
Chez qui se pût trouver en tout temps l'équité,
Capables d'arrêter une telle tempête.
Par leurs justes arrêts et leur autorité,
Monsieur de Ricouart, le marquis La Varenne[1]
Furent tous deux trouvés dignes de cet emploi.
Unis d'un même esprit, passent l'humide plaine
Pour soumettre ce peuple au devoir de la loi.

1. Les *Mémoires de la Régence* nous fournissent d'intéressants détails sur cette sédition qui eut lieu au mois de juin 1717. « On parla beaucoup de la révolte des habitants de la Martinique contre MM. de La Varenne et de Ricouart, l'un gouverneur général et l'autre intendant de cette colonie. Deux hommes seuls, nommés du Buth, lieutenant-colonel de la milice, et de Hauterive, procureur général du conseil supérieur, soulevèrent l'île, sous le prétexte vrai ou faux de la servitude indigne où on l'avait réduite. Ils envoyèrent des lettres circulaires aux habitants, avec ordre de se trouver armés un certain jour en divers rendez-vous. Ils menaçaient même de faire mourir ceux qui désobéiraient et de brûler leurs habitations. Le gouverneur en fut averti et n'y prit pas garde. Les mécontents profitèrent de sa sécurité. Ils environnèrent une maison où il était à table avec l'intendant, cassèrent les vitres, forcèrent la maison, arrêtèrent les deux magistrats, et les firent conduire à bord d'un vaisseau qui partait pour la Rochelle, avec défense de remettre jamais les pieds dans l'île. En même temps, ils obligèrent le capitaine de jurer qu'il remettrait à la poste de la Rochelle les papiers qu'ils envoyaient sur cette affaire à Son Altesse Royale, et qu'il transporterait en France les deux prisonniers qui lui étaient confiés. Ils portèrent la précaution jusqu'à faire accompagner le vaisseau par deux pirogues bien armées, douze lieues au moins en mer, pour s'assurer de la route qu'il tiendrait. Les actions qui ont un certain air d'audace

Ils arrivent enfin en l'île Martinique [1],
Et n'y sont pas plus tôt qu'on entend en tous lieux
Les peuples oppressés crier à voix publique :
« Béni soit le Seigneur d'avoir reçu nos vœux ! »
Mais le fier habitant crie différemment.
Le cœur rempli de fiel, il écume de rage,
Il dit que ces messieurs lui vont faire un outrage,
Voulant qu'aux créanciers il donne payement,
Et ce qu'ils doivent tous n'est pas dette petite,
Car, payant en entier leur dû totalement,
Il ne leur restait pas à chacun une pite.
Cela seul a fait tout leur mécontentement.
Il faut pourtant payer, ou leur bien est vendu ;
Les sergents l'ont déjà signifié chez eux,
Car un plus long crédit ils ne doivent prétendre,
Et, payant tout leur dû, les voilà rendus gueux.
Le fier Martiniquois se voit en grand hasard ;
Il craint qu'en un seul jour sa fortune succombe,
Et avant que sur lui le gros tonnerre tombe,

ne manquent jamais de saisir l'admiration de la multitude. Ainsi on peut juger du tour que les conversations prirent sur cette affaire, que les conjurés avaient achevé de rendre brillante par la modération avec laquelle ils se conduisaient, en se remettant d'abord dans leur devoir, sans que rien dans la suite branlât contre le service de Sa Majesté. » On trouvera l'affaire plus longuement racontée dans l'*Histoire de la Martinique*, par Sidney-Daney. (Tome III.) — Dans le *Recueil Clairambault*, on attribue à cette pièce la date de 1721 ; c'est une erreur évidente.

1. Le marquis de La Varenne, capitaine de vaisseau, avait succédé au marquis Duquêne comme lieutenant général des Iles du Vent le 5 janvier 1717. De Ricouart l'avait accompagné en qualité d'intendant.

Dit qu'il faut embarquer La Varenne et Ricouart.
Ce qui fut dit fut fait : l'on forme la révolte,
Les chefs ont gens à eux pour leurrer l'habitant,
Disant qu'on met des droits nouveaux sur leur récolte
Et que le général le veut et l'intendant.
Ceux que l'on a séduits d'eux-mêmes vont aux armes,
D'autres, étant forcés, sont contraints de marcher,
Et le bruit qui se fait, causé par leurs alarmes,
L'on l'entend retentir dans les plus loins rochers.
Ah ! pauvres habitants, on a su vous surprendre;
Vos intérêts n'ont pas fait leur sédition,
Mais il fallait vos bras pour pouvoir entreprendre
D'oser exécuter une telle action.
Enfin vous marchez tous comme troupe d'élite
Pour trouver ces messieurs au quartier Lamantin[1];
Là l'indigne Catier, pire qu'un satellite,
Ose les arrêter le pistolet en main,
Catastrophe cruelle et pour vous et pour eux.
Vous chassez de votre île, ô ciel, quelle insolence !
Ceux en qui votre roi vous a mis en puissance,
Et vous les embarquez comme des malheureux.
Le Seigneur, qui soutient les intérêts des rois,
Votre témérité la punira sans doute.
Ses lumières viendront de la divine voûte,
Pour vos crimes juger à la rigueur des lois[2].

1. Bourg de la Martinique.
2. La pièce est écrite par un insulaire peu familiarisé avec la langue française; de là l'emploi des locutions insolites et des tournures bizarres que l'on y rencontre.

L'IGNORANCE
DU DUC DE NOAILLES

JARNIGUÉ ! monsieur le Régent,
Faute d'argent,
Tout le monde est bien indigent.
Noailles n'est
Sot ni benêt[1] ;
Mais, palsanqué !
Il n'est nullement,
Monsieur le Régent.
Il n'est, dis-je, bien financier[2].
Où diable aurait-il appris son métier ?

1. Le poète se rappelle sans doute ce couplet de chanson peu flatteur pour la famille des Noailles, que l'on fit courir lorsque l'oncle du duc fut nommé à l'archevêché de Paris :

Sire, votre bonne ville
Demandait un grand prélat,
Votre Majesté facile
Ne nous donne qu'un bêta ;
Tout Noaille est imbécile.
Leur visage d'évangile
Sert aussi mal votre État
Dans l'Église qu'au combat.

2. Telle n'est pas l'opinion de Duclos. « Citoyen zélé, dit-il, quand son intérêt propre le lui permet, il s'applique à rétablir les finances et y serait peut-être parvenu si le Régent l'eût laissé continuer ses opérations. La meilleure

C'est conscience, en vérité,
Tout est pauvreté.
Il croit avoir tout dit,
Tout fait, quand par un même édit
Il nous forge un salmigondi
De son Mississipi
Et des lanternes de Paris[1].
Ses grands projets,
Vrais bilboquets,
Ne sont que vision
De son imagination.
Voyez
Comme nous sommes payés.

Ce Don Quichotte tout craché
Nous donne du papier mâché.
Avec ses expédients,

preuve que l'on puisse donner des capacités financières du duc de Noailles, c'est le *mémoire* lumineux qu'il lut en juin 1717 au Conseil des finances, et dans lequel il proposait, pour parer aux difficultés de la situation, la taille proportionnelle en temps ordinaire, et une imposition générale sur tous les corps de l'État, en cas de nécessité. » Ce *mémoire* a été inséré par Forbonnais dans ses *Recherches sur les finances de la France.*

1. Allusion à *l'édit du* 13 *septembre* 1717, *portant suppression de l'impôt du dixième* et réglant toutes sortes de questions financières. L'auteur raille la confusion des matières en visant spécialement l'article VI (l'entretien des lanternes ne se fera plus aux dépens du roi, mais par les propriétaires des maisons), et l'article XI (on établira des compagnies de commerce dont les actions seront acquises en billets de l'État).

Qu'il aille, le Pantalon,
En Roussillon.
Quand vous n'aurez plus le Noailles,
Un chacun bénira vos jours,
Grand prince,
Et tout ira, tout reprendra son cours.

LA COMPAGNIE D'OCCIDENT

Célébrons l'établissement
De la compagnie d'Occident[1],
Lon lan la derirette,
Autrement dit Mississipi,
Lon lan la deriri.

Pour lui donner plus de crédit,
On met à la tête un proscrit,
Qu'on voulait pendre en son pays[2].

1. La Compagnie d'Occident, établie par Lettres patentes du 28 août 1717, avait pour objet la colonisation de la Louisiane, immense et riche territoire découvert en 1662 par Cavelier de La Salle et occupé, au nom de la France, par d'Herville. Elle n'entra en activité qu'en 1718.

2. Law, fils d'un orfèvre battant sur l'enclume à Edimbourg en Ecosse. (M.) — Voltaire nous apprend qu'il avait été obligé de fuir de la Grande-Bretagne pour un meurtre.

Noailles, dans son cabinet,
A médité ce grand projet[1],
Qu'il est beau d'avoir de l'esprit.

Le pays n'est pas habité,
Il sera bientôt fréquenté;
Peut-être dans cent ans d'ici.

Des filles on y enverra,
Et d'abord on les mariera,
Si l'on y trouve des maris.

Les mines l'on y fouillera,
Car sans doute on en trouvera[2],
Si la nature y en a mis.

Nos billets vont être payés[3],
Car les fonds en sont assurés,
Sur l'or qu'elles auront produit.

1. Le duc de Noailles, alors président du Conseil des finances, rédigea l'édit qui prescrivait l'établissement des Compagnies de commerce. Ainsi que l'a judicieusement remarqué Lemontey, il favorisa Law suppliant et le détesta triomphant.

2. On se faisait de singulières illusions sur les richesses du Mississisipi. « Plusieurs y avaient été pour faire fortune et en étaient revenus plus pauvres encore qu'ils n'y étaient allés. Tous déposaient unanimement ce qu'ils avaient éprouvé. Ils parlèrent en vain; cette chimère prit tellement le dessus, que presque toute la France en fut la dupe. » (*Vie de Philippe d'Orléans.*)

3. Le préambule des lettres patentes portait cette

Crozat[1], qui n'aime plus l'argent,
Crainte d'être opulent,
A laissé là Mississipi.

Pour policer ce grand pays[2],
On va bien faire des édits,
On en défera bien aussi.

Avant que de le cultiver,
Il est bon de le décorer
De ce qui est de trop ici.

De quoi nous sert, en ce pays,
Ce colifichet de Marly,
Envoyons-le au Mississipi.

clause : « Notre intention étant de faire participer au commerce de cette Compagnie et aux avantages que nous lui accordons le plus grand nombre de nos sujets que faire se pourra et que toutes personnes puissent s'y intéresser suivant leurs facultés, nous voulons que les fonds de cette Compagnie soient partagés en actions de 500 liv. chacune. » Les actions étaient payées partie en billets d'État, partie en numéraire.

1. Le financier Crozat avait reçu de Louis XIV la vice-royauté du Mississipi pour quatorze années et avait été autorisé à jouir des bénéfices du pays à la condition d'y établir des colonies. Poursuivi et taxé par la Chambre de justice, il lui abandonna ses droits pour alléger sa taxe, et le Conseil des finances, plus embarrassé qu'enrichi de cette conquête, l'offrit à Law.

2. Tous les projets que le satirique forme pour la colonisation du Mississipi sont une critique indirecte de ce qui se passait alors en France.

« Mais, dit Philippe, ce château
Se doit embarquer par morceaux,
Il faut donc qu'il soit démoli. »

D'Antin répondit : « J'y consens,
Ce n'est plus qu'en démolissant,
Que je puis faire du profit [1]. »

Pour premier établissement,
Envoyons-y le Parlement,
Qui ne sert de rien à Paris.

Un collège on y fondera,
Le latin on enseignera,
Aux enfants de Mississipi.

Notre habile duc d'Orléans
Ira lui-même être régent [2],
En sixième à Mississipi.

1. Ce n'est pas le duc d'Antin, mais le duc de Noailles qui avait sollicité et obtenu du Régent l'autorisation de détruire Marly, soi-disant par économie, mais en réalité pour avoir à sa disposition les matériaux qu'il aurait vendus. L'intervention de Saint-Simon protégea le royal château contre cet acte de vandalisme, et Noailles dut se contenter de vendre le mobilier. « Tout s'y donna à si bas prix, dit Duclos, que ce fut plutôt un partage qu'une vente, et le remplacement a coûté des sommes immenses au roi. »

2. L'auteur joue plaisamment sur le mot *Régent,* qui servait autrefois à désigner les professeurs d'humanités.

Une académie y aura,
De beaux jetons on donnera
Faits d'argent de Mississipi.

La Force [1] veut y présider
Et prendre le soin d'épurer
La langue du Mississipi.

Des farceurs on y enverra;
Du Coudray, son rôle y jouera,
Pour réjouir Mississipi.

Noailles aura soin d'enseigner
La manière de gouverner,
Et celle de détruire aussi.

Des rentes on assignera,
Et puis on les supprimera
Aux bourgeois de Mississipi.

Escobar on y prêchera,
Villebos comme Molina,
Tambourin, Sanchez et Boni [2].

1. Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force (1675-1726), avait été reçu membre de l'Académie française en 1715. Il serait difficile d'indiquer les titres qui le désignèrent aux suffrages de la docte Compagnie. Quoique Saint-Simon affirme que c'était un homme de beaucoup d'instruction, il n'était guère connu que par le rôle violent qu'il avait joué dans les *dragonnades*. A l'époque du Système, ses opérations financières lui valurent une triste célébrité.

2. Casuistes célèbres de l'ordre des jésuites.

De Pascal on ne parlera,
Ni ses Lettres [1] on ne lira;
Elles causeraient trop d'ennui.

Le beau cardinal de Rohan,
Chargé de soins plus importants,
Peuplera le Mississipi.

Nul janséniste on n'y verra,
Mais les enfants de Loyola
Iront réformer le pays,

Le pape même y enverra
La foi, la bulle, *et cætera*,
Par le cardinal de Bissy.

Tous les jeux on y défendra,
Le pharaon et le hoca [2],
Comme ils s'observent dans Paris.

1. Les *Lettres provinciales* de Pascal dirigées contre la casuistique des jésuites sont un chef-d'œuvre de malice spirituelle, de fine raillerie et surtout d'injuste diffamation. C'est Pascal qui a popularisé le nom d'Escobar, et c'est sur la foi d'un janséniste que l'on raille encore aujourd'hui les prétendus principes relâchés de cet auteur, que ses adversaires n'ont jamais lu.

2. La manie du jeu était devenue sous le règne de Louis XIV une veritable fureur que les plus sévères défenses n'avaient nullement comprimée. Le pharaon et le hoca avaient été spécialement prohibés par arrêt du Parlement, à cause de la facilité des fraudes.

Chambre de justice on fera,
Remplie de tous ces scélérats
Qui les innocents ont punis.

Fourqueux, ainsi que Lamoignon,
Boistel, Amiot et Tourmont,
Demandent à en être aussi.

Ces juges, fripons et maudits,
Feront peut-être encore pis,
Que l'on a fait à celle-ci.

Force p..... il y aura;
Par elles, grâces on obtiendra,
Tout comme il se pratique ici.

Les partisans on taxera,
Dont le roi peu retirera,
Comme il vient d'arriver ici.

Sardanapale[1], dans son temps,
De même que fait le Régent,
Se livrait à tous les plaisirs.

Tout ainsi qu'un tonneau de vin,
Le Régent, le .... à la main,
Perce quand il veut la Berry.

1. Roi d'Assyrie, célèbre par son existence efféminée et voluptueuse.

Monsieur le Duc, fort peu content,
De chasser dans ce continent,
Veut chasser à Mississipi.

Bonne maman voudrait aussi
S'en aller à Mississipi,
Avec Lassay son bon ami.

Du Maine, ici, dont par édit
La naissance l'on a flétri,
Roi sera à Mississipi.

D'Antin, président à Paris,
Se fâche s'il ne l'est aussi
Du pays de Mississipi.

L'abbé d'Auvergne s'est vanté
Qu'il aurait un archevêché [1],
Zest, c'est un rat qu'il a pris.

Massillon s'en va à Clermont,

1. L'abbé d'Auvergne finit cependant par obtenir gain de cause; en 1719, il fut nommé à l'archevêché de Tours, puis il passa à celui de Vienne. « Il s'en fallait bien, dit Saint-Simon, que sa réputation fût entière; ses mœurs étaient publiquement connues pour être celles des Grecs, et son esprit pour ne leur ressembler en aucune sorte. La bêtise décelait sa mauvaise conduite, son ignorance parfaite, sa dissipation, son ambition, et ne présentait pour la soutenir qu'une vanité basse et continuelle. »

Pour prendre aux femmes le menton,
Ainsi qu'il faisait à Paris [1].

On envoie à Mississipi
Toutes les p..... de Paris.
Lon lan la derirette.
Adieu, duchesse de Berry !
Lon lan la deriri.

Les beaux-arts on cultivera
Et des prix on proposera
Landerirette,
Aux savants du Mississipi.
Landeriri.

Des loteries on ouvrira,
Et les billets on brûlera,
Pour en maintenir le crédit.

1. Le tendre Massillon fut accusé de trois galanteries, pour Mme de l'Hôpital, Mme de Simiane et Mme la duchesse de Berry. Et ce ne sont pas seulement les chansonniers qui dévoilèrent indiscrètement la vie privée du prélat ; Mathieu Marais, dont le grave témoignage paraît à l'abri de toute critique, écrit dans son *Journal* en 1720. « Il y a quelques années qu'on a fait courir le bruit d'une galanterie qu'il avait eue avec la marquise de l'Hôpital. Ses amis disaient que c'était une calomnie ; mais feu Mme la dauphine, qui en était bien informée et qui avait une lettre de ce commerce, assura la cour de la vérité de l'histoire, et on en fit des chansons qui ont passé avec le temps. A présent cela se renouvelle. » Nous croyons toutefois que la malveillance était pour beaucoup dans ces rumeurs.

Des conseils on établira,
Et le commerce y fleurira,
Tout ainsi qu'en France il fleurit.

Les maltôtiers y pilleront,
Et les juges les taxeront
Pour avoir leur part du profit.

Jansénistes par charité,
Jésuites par humilité,
S'échaufferont pour leur parti.

Les moines, et aussi les prélats,
Posséderont force ducats,
Prêchant la loi de Jésus-Christ.

Les Anglais et les Hollandais,
Qui du Mogol [1] étaient les rois,
De nos projets sont étourdis.

Enfin tout y prospérera,
Et la France on désertera
Landerirette,
Pour peupler le Mississipi.
Landeriri.

1. L'empire du Grand Mogol, aujourd'hui détruit, s'étendait sur toute la péninsule hindoustanique. C'est là que les Hollandais et les Anglais avaient leurs plus belles colonies.

Louis Antoine Pardaillan,
Jadis marquis, duc à présent [1],
Landerirette,
Présidera dans ce pays,
Landeriri.

Comme il est intègre et prudent,
Il gouvernera le dedans [2]
Des États du Mississipi.

Il y sera surintendant,
Car il s'entend aux bâtiments,
Encor mieux à les démolir [3].

Il a choisi de bons sujets
Pour exécuter ses projets,
Qui seront peut-être suivis.

Comme il lui faut nombre de gens,
Il va louer des régiments,
De ceux qu'on réforme aujourd'hui.

1. D'Antin avait été créé duc et pair en 1711.

2. Le Régent l'avait nommé président du Conseil du dedans sur l'avis de Saint-Simon : « Je sentais tout son fumier, dit à ce propos le caustique auteur des *Mémoires,* mais je n'en pouvais ignorer les perles qui y étaient semées, et je ne voyais personne de rang qui eût plus de talents pour bien remplir cette place. »

3. Il était aussi surintendant des bâtiments, et en cette qualité il aurait dû protéger Marly contre les projets intéressés du duc de Noailles.

Il ordonnera des palais
Si beaux, que l'on n'en vit jamais
Semblables en aucun pays.

L'on y verra des monuments,
Des édifices surprenants,
Et des arcs de triomphe aussi.

Un nouveau Louvre il plantera,
Et sans doute il l'achèvera
Dans deux ou trois siècles d'ici.

Les jardins en seront parfaits,
Dès que l'on y en aura fait,
Et les eaux y joueront aussi.

Pour contenter les curieux,
On doit transporter dans ces lieux,
La machine qui tombe ici [1].

Ce grand pays il ornera
De ponts, de quais, *et cætera*,
D'une Samaritaine aussi [2].

1. La machine de Marly.

2. La pompe de la Samaritaine, qui fournissait l'eau au Louvre et aux Tuileries, était une curiosité du vieux Paris. Elle se composait d'un petit pavillon bâti sur pilotis, avec une façade sur le Pont-Neuf ornée de deux statues en bronze doré représentant Jésus et la Samaritaine auprès du puits de Jacob; entre les deux figures tombait une nappe d'eau reçue dans un bassin doré; au-dessus était

La magnificence et l'éclat
De ce gros ministre d'État,
Fera chanter dans ce pays :

Que ce seigneur est opulent,
Qu'il est adroit et excellent,
A la façon de Barbari !

Il faut publier ses hauts faits,
Et célébrer ses grands exploits,
Landerirette,
Sans compter ceux de Ramillies[1],
Landeriri.

une horloge. Dans le principe, l'horloge était surmontée d'un carillon et d'un jacquemart qui sonnait les heures ; mais ils n'existaient déjà plus sous le règne de Louis XIV. Le monument était pourvu d'un gardien affublé du titre de gouverneur.

Claude Le Petit ne l'a pas oubliée dans son *Paris ridicule :*

Donnons à la Samaritaine
Le bon jour, en chemin faisant ;
Son phantôme est assez plaisant,
Accoudé sur cette fontaine.
Que cette eau sous ce pavillon
Qui danse au son du carillon
Fait un agréable spectacle !
Mais Dieu qui lui tend son vaisseau,
Ferait bien un plus beau miracle
S'il changeait en bon vin son eau.

1. Lieutenant général à l'armée de Flandre, il avait faibli à la journée de Ramillies et contribué à la déroute de Villeroy. On prétendait que, pendant la mêlée, il s'était caché derrière un buisson.

II

… mari !

… hauts faits.

… ette.

… ux de Ramillies[1]

… ari.

… surmonté … sonnait les heures, … règne de Louis XIV … adublé du titre …

… n'a pas oublié dans son *Paris ri…*

> … à la Samaritaine
> …
> … est assez plaisant.
> A … cette …
> …
> …
> …
> Mais … son vaisseau.
> …
> S'il … son vaisseau.

… Lieutenant … à l'armée de Flandre, il … à la journée de Ramillies et contribua à la déroute de Villeroy. On prétend que, pendant la mêlée, il … caché derrière un buisson.

LOUIS-ANTOINE DE PARDAILLAN DE GONDRIN

Duc d'Antin

1665 - 1736

Rousselle sc. A Quantin Imp. Edit

GAZETTE DE PARIS

MONSEIGNEUR [1], vous trouverez bon
Qu'on vous écrive sur le ton
De landerirette,
Tout ce qui se passe à Paris,
Landeriri.

On projette toujours beaucoup,
On n'exécute rien du tout,
Que pour vexer grands et petits.

Le Parlement a remontré,
Le Régent s'est quasi fâché;
Son grand ministre en a frémi [2].

1. Chanson envoyée à l'Isle-Adam à Mgr le prince de Conti. Oct. 1717. (M.)

2. Lorsqu'il fallut enregistrer l'*édit* qui supprimait l'impôt du *dixième,* le Parlement envoya des députés au roi pour lui faire des remontrances. « Le premier président, disent les *Mémoires de la régence,* parla sur quelques articles de l'*édit* et exposa la misère accablante du peuple, avec une force et en des termes qui tirèrent les larmes des yeux. » Le duc de Noailles, qui, en sa qualité de président du Conseil des finances, avait rédigé l'édit, dut le modifier par une *déclaration* postérieure pour en obtenir l'enregistrement.

Ce beau génie si relevé,
Qui trouve plus d'un débouché,
Méritait bien d'être applaudi.

Ceux de l'ancien gouvernement
Étaient gens sans expédient,
Testis erit Mississipi.

Incessamment tous nos robins,
Vont devenir des paladins,
Car tous nos ducs se font commis.

Sagesse, prudence et vertu,
A la Muette[1] ont pris le dessus,
Depuis qu'y règne la Mouchy[2].

Quelques dames de Luxembourg
Ont pris congé de cette cour,
Il restait encore la d'Aydie[3].

1. La duchesse de Berry avait acheté le château de la Muette.

2. M^me^ de Mouchy était la fille de Forcade, commis des parties casuelles, et d'une femme de chambre de la duchesse de Berry. Favorite de la duchesse, elle fut nommée par elle dame d'atours. « Elle était sa digne confidente. Elle vivait en secret avec Riom, comme la duchesse y vivait publiquement, et cette rivale cachée et commode réconciliait les deux amants quand les brouilleries pouvaient aller trop loin. » (DUCLOS.)

3. « Il y avait longtemps que M^mes^ de Beauvau et de Clermont s'ennuyaient des préférences et des façons de M^me^ de Mouchy, et qu'elles ne restaient dans la maison

Elle vient de mourir, hélas !
Et c'est la fille de Le Bas [1]
Qui la remplace, à ce qu'on dit.

Certain basset périgourdin
Fait fortune avec son engin ;
On l'appelle monsieur Riri [2].

On a lu dans Nostradamus [3],
Homme qui n'était pas camus,
La centurie que voici :

que par considération et par amitié pour Mme de Saint-Simon. Mme de Mouchy n'y avait point de place ; elles ne purent soutenir de la voir tout à coup dame d'atours ; elles vinrent trouver Mme de Saint-Simon et lui dire que cela était plus fort qu'elles. Elles allèrent parler à M. le duc d'Orléans, avec lequel elles ne se contraignirent pas, sur Mme de Mouchy, et quittèrent leurs places avec grand éclat, dont Mme la duchesse de Berry fut vivement piquée. Il en vaqua en même temps une troisième par la mort de la jeune Mme d'Aydie, sœur de Riom. » (SAINT-SIMON.)

1. C'était la fille de Le Bas de Montargis, trésorier de l'extraordinaire des guerres. Elle épousa M. d'Arpajon, lieutenant général, gouverneur du Berry, « l'un des plus sots hommes de France, sans contredit, et des plus avares. Elle avait une figure extrêmement noble et agréable, peu d'esprit, beaucoup de douceur et de politesse ; très vertueuse et d'une piété qui n'a toujours fait qu'augmenter. » (SAINT-SIMON.) La duchesse de Berry l'amenait avec elle dans ses courtes retraites aux Carmélites, retraites qu'elle croyait être une expiation suffisante de sa vie désordonnée.

2. Surnom que l'on donnait au comte de Riom.

3. Michel de Notre-Dame, dit Nostradamus, médecin et célèbre astrologue du XVIe siècle, publia, sous le titre de *Centuries,* le recueil complet de ses élucubrations pro-

Si Louis Quinze on enterrait,
Philippe en France régnerait,
Landerirette.
Non pas le Philippe d'ici.
Landeriri.

LA TRÊVE DES PARTIS

Le roi, notre sire,
De certains prélats,
Ardents pour écrire,
Voyant les combats,
Impose silence
Sur le décret suspendu [1],
Lanturlu, lanturlu, lanturlu.

phétiques, et ses prédictions, auxquelles il serait difficile d'attacher un sens précis, eurent un immense retentissement.

1. Par une déclaration du roi en date du 7 octobre, le Régent, que les troubles suscités par la Constitution commençaient à inquiéter, informa les partisans et les adversaires de la bulle qu'il venait d'entamer des négociations avec la cour de Rome, et défendit, pendant le cours des instances ouvertes auprès du saint-siège, toute nouvelle dispute sur les questions en litige. « Le feu roi, notre très honoré seigneur et bisaïeul, disait le préambule de cet acte, nous ayant laissé ce royaume dans une heureuse paix avec toutes les puissances de l'Europe, nous n'avons eu qu'à suivre et à affermir ce dernier ouvrage de sa pro-

Bissy, à la tête
D'un parti puissant,
A troubler s'apprête;
Et le beau Rohan;
On les a fait taire[1],
Et tout schisme est défendu.

Pour bannir de France
Leurs cris furieux,
Par grande prudence,
D'Aguesseau le pieux,
A scellé des lettres,
Dont *chut* est le contenu.

Apprenant l'affaire,
Le nonce romain,
Qui, pour le Saint-Père,
N'a rien fait qu'en vain,
Repliant la bulle,
A crié comme un perdu.

fonde sagesse; mais nous ne remplirions qu'imparfaitement les devoirs de la royauté, si nous ne travaillions avec autant d'attention à rétablir une autre espèce de paix non moins importante pour le bonheur et la tranquillité des peuples soumis à notre domination en apaisant ces troubles intérieurs dont le clergé de notre royaume est agité au sujet de la bulle donnée par notre Saint-Père le Pape. »

1. La déclaration du roi fut rendue en pure perte et ne fit taire personne. Jésuites et jansénistes, s'offensant également de ce silence imposé aux partisans de l'erreur et à ceux de la vérité, continuèrent leurs vaines discussions.

Rempli d'un doux zèle,
Notre cardinal
Croit que sa querelle
Ne va pas trop mal :
Tout sera paisible,
Chez nous; a-t-il répondu.

A l'œil ayant larme,
Le fin bas Normand[1],
Qui sonnait l'alarme,
Dit amèrement :
Tocsins inutiles,
Vous n'êtes plus entendus.

Craignant le ravage
De gens portant froc,
La Régence sage,
Met la bulle au croc;
L'édit de silence,
A tout mal a bien pourvu.

Après l'ordonnance,
L'appel principal [2]

1. Le P. Le Tellier, qui publiait avec le P. Doucin les brochures anti-jansénistes intitulées *Tocsins*. (Cf. p. 97.)

2. L'appel fait par le cardinal de Noailles, le 3 avril, fut publié en décembre 1717 sans le consentement de l'auteur. C'étaient les jansénistes qui l'avaient imprimé furtivement. En vertu de la déclaration du 7 octobre, un arrêt du Parlement (1er décembre) ordonna la suppression de cet acte.

Qu'avait fait d'avance
Notre cardinal,
Transcrit à Lectoure,
Par aventure a paru.
Lanturlu, lanturlu, lanturlu !

Bourges, Rohan, Bissy, Bordeaux[1],
Vos projets peu louables,
Sont arrêtés; et vos travaux
Ont paru détestables.
Rome avait pour vous des attraits,
Plus puissants que la France;
Et, comme vous, le vieux d'Uzès,
Est réduit au silence.

Votre chef, le fameux Tellier,
Oui, chef, mais de cabale,
Espère en vain de rallier
Son parti qui détale.
Ce brave sonneur de tocsin,
Troublant notre croyance,

1. Une assemblée des prélats qui acceptaient la Constitution, tenue au mois de mars, nomma huit commissaires chargés d'éclairer le Régent sur les affaires de la bulle; ce furent les cardinaux de Rohan et de Bissy, les archevêques de Bordeaux, de Bourges et d'Aix, les évêques de Bezons, d'Uzès et de Viviers. — L'archevêque de Bourges était alors Potier de Gesvres, et celui de Bordeaux Bazin de Bezons; l'évêque d'Uzès était Poncet de La Rivière.

Avec Lallemand et Doucin,
Est réduit au silence.

Tournely[1], comme chacun sait,
Aux jésuites fidèle,
Saint-Nicolas du Chardonnet[2],
Et toute la séquelle,
Des Récollets, des Capucins,
Et de telle autre engeance,
Soit froqués, soit Sulpiciens,
Sont réduits au silence.

Que dirons-nous des appelants?
Leur sort est moins contraire;
Et bien plus qu'eux, les acceptants
Auront peine à se taire.
L'appel délivrant de tout mal,
Leur tendre conscience,
Jusqu'au concile général
Ils prendront patience.

1. Honoré Tournely (1658-1729), docteur en Sorbonne, l'un des plus célèbres théologiens du XVIII[e] siècle. On lui a attribué la rédaction des ouvrages du fameux Languet de Gergy, évêque de Soissons.

2. Les prêtres du séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet.

LA

CAMPAGNE DE MONTESQUIOU[1]

AH ! la belle campagne
Que fait Montesquiou ?
Il part pour la Bretagne[2],
Suivi de ses Poiloux,
Il arrive aux États précédé de ses gardes,
Gare, messieurs les Bretons !
Don don,
Voici votre Attila,
La la.
Du gascon Dieu vous garde !

1. Pierre, comte d'Artagnan (1645-1725), l'un des plus vaillants soldats du règne de Louis XIV, fut créé maréchal de France après la bataille de Malplaquet, et prit alors le nom de Montesquiou.

2. « On avait fort travaillé à révolter la Bretagne en l'irritant et en la flattant sur ses anciens privilèges et sur les clauses de son contrat d'union à la couronne. La vérité est que la conduite du maréchal de Montesquiou, qui y tenait les États, avait contribué au même dessein ; le projet et l'exécution de la fameuse affaire de Denain, qui releva nos armes au plus rapide de leur déroute, avait montré qu'il était digne de commander les armées ; mais nourri dans le bas toute sa vie, il ne sut vivre ni avec les Bretons, ni encore moins les gouverner. Il reçut toute la noblesse venue au-devant de lui à cheval, dans sa chaise de poste,

Entrant dans la séance,
D'un pas majestueux :
« Il faut votre finance,
C'est le vouloir des dieux.
— Accordez-nous du temps et soyez plus traitable. —
Nous boirons sur ce ton;
On vous l'accordera,
Mais surtout longue table.

— Vous aurez longue table. —
Mais il faut de l'argent;
Je serai peu traitable,
Si je ne l'ai comptant;
J'ai lettres de cachet pour qui sera rebelle,
De plus un mousqueton,
Don, don,
Qui jamais ne rata,
La la.
Si l'histoire est fidèle. »

sans en descendre que dans son logis; et environné d'elle pour aller de chez lui aux États, il la laissait à pied et se faisait porter en chaise. Ces procédés l'aliénèrent au point de le laisser seul et de chercher à le traverser en tout. » (SAINT-SIMON, *Notes sur Dangeau.*) — Les États refusèrent le don gratuit, qu'ils avaient coutume de voter par acclamation depuis 1672, bien qu'on l'eût diminué d'un million. On fit marcher contre eux dix-huit escadrons, et comme ils persistaient dans leur refus, le maréchal prononça leur séparation.

Par un ordre exprès de son prince,
Certain gouverneur de province
Allait y tenir les États.
On sait que, dans cette occurrence,
Pour la première fois on paye leur présence
D'environ cinq mille ducats.
On les lui présenta. « Nous voudrions mieux faire,
Dit l'orateur;
C'est notre présent ordinaire,
Tel que nous l'avons fait au dernier gouverneur,
Qui, comme vous savez, seigneur,
Était le bon duc de Vendôme[1],
Grand capitaine et galant homme.
Lequel, sans l'accepter, sensible à nos malheurs,
Daigna nous combler de faveurs.
— Messieurs, dit le matois, n'est-ce pas une fable,
En serrant son argent dans son avide main?
— Point, repart l'orateur, ce fait est très certain.
— Je le crois; mais ce prince était inimitable. »

1. César, duc de Vendôme, fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, avait été créé gouverneur de Bretagne en 1598; le duc de Mercœur, dont il épousait la fille, se démit de ses fonctions en sa faveur. — Montesquiou avait eu pour prédécesseur immédiat le maréchal de Châteaurenaud.

ÉPIGRAMMES

SUR LE RÉGENT

Vous savez soutenir le poids de la Régence
Avec gloire, grandeur, esprit, raison, prudence ;
Au repos de l'État le vôtre est immolé :
De soins et de travaux l'on vous voit accablé ;
Vous êtes l'appui de la France.
Sans faire ici pour vous mille vœux empressés,
Prince, vivez, et c'est assez.

César fut moins vaillant, Titus moins débonnaire
Que l'auguste héros dont j'ébauche les traits ;
Il est dans les combats notre dieu tutélaire,
Et notre père dans la paix.

Par tes soins la France respire,
Tu tiens les rênes de l'empire ;
Tout autre aurait pu s'effrayer ;
Mais, prince, grâce à tes lumières,

Te voyant si bien quartayer,
Nous ne craignons plus les ornières.

Aveuglé par les soins des fades courtisans,
Jusques ici Philippe a trouvé maint obstacle,
A suivre de son cœur les désirs bienfaisants.
Un oculiste enfin, nous prépare un miracle[1].
Toi dont la main hardie, étalant ton savoir,
Inspire en même temps la crainte et l'espérance,
Ne manque pas ton coup, achève, fais-lui voir
Tous les maux qu'il a faits, en deux ans de régence.

RÉPONSE.

Je répondrai bientôt à votre impatience,
Je reverrai bientôt le jour,
Et dans une heureuse abondance,
Vous reconnaîtrez mon amour.

Quand il ne suit pas son caprice,
Il devient ennemi du vice,

1. « Le duc Régent avait alors une incommodité à l'œil gauche, dont il ne voyait presque plus, ce qui donna lieu dans le public à de mauvais propos, parce que rien n'est

Et s'en va revoir son enfant[1];
Mais, quand sa vertu l'abandonne,
Il va chez la belle Sabran[2],
Et lui promet une couronne.

Si tu veux reformer l'État,
Que l'on pende Law et Noailles;
Aux flatteurs donne échec et mat,
De la cour chasse la canaille,

indifférent dans les grands princes. Le sieur Moussart, chapelain du bourg de Ruel, près Paris, qui avait fait beaucoup de cures merveilleuses, entreprit le duc Régent, qui se mit entre les mains de cet oculiste le 25 novembre, et trois jours après le prince commença à voir plus distinctement. Mais cette infirmité ne l'empêcha point de travailler avec la même assiduité aux affaires publiques. » (*Mémoires de la régence.*)

1. La duchesse de Berry.

2. Madeleine-Louise de Foix-Rabat, comtesse de Sabran, la plus célèbre des maîtresses du Régent. « Elle s'était échappée de sa mère pour épouser un homme d'un grand nom, mais sans biens et sans mérite, qui la mit en liberté. Il n'y avait rien de si beau qu'elle, de plus régulier, de plus agréable, de plus touchant, du plus grand air et du plus noble sans aucune affectation. L'air et les manières simples et naturelles, laissant penser qu'elle ignorait sa beauté et sa taille qui était grande et la plus belle du monde, et, quand il lui plaisait, modeste à tromper. Avec beaucoup d'esprit, elle était insinuante, plaisante, robine, débauchée, point méchante, charmante, surtout à table. En un mot, elle avait tout ce qu'il fallait à M. le duc d'Orléans, dont elle devint bientôt la maîtresse, sans préjudice des autres. » (SAINT-SIMON.)

Et qu'on embarque la Berry
Pour peupler le Mississipi.

Pourquoi vouloir percer dans le sombre avenir?
Français, ne craignez point d'événement sinistre,
Votre sage Régent a su tout prévenir :
Il a soixante et dix ministres[1].

La vérité dans le vin doit revivre,
Dit un ancien auteur.
Il faudrait donc qu'un Régent, toujours ivre,
Ne fût jamais menteur;
Mais nous voyons ici tout le contraire :
Ce n'est qu'un faux frère, lui,
Ce n'est qu'un faux frère.

Sous la Régence,
Ah! quel mal n'a-t-on pas?
Quelle indigence
Règne dans ces climats!
Un prince ambitieux,

1. Allusion aux membres des sept conseils qui avaient remplacé les secrétaires d'État.

Haï de tous les dieux,
Rend par sa négligence,
Le peuple malheureux,
Sous la régence.

ÉPIGRAMMES

SUR

LES AFFAIRES DU TEMPS

Je respecte la régence,
Mais dans mon petit cerveau
Je me figure la France
Sous l'emblème d'un tonneau;
De cette pauvre futaille
Le Régent tire sans fin,
Tandis qu'au fausset Noailles
Escamote un pot de vin[1].

1. Duclos, dans ses Mémoires, rapporte une anecdote qui peut servir de commentaire à ce vers. « Un jour qu'en plein conseil et en présence du Régent, Rouillé du Coudray s'exprimait avec sa liberté ordinaire, le duc de Noailles lui dit : « Monsieur Rouillé, il y a ici de la bou« teille. — Cela se peut, monsieur le duc, répliqua Rouillé,

RÉPONSE

Je consens que la régence
Soutire notre tonneau,
Pour avoir de la finance
Qu'on égorge le troupeau,
Et qu'à Noailles on permette
De voler impunément,
Pourvu qu'après on le mette
Côte à côte du Normand[1].

Vaudeville.

De nos rentes pour nos péchés[2],
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi nous échauffer la bile;
Il ne faut que changer de lieu.
Nous allions à l'Hôtel de Ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

Vaudeville.

mais jamais de pot de vin. » Le trait fut d'autant mieux senti que les Noailles passaient pour ne pas se contraindre sur les affaires. »

1. On a vu ci-dessus (Cf. p. 142) que Le Normand avait été condamné par la Chambre de justice au pilori et aux galères perpétuelles. Le satirique n'est pas tendre pour le duc de Noailles.

2. A propos de l'édit du 13 février qui ôtait quatre sols pour livre sur tous les revenus du royaume.

ÉPIGRAMMES DIVERSES

SUR MADEMOISELLE DE CHAROLAIS

Les yeux de mon Iris
Sont deux portes cochères
Où l'on voit en écrit :
Appartement à faire,
A faire l'amour
La nuit et le jour.

SUR LA DUCHESSE DE BOURBON[1]

Carillonnez, nouvelle hôtesse !
Vous cédez à cette princesse,
Nymphes et catins de Paris.
Si jadis la Samaritaine
Se contenta de cinq maris,
Celle-ci les prend par douzaine.

1. Sur Mme la duchesse douairière, qui avait fait meubler un appartement à la Samaritaine, où elle a été prendre les bains avec le jeune Lassay, qu'on y a vu à la fenêtre en robe de chambre de toile peinte et en bonnet de nuit, se montrant publiquement. (M.)

En beau bonnet de toile peinte,
Lassay, près de sa belle Aminte,
Passe de très heureux moments.
Sur le Pont-Neuf cette princesse
A, dit-on, pris un logement
Fort convenable à Son Altesse.

SUR MADAME DE POLIGNAC[1]

De Psyché seriez-vous l'amant,
De l'Amour seriez-vous la mère?
Mon cœur s'embarque également
Et pour Florence et pour Cythère.

SUR LES PRINCES[2]

Qu'un borgne vide sa querelle,
La plume en main;
Qu'un boiteux, à coup de libelle,
Réponde en vain;
Qu'un bossu, tout bas les appelle
Fils de p.....,

1. Elle était au bal de l'Opéra habillée en homme. (M.)
2. Le duc de Bourbon, le duc du Maine et le prince de Conti.

Je ris de cette bagatelle,
Quand j'ai du vin.

SUR LE PRINCE DE DOMBES.

Allez, prince, partez et courez à la gloire[1];
Vos exploits désormais vont embellir l'histoire.
Allez des Ottomans avancer le trépas;
Mille jeunes guerriers marcheront sur vos pas.
Allez de vos aïeux imiter la vaillance
Et vous montrer enfin digne du sang de France.

SUR LE MARÉCHAL D'HUXELLES

Pourquoi déclamez-vous, la belle,
Contre le maréchal d'Huxelles?
Pouvez-vous douter de son cœur,
S'il défend l'Église de France[2]

1. Le prince de Dombes, fils du duc du Maine, était parti au mois d'avril 1717 pour aller faire la guerre en Hongrie. Il servit sous les ordres du prince Eugène et se distingua à la bataille de Belgrade.

2. On soupçonnait le maréchal d'Huxelles d'avoir fait rédiger par l'abbé Leroy un mémoire intitulé : *Dissertation sur l'appel interjeté de la Constitution Unigenitus au*

Avec cette même vigueur
Qu'il a fait défendre Mayence[1].

SUR L'ABBÉ PELLEGRIN

Le matin catholique et le soir idolâtre[2],
Il dîne de l'autel et soupe du théâtre.

SUR SAMUEL BERNARD

Or est monté depuis peu sur un char
Un échappé d'Ismaël et d'Agar[3],

concile général, qui parut en juillet. C'était une réponse assez faible au mémoire des quatre évêques qui avaient déclaré en Sorbonne leur appel en concile.

1. Rien de plus injuste que cette insinuation. D'Huxelles avait bravement défendu Mayence pendant quatre mois contre le duc de Lorraine (1689) et s'était rendu seulement lorsque les munitions lui avaient fait défaut.

2. Simon-Joseph Pellegrin, littérateur assez médiocre, était tout à la fois abbé et auteur dramatique. Le cardinal de Noailles l'ayant mis en demeure de choisir entre la messe et l'opéra comique, il garda ce qui le faisait vivre et fut interdit. — L'épigramme est de Remi, poète aujourd'hui oublié.

3. Samuel Bernard, célèbre financier du XVII^e siècle, n'était pas d'origine juive comme on l'a souvent répété, mais protestante. Il se convertit lors de la révocation de

Qu'on connaît tel à son ton judaïque,
A son trafic, à sa mine hébraïque;
Haro, dit-il, sur le jeune garçon!
Il faut le pendre, il a fait la chanson.
Qui te l'a dit, race de Mardochée,
Aux nations de tout temps reprochée?
Qui chrétien est par fausse trahison,
Juge toujours contre droit et raison.

SUR LES MARIS

Ma foi, l'on a beau dire:
Le bois manque à Paris,
Ce discours me fait rire,
Puisque tous nos maris
En ont provision sur leurs têtes chenues,
Et je suis assurée,
L'été,
Que s'ils paraissaient,
L'on irait
A l'ombre dans les rues.

l'édit de Nantes et acquit à l'époque du ministère de Chamillard et du système de Law, une immense fortune qui lui permit de prêter des sommes considérables à Louis XIV et à Louis XV. Il fut anobli et créé chevalier en récompense de ses services.

SUR LES CHANSONNIERS

Nous ne faisons que des chansons[1],
Pauvres belîtres que nous sommes.
On nous maltraite en cent façons,
Nous ne faisons que des chansons.
En vérité, nous mène-t-on
Comme l'on doit mener les hommes?
Nous ne faisons que des chansons,
Pauvres belîtres que nous sommes.

CHANSONS BACHIQUES

Le pape, qui est à Rome,
Boit du vin comme les hommes,
Et pourquoi n'en boirions-nous pas?

1. Un demi-siècle après, le spirituel auteur de *la Folle Journée* disait de même :

Or, messieurs, la comédie
Que l'on joue en cet instant,
Sauf erreur, nous peint la vie
Du bon peuple qui l'entend.
Qu'on l'opprime, il peste, il crie,
Il s'agite en cent façons;
Tout finit par des chansons.

Saint Pierre ne lui défend pas,
Pourvu qu'il chante *Alleluia.*

Les cardinaux à chapeau rouge
Boivent du blanc comme du rouge,
Et pourquoi n'en boirions-nous pas?
Le pape ne leur défend pas,
Pourvu qu'ils chantent *Alleluia.*

Les cordeliers, aussi les carmes,
Boivent jusqu'à se noyer l'âme,
Et pourquoi n'en boirions-nous pas?
Saint François ne leur défend pas,
Pourvu qu'ils chantent *Alleluia.*

Les capucins et les minimes
Boivent du vin comme des drilles,
Et pourquoi n'en boirions-nous pas?
Leur ordre ne leur défend pas,
Pourvu qu'ils chantent *Alleluia.*

Les nonnettes, aussi les nonnes
Boivent du vin comme les hommes,
Et pourquoi n'en boirions-nous pas?
L'abbesse ne leur défend pas,
Pourvu qu'elles chantent *Alleluia.*

La jeunesse de catin
Est une aimable jeunesse.

La vieillesse du bon vin
Est une aimable vieillesse.

Qu'un autre choisisse mieux,
Chacun raisonne à sa guise;
Je veux prendre pour devise
Jeune maîtresse et vin vieux.

NOËLS DE L'ANNÉE 1717[1]

Toute la cour de France,
Les grands et les petits,
Apprenant la naissance
Du Dieu du paradis,

1. Nous publions cette longue pièce telle qu'elle nous est fournie par le Recueil Clairambault à l'exception toutefois de quelques couplets qui ne pouvaient être imprimés. Elle fournit un curieux exemple des développements successifs que les chansons ont souvent reçus en circulant manuscrites. Des personnages qui, dans le principe, n'étaient mentionnés qu'une seule fois, reparaissent à diverses reprises, par suite d'interpolations que le texte primitif a subies; il en résulte pour l'ensemble quelque désordre et une certaine confusion, sans importance d'ailleurs, puisque les traits lancés contre les personnes sont tous indépendants les uns des autres.

S'en vont à Bethléem, le Régent à leur tête,
Qui voyant le poupon,
Don don,
Est-ce donc pour cela,
La la,
Qu'on fait si grande fête?

Il lui dit : Roi sans armes,
Je ne crains rien de toi.
Je ne prends point d'alarmes
D'un vain titre de roi,
Mais si tu prétendais au trône de mes pères,
J'en aurais bien raison,
Noailles que voilà
Me tirerait d'affaires.

Roi, pendant ton enfance,
Si je suis ton régent,
En Judée comme en France,
Je raflerai l'argent.
Je mettrai du conseil le bœuf, l'ânon, Noailles,
L'embryon Saint-Simon,
Qui son rang soutiendra,
Partout hors les batailles.

Apercevant Marie,
Si gracieuse à voir,
Il lui dit : Je vous prie
A souper pour ce soir;
Venez chez la Berry, vous ferez bonne chère.

Nous nous enivrerons,
Nocé [1] même y sera,
Et sans la Parabère [2].

Plus grave qu'un Socrate,
Le chancelier entra [3],
Et Fleury, son Achate,
Près de lui se montra :
De vous et du Régent, je ne veux que la grâce,
Mais à condition
Qu'on ne me donnera
Que la plus efficace.

1. Nocé, fils de Fontenay, sous-gouverneur de Philippe d'Orléans, prit rang parmi les *roués* et resta le favori du prince jusqu'au moment où l'abbé Dubois, qui ne l'aimait pas, l'eut fait exiler : « Il avait plu au Régent par la haine de toute contrainte, par sa philosophie tout épicurienne, par une brusquerie qui, quand elle n'allait pas à la brutalité, ce qui arrivait assez souvent, était quelquefois plaisante, sous le masque de la franchise et de la liberté, d'ailleurs un assez honnête mondain. » (SAINT-SIMON.)

2. Marie-Madeleine de la Vieuville, comtesse de Parabère, l'une des maîtresses du Régent. « Elle est de belle taille et bien faite, dit Madame ; elle a le visage brun et elle ne se farde pas ; une jolie bouche et de jolis yeux ; elle a peu d'esprit, mais c'est un beau morceau de chair fraîche. — Elle est capable de manger et de boire et de débiter des étourderies ; cela divertit mon fils, et lui fait oublier tous ses travaux. Ce serait très bien si elle n'était pas si ivrognesse. » Nocé avait été, paraît-il, son amant pendant quelque temps, et il se montra fort jaloux lorsqu'elle le quitta.

3. Le chancelier d'Aguesseau et le procureur général Joly de Fleury.

D'un ton de pédagogue
Il dit au Dieu naissant :
Contre la synagogue
Arme ton bras puissant,
Renverse pour jamais cette église profane,
Fais grâce à nos canons,
Et n'endommage pas
L'Église gallicane.

Maigre de politique,
Tallard s'est approché,
En disant : La critique
Deux ans m'a desséché.
Je frondais justement tout ce qu'on fait en France,
Mais j'ai changé de ton,
Depuis six mois en ça,
J'admire la régence.

A Jésus-Christ d'Huxelles,
Qu'il ne croit nullement,
Dit : Foin de nos cervelles !
Foin du gouvernement !
Ce diable de Régent veut tout perdre, ou je meure,
Par là, morbleu, quittons;
Content de ce trait-là,
Ce maréchal demeure.

Suivi de sa cohorte,
Saint-Simon hobereau,
S'écria dès la porte :

Eh! quoi! point de carreau [1] ?
Nous voulons soutenir les droits de la pairie,
Ici nous protestons,
Et n'adorerons pas
Le Dieu fils de Marie.

Sur le bruit que des anges
Paraissaient en ces lieux,
Et chantaient les louanges
Du souverain des cieux,
Canillac, empressé d'aller à leur rencontre :
Où sont ces beaux garçons?
Je ne les vois point là,
Vite, qu'on me les montre.

Au fond de la cahute,
Vient l'évêque de Laon [2],
Qui dit : Sur la dispute,
Seigneur, voici mon plan :
Je ne prends point parti, comme font tous les nôtres,
Car tantôt je dis non

1. Coussin carré pour s'asseoir ou s'agenouiller. Le carreau était une prérogative des pairs, et l'on sait combien les questions d'étiquette avaient d'importance aux yeux de Saint-Simon.

2. Louis-Anne de Clermont-Chatte de Roussillon. « Il était fort du monde et toutefois bon évêque, assez résidant et appliqué au gouvernement de son diocèse. Il s'était dignement et sagement signalé au commencement de l'affaire de la Constitution, mais le pauvre homme n'eut pas le courage d'essuyer la pauvreté dont il fut menacé. (SAINT-SIMON.)

Et puis après oui-da,
Suivant qu'il plaît aux autres.

Arrivant d'Angleterre,
L'ambassadeur Dubois [1],
En mettant pied à terre,
Aperçut les trois rois.
Faisons vite un traité, dit-il, avec ces princes;
Offrons des millions;
S'ils ne suffisent pas,
Lâchons quelques provinces.

Grosse à pleine ceinture,
La féconde Berry
Dit en humble posture,
Et le cœur bien marri :
Seigneur, je n'aurai plus des mœurs aussi paillardes;
Je ne veux que Riom,
Quelquefois le papa,
Par ci par là mes gardes.

Des premiers à la crèche
Arriva Mortemart [2],
Avec mine très sèche
Et farouche regard,
Disant : Je veux ici me garder de surprise;

1. L'abbé Dubois, ambassadeur à Londres, avait conclu, le 4 janvier 1717, avec la Hollande et l'Angleterre le traité de la *Triple alliance.*
2. Le duc de Mortemart, gendre du duc de Beauvilliers.

Les bâtards y viendront,
Et je ne prétends pas
Leur céder la chemise.

Il vit le bœuf et l'âne,
Les prit pour ducs et pairs,
Dit : Pour eux, Dieu me damne,
Tous les huis sont ouverts.
Tout doit dépendre ici de mon pouvoir suprême;
Mineur est le poupon.
Si Joseph ne veut pas,
Je l'interdis lui-même.

D'un air de saltimbanque,
Noailles s'avança,
Les plaintes sur la banque
A Jésus adressa.
Lui dit : C'est à moi seul de régir la finance.
Law est un grand fripon,
Qui, bien mieux que Judas,
Mérite la potence.

Le grand ministre arrive [1] :
En rusé podestat,
Je veux que chacun vive
Heureux dans son état.
Je vous offre un teston, c'est très grosse finance;

1. C'est encore du duc de Noailles qu'il est question; il y a donc ici un passage interpolé.

Papa, mère, poupon,
Vivez bien de cela;
On vit de rien en France.

Quiconque me pratique,
Me trouve universel.
Je passe en politique
Le grand Machiavel[1].
On doit attendre tout de mon savoir extrême.
Quand je prends le timon,
Je gouverne un État
Par un nouveau système.

Mais lorsqu'il vit l'offrande
Des mages d'Orient,
Il dit : Elle est trop grande
Pour un petit enfant.
Tout l'encens m'appartient, car il faut qu'on m'admire.
L'or est mon lot mignon,
Et quand l'enfant mourra,
Je lui garde la myrrhe.

J'amène un homme rare,
C'est mons Boulainvillier,
Qui dignement répare
La perte de Boyer[2].
Si l'on doit employer, pour abréger ta vie,

1. Nicolas Machiavel, célèbre écrivain politique italien, dont le livre du *Prince* a obtenu une légitime célébrité.
2. Boyer Bandolle, empirique et chimiste. (M.)

La croix ou le poison,
Il te le prédira
Bien mieux que Jérémie.

Grand Dieu, sur ton exemple,
Chacun doit se mouler;
Or, on dit que le temple,
Par ta main doit crouler,
Qu'en trois jours tu sauras de nouveau le construire.
Donne-moi des leçons
Sur ce dernier point :
Je ne sais que détruire.

Je sais quelque rubrique
Pour amasser du bien.
Ce temple magnifique
Coûte trop d'entretien,
Puisqu'il doit être un jour enseveli sous l'herbe.
L'oracle prévenons,
Que d'Antin jette à bas
Ce bâtiment superbe.

Si votre Palestine
Refuse les tributs,
Si quelqu'un se mutine,
Voici quel est mon but :
J'enverrai Montesquiou pour faire la patrouille,
Et nous dépêcherons,
Pour mettre le holà,
Rohan et La Trémouille.

J'aime votre personne,
Et je veux votre bien;
Il faut que je vous donne
La petite d'Ayen[1].
Mais signez promptement, je crains qu'on ne vous parle.
Je vous donne un million,
Et l'on vous payera
Comme le prince Charles[2].

La maréchale[3] crie
Et dit : Je prétends bien,
Pour l'avoir, qu'il nous prie,
Et ne lui donner rien;
De tout le revenu je ferai la recette,
Et nous lui donnerons
Quelques billets d'État
Pour acquitter ses dettes.

Quoiqu'elle soit cadette,
C'est pour vous grand honneur;
Elle sera parfaite,
Comme l'on voit sa sœur,
Qui surpasse à treize ans, dont chacun la révère,
En modeste façon,

1. Fille cadette du duc de Noailles.
2. Le duc de Noailles avait marié sa fille aînée au prince Charles de Lorraine, qui obtint un brevet de retenue de un million sur sa charge de grand écuyer.
3. Duchesse de Noailles.

Pudeur, *et cætera*,
Ses tantes et sa mère.

La mignonne s'avance,
Et d'un ton irrité,
Dit : J'ai de la naissance ;
Le rang et la beauté
Ne me suffisent point, Seigneur, et je me damne ;
Otez-moi mon oison,
Allongez ce qu'il a,
Et faites-en un âne.

De toi seul, mon cher maître,
Dit son oncle irrité[1],
Je veux bien reconnaître
L'infaillibilité.
Quant au pape Clément, qui se dit ton vicaire,
S'il ne change de ton,
S'il ne s'explique pas,
Qu'il s'aille faire faire.

Je t'offre un secrétaire,
Issu des rois du Nord,
Dit Torcy, pour te plaire.
Je ferai cet effort ;
Un paysan de Reims cria : Quel fourbe insigne !
Moi qui suis vigneron,

1. Le cardinal de Noailles.

J'ai vu son grand-papa
Travailler à ma vigne[1].

Les princes sont en peine ;
Que donner à l'enfant,
N'ayant pour toute étrenne
Que la myrrhe et l'encens?
N'osant lui procurer des billets en usage,
Car le bœuf et l'ânon
De tous ces billets-là
N'auraient point de fourrage.

Pour nettoyer l'étable,
D'Effiat se présenta[2].
Du bœuf si secourable,
Le foin il emporta.
Il en eût fait autant de toute la mangeaille,
Mais l'âne, haussant de ton,
En son patois cria :
Eh ! laisse-nous la paille.

Chef du conseil de guerre,
Villars se présenta,

1. Torcy était le neveu du grand Colbert, et l'on sait que Colbert était fils d'un marchand de drap de Reims à l'enseigne du *Long-Vêtu*.

2. D'Effiat, membre du Conseil des finances, « était un homme de beaucoup d'esprit et de manège, qui n'avait ni âme ni principe, qui vivait dans un désordre de mœurs et d'irréligion public, également riche et avare, d'une ambition qui toujours cherchait par où arriver et à qui tout était bon pour cela ». (SAINT-SIMON.)

Qui d'une mine fière
Au petit Dieu parla :
Contre vos ennemis, je vous prends sous ma garde,
Mais à condition
Que l'on me payera
Nombre de sauvegardes.

La petite du Maine
Se rend près du poupon.
Son cardinal la mène [1],
Disant d'un grave ton :
Si nous nous admirons, ce n'est pas sans justice,
Faisant vers et chansons.
Puis je vous fais cela,
Par droit de bénéfice.

Son visage lubrique,
Du Coudrai leur montra,
Et sa troupe comique,
Au Sauveur présenta,
En l'habit du docteur. Venez, lui dit la mère,
Réjouir le poupon;
Prenez cet emploi-là,
N'ayant plus rien à faire.

Rouillé, d'un ton rustique,
Voulut faire un discours,
Mais un hoquet bachique

1. Le cardinal de Polignac.

En arrêta le cours.
Vous n'êtes qu'un vieux fou, dit Jésus en colère.
Qu'on chasse ce cochon,
Il dégobillera
Dans le sein de ma mère.

A cet enfant aimable,
Le bon Montesquiou
A dit d'un air affable :
Je veux boire avec vous.
Je vous régalerai sans qu'il en coûte guère.
J'ai des provisions
Faites pour les États,
Qui sont encore entières;

Un discours oratoire
Bourbon avait appris[1],
D'un défaut de mémoire
Il fut alors surpris.
Et, ne pouvant trouver ce qu'il avait à dire,
Il tira son brouillon,
Mais à tous il montra
Qu'il ne savait pas lire.

Bref, il lui dit en face :
Tu descends de Tamar;
Je sais que dans ta race
On voit plus d'un bâtard :

1. Le duc de Bourbon.

Tu ne peux exercer la puissance royale
Sans attaquer de front,
Comme dit Fortia,
La loi fondamentale.

Apercevant Bouzole[1],
Joseph lâcha ces mots :
Voilà, sans hyperbole,
L'image du chaos,
Débrouille, si tu peux, cette masse grossière;
Cette opération,
Plus d'honneur te fera,
Que ne fit la première.

La Scarron au Messie[2]
Fit cet acte de foi :
Seigneur, toute magie
Va tomber devant toi,
Excepte un talisman, par qui, vieille guenipe,
Je plus au grand Bourbon,
De moi Noailles l'a
Pour asservir Philippe.

1. Le marquis de Bouzols, gentilhomme d'Auvergne, avait épousé la fille aînée de Croissy qui était fort laide.

2. M^me^ de Maintenon vivait fort retirée à Saint-Cyr, et tout à fait oubliée depuis la mort de Louis XIV; c'est la première fois que les chansonniers parlent d'elle. Il est probable que ce fut la visite dont le czar l'avait tout récemment honorée qui ramena un instant l'attention publique vers elle.

Le chancelier au gîte
Vit la mère et le fils :
Sortez, dit-il, bien vite
De ce vilain taudis.
Du fameux publicain ma dévote prudence
A gagné la maison.
Je crois qu'elle sera
A votre bienséance.

De Noailles à sa suite
Traînait le chancelier,
Enflé de son mérite,
Plus grave qu'un chapier.
Regardez, dit-il, sa mine fière et rogue;
Pour moi, c'est un mouton
Pour qui m'attaquera;
Il mordra comme un dogue.

A la crèche arrivée,
La charmante Conti,
Parut fort étonnée
D'y voir La Fare aussi.
L'enfant, qui connaît tout, dit : Gardez-vous, Marie,
De servir ce mignon;
Le bossu le saura,
Il vous fera la vie[1].

1. « C'est une chose affreuse, écrit Madame, ce que la pauvre princesse de Conti a eu à souffrir de son mari; il était, quoique sans aucun motif, jaloux comme le diable. Elle ne savait jamais avec certitude où elle devait passer la

Arrivant de la chasse,
Bourbon vint en ces lieux;
Je ne suis point les traces,
Dit-il, de mes aïeux;
Ils n'étaient occupés que de pures vétilles,
Forçaient des bastions,
Conquéraient des États,
Moi j'entretiens des filles.

Condé, maintes batailles
Gagnait au champ de Mars,
Renversait des murailles
Et forçait des remparts.
Bourbon, son petit-fils, mérite un grand éloge;
Ce digne rejeton,
En trois jours emporta
Bravement une loge.

Présentant leur offrande,
Les bâtards très soumis,
Dirent : Tu nous commandes
D'aimer nos ennemis.

nuit; quand elle s'était figuré qu'elle resterait à Versailles et qu'elle s'était arrangée en conséquence, il la menait à Paris ou à Chantilly; elle était continuellement tourmentée comme une âme en peine. » Et Saint-Simon ajoute : « Elle lui disait devant le monde qu'il n'avait que faire de vouloir tant montrer son autorité sur elle, parce qu'il était bon qu'il sût qu'il ne pouvait pas faire un prince du sang sans elle, au lieu qu'elle en pouvait faire sans lui. »

Qui suit mieux que nous deux cette sainte ordonnance?
On nous fait mille affronts,
Nous souffrons tout cela;
A toi seul la vengeance

La petite du Maine
Entendant leurs discours,
S'emporte, se déchaîne,
Arrache ses atours,
Et dit : Je ne veux point suivre cet Évangile;
La France révoltons,
Et faisons dans l'État
Une guerre civile [1].

Quand la Samaritaine
Aperçut le Sauveur,
Qui pénétra sans peine
Le secret de son cœur,
Elle sentit alors un repentir extrême;
Son hôtesse, Bourbon,
Pécheresse arriva,
Et retourna de même.

Le bon Joseph s'écrie,
En voyant la Torcy :
Seigneur, rends donc la vie

1. C'est en effet la duchesse du Maine qui imagina et organisa la conspiration de Cellamare, destinée à renverser le Régent.

A ce cadavre-ci !
Il sent déjà mauvais ; si ta main le répare,
Sa résurrection
Un sûr garant sera
Pour ton ami Lazare.

En secouant la tête
Arrive Villeroy,
Qui dit que l'on s'arrête,
C'est de la part du roi.
Il fait mil compliments, qu'assez mal il prononce,
Puis mille questions ;
Mais il ne donnait pas
Le temps de la réponse.

— J'arrive avec grand'peine,
Messieurs, je suis à bout,
Dit Villars hors d'haleine ;
Mais puis-je être partout ?
J'étais embarrassé d'ordonnances guerrières,
Et Guiche, ce poltron [1],
Quand je ne suis pas là,
Me taille des croupières.

1. Le duc de Guiche, maréchal de France, et beau-frère du duc de Noailles, fut fait président du conseil de guerre, qui avait pour chef Villars. « Avec moins d'esprit qu'il n'est possible de l'imaginer, fort peu de sens, une parfaite ignorance, une longue et cruelle indigence et un grand usage du monde lui avait appris à se retourner. » (SAINT-SIMON.)

— Ma foi, que la Bretagne
Agisse bien ou mal,
Je vais à ma campagne,
Dit monsieur l'amiral[1];
Je prendrai force cerfs, les suivant à la piste.
Mon occupation,
A mon retour sera
D'en écrire la liste.

D'un air de hardiesse
Entra le duc d'Antin[2],
Disant : A ma souplesse
Je dois tout mon destin.
Pour conserver mes jours, j'évitais les batailles,
Puis je me fis larron,
Et trompai çà et là,
En jouant à Versailles[3].

Je fis assez connaître
Que je n'étais pas sot,
Quand, pour plaire à mon maître,
Je jouai le dévot;
La mode ayant changé, ferme dans mon principe,

1. Le comte de Toulouse.

2. Le Régent disait assez durement de lui : « Voilà comme un vrai courtisan doit être : *sans humeur et sans honneur.* »

3. Il avait toujours mené grand train, et pour subvenir à ses dépenses, à défaut du secours de sa mère, qui l'oubliait volontairement, il s'appliquait au jeu et savait en tirer de fortes sommes.

Je me fis sans façon,
Sitôt qu'il gouverna,
Maq... de Philippe.

— J'ai vécu sans reproche,
Dit Conti; jusqu'ici
Ma Minerve La Roche[1]
Au moins le dit ainsi;
J'ai vaincu Crèvecœur, La Moussaye et tant d'autres[2].
S'il faut pour votre nom
Livrer de tels combats,
Seigneur, je suis des vôtres.

1. M^lle de La Roche-sur-Yon, sœur du prince de Conti.

2. Sans insister sur les victoire dont il est ici question, il nous suffira de dire, pour édifier le lecteur, que des *exploits* du même genre firent brûler Deschauffours en place de Grève. Voici d'ailleurs un dialogue en latin macaronique entre le grand Condé et son ami La Moussaye qui précisera l'allusion du chansonnier :

LE PRINCE DE CONDÉ.

Carus amicus Mussæus
Ah! Deus bone! quod tempus!
Landerirette;
Imbre sumus perituri,
Landeriri.

LA MOUSSAYE.

Securæ sunt nostræ vilæ,
Sumus enim Sòdomitæ,
Landerirette;
Igne tantum perituri
Landeriri.

La main dans la ceinture,
Le chancelier entra;
L'Auteur de la nature
Humblement adora.
Puis faisant un soupir, lui dit d'un ton sinistre :
Je n'ai point d'ambition,
Mais ne devrais-je pas
Être premier ministre?

— Ainsi que mon ancêtre,
Dit de Mesme[1] à son tour,
Je suis et je veux être
Du parti de la cour.
Le parlement fera parfois des remontrances
Pour le qu'en dira-t-on,
Puis enregistrera
Toutes les ordonnances.

— Seigneur, pour la police,
Dit Voyer à Jésus[2],
Je t'offre mon service;
Il n'est pas de refus.
Comme un homme d'honneur jamais ne dissimule,
C'est à condition

1. Le président de Mesmes était un faux tribun qui jouait une comédie d'opposition pour se concilier les membres du Parlement, mais en réalité se vendait au Régent en tirant de lui le plus d'argent possible.
2. Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant de police.

Qu'avec tous mes goujats
Je ferrerai la mule[1]. »

Nompar[2], d'un air de cuistre,
Lui dit : Je suis ton fait,
S'il te faut un ministre
En tout genre parfait.
Les cérémoniaux, jour et nuit j'étudie ;
J'ai fait des missions,
Quelques vers d'opéra
Et maintes comédies.

Avec mine pédante,
Le docte abbé Dangeau[3],
Au fils de Dieu présente
Son alphabet nouveau ;
Lui dit : Je t'apprendrai les étymologies,
Les termes du blason,

1. *Ferrer la mule* équivaut à la locution moderne : faire danser l'*anse du panier*. Voir l'origine de ce proverbe dans la *Bibliothèque de la Cour*, par Gayot de Pitaval.

2. Nompar de Caumont, duc de La Force.

3. Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, membre de l'Académie française. « Les bagatelles de l'orthographe et de ce qu'on entend par la matière des rudiments, dit Saint-Simon, furent l'occupation et le travail sérieux de toute sa vie. » Il eût voulu être le précepteur du duc de Bourgogne, et se consola difficilement de voir qu'on lui préférait Fénelon. Le bon abbé était quelque peu entaché de pédantisme ; il avait parfois des idées bizarres : c'est ainsi qu'il imagina de mettre la chronologie sur des papiers rejoints en forme d'essuie-mains, et de disposer la série des rois de France en forme de jeu de l'oie.

Et des rois de Juda
Les généalogies.

— Cet ecclésiastique,
Répond son frère aîné [1],
Est homme méthodique,
S'il en fut jamais né.
Pour moi, j'avais acquis quelque gloire au Parnasse.
Puis d'un doucereux ton,
Ses vers il récita,
Et parla de sa race.

Puis la jeune duchesse [2],
Avec tous ses appas,
Vint avec allégresse,
En tenant Duchallat.
Chacun dit, les voyant assortis l'un à l'autre :
Gardez votre union;

1. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, frère aîné du précédent, membre de l'Académie française. C'est à lui que l'on doit le précieux *Journal* historique du règne de Louis XIV, contre-partie nécessaire de l'œuvre de Saint-Simon, dans lequel les faits du grand règne sont racontés avec exactitude et précision. Dangeau avait un certain talent poétique; d'après M^me^ de Sévigné, c'était lui qui enseignait à Louis XIV l'art de versifier. Ce fut lui aussi qui rédigea, avec une absolue discrétion, les lettres de Louis XIV à La Vallière, et les réponses de la duchesse au roi, jusqu'au jour où les deux amants s'étant fait réciproquement confidence de leur subterfuge, leur commerce épistolaire prit fin.

2. La duchesse de Bourbon, femme de M. le Duc.

Personne n'enviera
Un bien tel que le vôtre.

Juif, Arabe, corsaire [1],
Estrées vint brusquement,
A Jésus débonnaire
Faire son compliment.
Joseph oyant sonner maintes et maintes pistoles,
Crut qu'il ferait un don;
Mais le Juif s'en alla
Sans donner une obole.

Après on vit paraître
Le boiteux du Fay [2],
Qui, jusqu'au divin Maître,
Voulut railler aussi.
Mais on lui dit : Sortez et fuyez le Messie;
Car, s'il prend un bâton,

1. Le maréchal d'Estrées était président du Conseil de marine. « Ayant été fort longtemps pauvre, il ne s'épargna pas à se faire riche du temps du fameux Law, et y réussit prodigieusement, mais pour vivre dans une grande magnificence et fort désordonnée. » (SAINT-SIMON.)

2. Charles-Jérôme de Cisternay du Fay, étant lieutenant aux gardes, avait eu une jambe emportée par un coup de canon au bombardement de Bruxelles, en 1695, et dut quitter le service. « Heureusement il aimait les lettres, dit Fontenelle, et elles furent sa ressource. Il s'adonna à la curiosité en fait de livres, rechercha avec soin les belles éditions de tous les pays, les manuscrits qui avaient quelque mérite, outre celui de n'être pas imprimés, et se fit à la fin une bibliothèque bien choisie et bien assortie. »

Il vous étrillera,
Pour vos chansons hardies.

Rempli de confiance,
Louvigni arriva[1];
Chacun dans l'assistance
Aussitôt le hua.
Mais, entendant le bœuf mugir et l'autre braire,
Eut peur du carillon,
Et puis il détala,
Croyant être à la guerre.

Après eux dans l'étable
De Rohan le prélat,
Avec un air aimable,
D'assurance harangua :
Je ne sais pas pourquoi chacun se scandalise;
Si je sers Cupidon,
En France c'est l'état,
Des princes de l'Église.

Avec grand bruit s'avance,
Tout couvert de lauriers,
Le héros de la France[2],
Suivi de maints guerriers.
J'apprends que Noailles ici veut usurper mes titres;

1. Le duc de Louvigny, fils du duc de Guiche, était colonel des gardes françaises.
2. Le maréchal de Villars, chef du Conseil de guerre.

CLAUDE-LOUIS-HECTOR DUC DE VILLARS
Maréchal de France
1653 - 1734

Rousselle, sc. A. Quantin. Imp. Edit.

CLAUDE-LOUIS-HECTOR DUC DE VILLARS

Marechal de France

1653 - 1734

Rousselle.sc A. Quantin Imp Edit

Chassez ce Pantalon,
Seigneur, ne souffrez pas
Qu'on prenne de vains titres.

Je suffirais en France.
Pourquoi tous ces conseils?
J'ai mérité, je pense,
Le nom d'universel.
Les Turenne et Condé, de beaucoup je devance;
Toutes leurs actions,
Au prix de mes combats,
Ont peu servi la France.

J'entends vanter Eugène[1],
Je l'ai toujours battu,
Mon ascendant suprême
Au piquet a paru.
A Rastadt par moi seul, on vit la paix en France.
Et tant de millions
Pris au Palatinat
M'ont instruit des finances[2].

1. Le prince Eugène de Savoie.

2. Le témoignage de Saint-Simon vient confirmer celui du chansonnier : « Outre les sommes immenses qu'il avait tirées du Palatinat et des pays de Bade et de Wurtemberg, il poussa Broglie par la Franconie, Imécourt et La Vallière par l'autre côté du Danube. Il en eut des trésors par delà toute espérance. Gorgé ainsi au compte de l'Allemagne et de toute son armée, il n'espéra pas qu'un si prodigieux brigandage pût demeurer inconnu. Il paya d'effronterie, et manda au roi qu'il avait fait en sorte que

Tu es Dieu des armées,
Moi, j'en suis président!
Pourquoi donc l'autre année
Souffrir que le Régent
M'ait empêché d'avoir aussi mon sceau en France?
Jamais commission
N'aurait sorti de là
Sans acquit de finance.

Soutiens donc ton vicaire,
Sans cela le Régent
Ne me craindra plus guère,
Même moins que Clément,
L'infaillibilité m'est due comme au Saint-Siège.
Méprisant mes canons,
Un petit avocat [1]
M'a fait lever le siège.

Un aigrefin s'offense
D'un style sans façon,
Targué de sa naissance,
En demande raison.

son armée ne lui coûterait rien de toute la campagne, mais qu'il espérait aussi qu'il ne trouverait pas mauvais qu'elle aidât à le défaire d'une petite montagne qui lui déplaisait à Villars. Un autre que lui aurait été déshonoré d'une part, perdu de l'autre. Cela ne fit pas le plus petit effet contre lui, sinon du public dont il ne se mit guère en peine. Ses rafles faites, il ne songea plus qu'à se tirer du pays ennemi. »

1. L'avocat Thierry. (M.)

Jamais aucun Clermont[1], nom fort illustre en France,
Ne le prit sur ce ton,
Et ne le disputa,
Aux maréchaux de France.

En mortier et soutane,
Par la foule pressé,
Entre le bœuf et l'âne
Lamoignon[2] fut placé,
Il s'en plaignit tout haut à notre divin maître,
Qui plus doux qu'un mouton,
Aussitôt répliqua :
Où pourriez-vous mieux être?

Suivi de ses deux pages
Et vêtu de velours,
D'Auvergne[3] avant les mages
Vint se mettre à genoux,
Confiteor, Seigneur, mes péchés de jeunesse,
J'en demande pardon,
J'en dis : *Mea culpa,*
Je quitte mes maîtresses.

Plaignez mon aventure,
Dit-il, en soupirant,
Moi seul, sans prélature,

1. Clermont-Chatte. (M.)
2. L'ancien président de la Chambre de justice.
3. L'abbé d'Auvergne. (M.)

Je reste au dernier rang.
De Castre et Caumartin, n'a-t-on pas mis en place,
D'Estrées et Massillon[1],
Et les autres paillards,
De notre même classe ?

Si de la prélature,
Tu étais honoré,
Tu lui ferais injure,
A dit le nouveau-né.
Retire-toi d'ici, avec ta mine sèche,
Tu fais peur à l'ânon,
Le bœuf se sauvera,
Fais Gille et te dépêche.

— Changeons donc de système,
Faisons-nous circoncir,
Renonçons au baptême,
Ainşi qu'à l'avenir;
Du Grand Turc ottoman, je serai le pontife,
Au temple de Manon,
Je serai le prélat
F.... des bénéfices[2].

1. L'abbé de Castries, ancien aumônier de la duchesse de Bourgogne, fut nommé par le Régent à l'archevêché de Tours; l'abbé d'Estrées à celui de Cambrai; l'abbé de Caumartin fut nommé à l'évêché de Vannes, et Massillon à celui de Clermont.

2. L'abbé d'Auvergne voyant qu'il ne réussit en rien prend le parti marqué au couplet ci-dessus. (M.)

Des honneurs de l'Église,
Dit le Régent, hélas!
La seule paillardise
Ne vous exclurait pas :
Je ne condamne pas le goût des jansénistes,
Je passe les Manons,
Mais je ne puis là là
Souffrir les gens c....

En très humble posture,
Frédéric s'avança [1]
Au Dieu de la nature,
Un placet présenta;
Soutenez-moi, Seigneur, contre la tyrannie,
D'un parent de mon nom;
Tout mon bien il prendra,
Même mon abbaye.

Polignac seconde.
Le petit Moucheron [2],
Lui dit : Faut de la Fronde,
Nous faire les patrons,
Afin d'exterminer le Régent et sa race,
Ainsi que les Bourbons,
Puis après tout cela
De régner à leur place.

1. Le prince Frédéric, frère de l'abbé d'Auvergne. C'est contre lui qu'il se plaint au Seigneur. (M.)
2. La duchesse du Maine.

— J'y consens, dit du Maine,
Mais je ne suis pas né
D'un roi ni d'une reine,
Car le fait est prouvé
Qu'avant que ma maman se livrât au monarque,
De Lauzun un poupon [1]
Dans les flancs lui coula!
C'est chose de remarque.

J'enrage dans mon âme
D'être fils de p.....
Voici le bœuf et l'âne,
Contons-leur mon chagrin :
Messieurs, pour cet effet, venez manger ma soupe,
Bon foin, force chardons,
Quantité il y aura,
Nous tremperons la croûte.

Entendant la semonce,
Joseph s'est écrié :
Qui t'a, fagot de ronce,
Aussi mal fagoté?
Quoi! tu prétends ici suborner ces deux bêtes!
Nous t'en empêcherons,
Et Dieu t'en punira
Par cornes à la tête.

1. Les prétendues relations entre Lauzun et M^me^ de Montespan ne reposent sur aucune preuve sérieuse.

Vous prenez mal la chose,
Bonhomme, écoutez-moi,
Nous avons même cause
L'Enfant Jésus et moi;
On dit qu'il est bien fils de la Vierge Marie,
Mais on a grand soupçon,
Qu'il n'est point de Juda
De la race sortie.

Je voulais faire entendre
A ces deux animaux
Que Jésus pouvait rendre,
Sur des écrits nouveaux
Un édit qui cassât celui de la Régence [1].
J'offrais un million.
Place au conseil d'État,
Pour ces deux révérences.

Par un nouveau système
Je prétends revenir
Contre l'édit suprême
Qui veut m'anéantir;
Je soutiendrai partout le droit de ma naissance,
J'empêcherai Bourbon,
Quand le cas écherra,
De gouverner la France.

1. L'édit du 8 juillet 1717, qui, révoquant l'édit de 1714 et la déclaration de 1715, enlevait au duc du Maine et au comte de Toulouse leur rang de princes du sang.

Courant à toute outrance,
Bourbon au nouveau-né
A fait sa remontrance
D'un air tout courroucé!
Défendez donc, Seigneur, la chasse à la canaille :
Je jure par Pluton,
Si tu ne le fais pas,
D'envoyer tout au diable.

A cette pétulance
Joseph a répondu :
Pour ton irrévérence,
Contre l'Enfant Jésus,
Tu seras désormais privé de toute chasse ;
D'autre punition
A présent tu n'auras,
Pour punir ton audace.

Jésus, las de sornettes
Et les voulant finir,
Dit à Joseph : Arrête
Ceux qui voudront venir.
Il est temps de manger en repos ma bouillie,
Le prenant sur ce ton
Don don,
Ils ne finiront pas
La la.
De conter leurs folies.

QUESTIONS DU MOMENT

On condamne au feu l'édit[1],
S'écrie un franc moliniste;
Bon, répond un janséniste,
C'est le *Type* qu'on proscrit.
Chacun de vous est un âne,
Dit le docteur anglican,
L'arrêt seulement condamne
Le concile de Latran.

Le Régent travaille en vain;
Il ordonne et puis révoque,

1. Arrêt du Parlement du 2 décembre 1717 qui ordonne qu'un libelle sera brûlé par la main du bourreau. C'est un imprimé à deux colonnes, où d'un côté est la déclaration du roi, du 7 octobre 1717, et de l'autre le *Type* de l'empereur Constant et le décret du concile de Latran qui condamne ce *Type*.

Le Parlement a prétendu que c'était faire un parallèle injurieux du *Type* avec la déclaration du roi; que le concile avait prétendu que les princes ne peuvent être juges de la foi, et qu'en imposant silence aux deux partis on faisait taire celui qui avait raison.

Le docteur anglican est dans le principe que le roi peut décider sur les matières de la foi.

La fin du couplet plaisante sur ce qu'on peut douter si la déclaration, le *Type*, ou le décret ont été brûlés par la main du bourreau. On attribue aux jésuites l'écrit.

L'édit de l'empereur, qu'on nomme *Type*, est de 648, il imposait silence aux orthodoxes et aux monothélites. (M.)

Use souvent d'équivoque,
Et tout demeure incertain.
Un cas sans exemple arrive,
Ce prince le règle ainsi :
Je veux, dit-il, que l'on suive
Ce qui s'est fait jusqu'ici.

Votre Law est un filou,
Disait au Régent Noailles,
L'autre dit, par représailles :
Votre duc est un grand fou [1].
C'est ainsi qu'à toute outrance
Ils se déchirent entre eux;
Mais, le malheur de la France,
Est qu'ils disent vrai tous deux.

Rabaissez votre caquet,
Seigneur du premier étage,
Qui faisiez tant de tapage
Pour un seul coup de bonnet.
De ce rang de pairs de France,

1. « Le duc de Noailles, jaloux de la confiance du Régent pour Law et du succès de sa banque, la troublait tant qu'il pouvait. Law coulait et quelquefois se plaignait modestement. Noailles, qui le voulait perdre pour être pleinement maître de toutes les parties des finances, redoubla de machines pour le culbuter. Le Régent voulut qu'ils se raccommodassent. Law s'y présenta de bonne foi, le duc de Noailles ne put reculer, il fit le plus beau semblant du monde. » (SAINT-SIMON.) Ce ne fut qu'une trêve; la lutte se réveilla bientôt et se termina par la disgrâce de Noailles.

Où tout doit être soumis,
Que voulez-vous que l'on pense,
Quand un duc se fait commis?

La Force se fait commis[1],
Saint-Simon, c'est ton ouvrage.
O Dieu! le bel avantage,
Qu'au duché tu réunis.
Anciens pairs de notre France,
Venez voir vos successeurs,
Dans un bureau de finance,
Devenir monopoleurs.

Régent, le courroux des cieux
A dérangé ta prunelle.
Sous sa forme naturelle,
Rien ne paraît à tes yeux;
Recommence ton remède[2],
Les Français te béniront,

1. Un règlement des départements du Conseil des finances en date du 13 décembre 1717, donna au duc de La Force, qui était déjà vice-président de ce conseil, les états des finances des généralités de Toulouse et de Montpellier et ceux des provinces de Bretagne, Bourgogne, Artois, Béarn, Bigorre et Navarre. Saint-Simon ne prit aucune part à cette affaire; dans le principe même il avait dissuadé le duc d'entrer au Conseil des finances, où il devait se trouver sous la dépendance de Noailles.

2. C'est bien ce que faisait le Régent. On lit, en effet, dans le *Journal de Dangeau*, en décembre 1717 : « Dimanche 12. M. le duc d'Orléans est résolu de remettre encore sur ses yeux le remède de ce prêtre de Ruel; il

Si tu peux voir, par son aide,
Les Noailles tels qu'ils sont.

Bourbon, calme tes ennuis,
Et ne sois plus en colère,
De ce qu'on met à l'enchère
La loge que tu poursuis.
Au Pont-Neuf, ton domicile[1],
Ne peut subir cette loi;
Quelle catin, dans la ville,
Pourrait enchérir sur toi?

Je demandais sottement,
Revenant de la campagne,
Que dit-on de la Bretagne?
Que dit-on du Parlement?
Le quidam que j'interroge
Dit : Songe-t-on à cela?
Il n'est bruit que d'une loge
Qu'on dispute à l'Opéra[2].

recommencera mardi. — Mardi 14. M. le duc d'Orléans fit son remède pour son œil; il n'avait quasi point souffert la première fois qu'on lui fit le remède; mais il a beaucoup souffert aujourd'hui. »

1. On a vu plus haut (Cf. p. 276), que la duchesse de Bourbon avait pris un logement à la Samaritaine : *Nomen, omen.*

2. « M^me^ la duchesse enleva de haute lutte une petite loge à l'Opéra, qu'avait la maréchale d'Estrées, quoique amie de toute sa vie et dans le commerce le plus intime avec les sœurs du maréchal et fort bien avec les Noailles. Cela fit grand bruit, et tout ce qui tenait aux Estrées

LES AFFAIRES DU TEMPS

Dans un temps de minorité
Les brouillons échauffent leur bile;
Les uns prétextent l'Évangile
Et les autres leur liberté.
Chacun prendrait le bon côté,
A l'Église, à l'État, s'il devenait docile.
Bientôt nous serons aux abois.
Ne vouloir papes ni rois,
C'est le sort d'un peuple imbécile,
Pour qui la nouveauté eut toujours des appas;
A ce qui se passe ici-bas
L'application est facile.
« D'où vient, dit-on, tout ce fracas
Qui met l'alarme dans la ville?
— Eh quoi! ne le voyez-vous pas?

cessa de voir Mme la duchesse. On eut recours au Régent pour décider, qui ne voulut point s'en mêler. Pareille chose avait toute la grâce de la nouveauté, même de n'avoir jamais été imaginée. Mais ce qu'on n'eût osé sous le feu roi, quelque indulgent qu'il fût à ses filles et au respect des princes du sang, se hasarda après d'autres essais de la patience et de la timidité du monde. Mme la duchesse laissa crier et garda sa conquête. » (Saint-Simon.) Cet enlèvement de loge eut lieu du 13 au 16 janvier 1718. C'est donc à cette époque qu'il faut reporter la fin de la pièce, ajoutée sans doute après coup.

La noblesse appelle aux États[1],
L'archevêque appelle au concile[2]. »

LES FEMMES

Pour connaître les femmes,
Peignez-vous un lutin,
Un fier tyran des âmes,
Un réveille-matin,
L'humeur d'un chat friand,
Une fine marotte.
Les yeux d'un basilic ardent,
La langue d'un serpent rampant.
La tête de linotte.
Ajoutez de la lune
Les inégalités,
La malice commune
Des vieux singes bottés;

1. Dans sa requête adressée au Parlement (juin), la noblesse avait protesté contre tout jugement de l'affaire pendante entre princes légitimes et légitimés qui serait rendu sans l'intervention des États généraux. Le duc du Maine et le comte de Toulouse présentèrent de leur côté une semblable protestation.

2. L'acte d'appel du cardinal de Noailles avait été imprimé et rendu public sans son autorisation.

Coiffez bien tout cela
De fine mignonnette,
Ajoutez quelque falbala,
Des pieds, des mains, *et cætera :*
C'est la femme complète.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1716.

	Pages.
Les étrennes du *Nouveau Mercure galant*	1
Le bal de l'Opéra	3
Les conseillers du Régent	7
Les favoris du Régent	10
Un janséniste au Régent	12
Portrait du Régent	17
Panégyrique du Régent	18
Épigrammes sur le Régent	23
Noailles et Rouillé	28
Le châtiment des maltôtiers	30
La chute des filles de joie	35
Les couches de la duchesse de Berry	36
Épigrammes sur le Régent et la duchesse de Berry	38
La fermeture des portes du Luxembourg	41
Panégyrique de la duchesse de Berry	44
Les scandales du temps	48
C'est la pure vérité	55

Pages.

La cour et le gouvernement 58
Le présent et le passé 63
A Montargis 68
Épigrammes sur Crozat et Montargis. 69
Louange et blâme du cardinal de Noailles . . . 70
Le médaillier de Madame 74
La convalescence du duc de Bourbon 76
Le cardinal de Rohan 85
Le règne de Vénus 87
La politique de Villeroy. 89
Madame de Kœnigseg 90
Chanson bachique 93
Épigrammes diverses. 100
Chansons légères 106
Entretien d'une commère et d'un voyageur 114
Noël pour l'année 1716 117
Contre la Régence. 125
L'état de la France 126

ANNÉE 1717.

Épigrammes sur la Chambre de justice 129
Les commissaires de la Chambre de justice. . . . 133
L'attelage du trésor 137
La danse des traitants 139
La vertu du Régent 145
Déclaration des biens de Séligny 147
L'apprenti maltôtier 150
Contre la Chambre de justice. 152
Apologie de la Chambre de justice. 158

Pages.
Adieux à la Chambre de justice 162
La suppression de la Chambre de justice 165
Mandement de l'archevêque de Reims. 171
La Constitution *Unigenitus*. 177
Le chancelier d'Aguesseau 185
Le procureur général Joly de Fleury 187
Compliments à Louis XV. 188
Bouquets à Louis XV 193
Le conseil de régence. 195
Les talents du duc de Noailles 200
Les exploits de Rouillé. 203
Rouillé et Fourqueux. 206
Requête des harengères à Monseigneur le Régent. 208
La mort de Ravechet. 213
L'appel du cardinal de Noailles 214
Calvinistes et jansénistes 215
La Bastille 216
Les ducs et pairs 221
Le duc de Saint-Simon 224
La vaillance du duc de Bourbon. 230
Le mémoire du duc du Maine 233
Tout cela m'est indifférent. 236
La sédition de la Martinique. 237
L'ignorance du duc de Noailles 242
La compagnie d'Occident 244
Gazette de Paris 257
La trêve des partis 260
La campagne de Montesquiou 265
Épigrammes sur le Régent 268
Epigrammes sur les affaires du temps 272
Épigrammes diverses 276
Chansons bachiques. 281

Pages.
Noëls pour l'année 1717 283
Questions du moment 317
Les affaires du temps 321
Les femmes 322

TABLE DES PORTRAITS

Pages.

La duchesse de Berry 1
Le cardinal de Rohan 85
Le duc de Saint-Simon.. 224
Le duc d'Antin. 256
Le maréchal de Villars 308

A. Quantin imprimeur
S. Benoit 7 à Paris